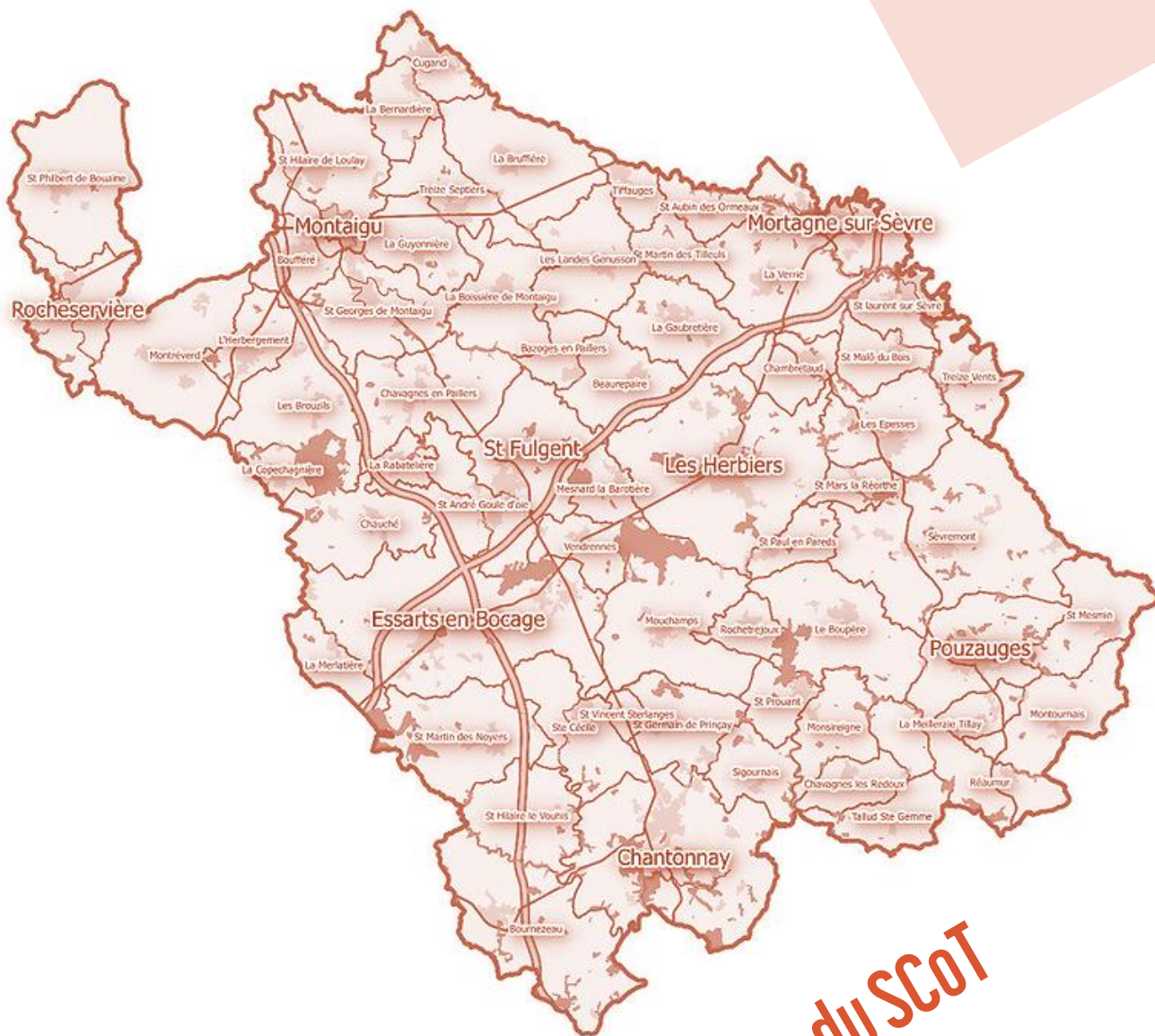




Analyse des résultats du SCOT du Pays du Bocage Vendéen

FEVRIER 2023

TABLE DES MATIERES

Préambule.....3

Chronologie d'élaboration et de mise en œuvre du SCoT de 2017	3
L'évaluation du SCoT, une démarche cadrée par le Code de l'Urbanisme	4
Les indicateurs de suivi nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du schéma	5
Quels documents d'urbanisme locaux depuis la mise en œuvre du SCoT ?	6

Analyse du SCoT en vigueur à partir d'indicateurs de suivi.....7

Méthodologie de l'analyse et du recueil des indicateurs.....	7
Précisions méthodologiques.....	8
Synthèse de l'analyse par indicateur.....	9

Ind EE 1.....	10	Ind GP 5.....	63
Ind EE 2.....	12	Ind GP 6.....	64
Ind EE 3.....	14	Ind GP 7.....	65
Ind EE 4.....	16	Ind GP 8.....	66
Ind EE 5.....	18	Ind GP 9.....	68
Ind EE 5bis.....	19	Ind GP 10.....	69
Ind EE 6.....	20	Ind GP 11.....	70
Ind EE 7.....	21	Ind GP 12.....	71
Ind EE 8.....	22	Ind GP 13.....	73
Ind EE 9.....	24	Ind GP 14.....	77
Ind EE 10.....	25	Ind GP 15.....	80
Ind EE 11.....	26	Ind GP 16.....	81
Ind EE 12.....	27	Ind GP 17.....	82
Ind EE 13.....	28	Ind GP 18.....	83
Ind EE 14.....	30	Ind GP 19.....	84
Ind EE 15.....	31	Ind GP 20.....	85
Ind EE 16.....	32	Ind GP 21.....	86
Ind EE 17.....	34	Ind GP 22.....	87
Ind EE 18.....	35	Ind GP 23.....	88
Ind EE 19.....	37	Ind GP 24.....	89
Ind EE 20.....	38	Ind GP 25.....	90
Ind EE 21.....	40	Ind GP 26.....	90
Ind EE 22.....	42	Ind GP 27.....	90
Ind EE 23.....	44	Ind GP 28.....	90
Ind EE 24.....	45	Ind GP 29.....	90
Ind EE 25.....	46	Ind GP 30.....	91
Ind EE 26.....	47	Ind GP31.....	92
Ind EE 27.....	48	Ind GP 32.....	94
Ind EE 28.....	49	Ind GP 33.....	95
Ind EE 29.....	50	Ind GP 34.....	96
Ind EE 30.....	51	Ind GP 35.....	98
Ind EE 31.....	52	Ind GP 36.....	99
Ind EE 32.....	53	Ind GP 37.....	101
Ind EE 33.....	54	Ind GP 38.....	103
Ind GP 1.....	55	Ind GP 39.....	104
Ind GP 2.....	58	Ind GP 40.....	105
Ind GP 3.....	59	Ind GP 41.....	106
Ind GP 4.....	61	Ind GP 42.....	106

Synthèse de l'analyse des indicateurs par grandes thématiques.....107

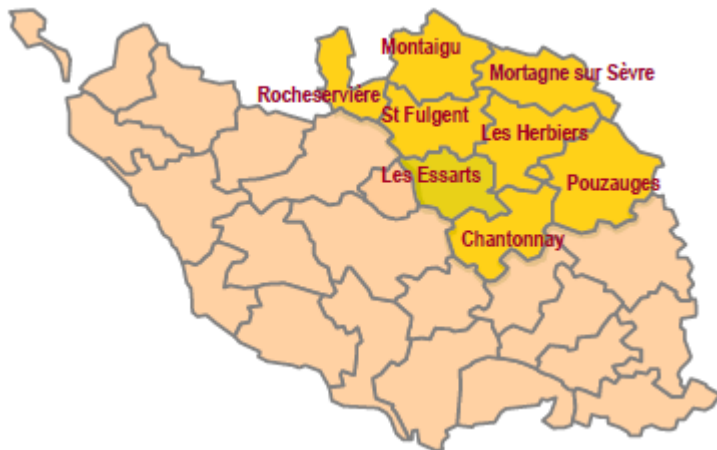
Consommation foncière et ressource en espace	107
Environnement (intégrant Biodiversité, Ressources en eau, Energie, Qualité de l'air et pollution)	108
Risques	108
Paysages	108
Habitat	109
Economie.....	110
Tourisme	110
Mobilité	110

Conclusion générale et piste d'évolution du document :111

PREAMBULE

Chronologie d'élaboration et de mise en œuvre du SCoT de 2017

Depuis juin 2003, les huit Communautés de Communes du nord-est vendéen se sont regroupées au sein d'un syndicat mixte pour former le Pays du Bocage Vendéen.



Afin de poursuivre de façon équilibrée et cohérente les actions d'aménagement et de développement du territoire, une démarche d'élaboration d'une **charte de territoire** a été lancée en 2005. Validé en 2006, ce document de référence composé d'un diagnostic et d'un projet stratégique, a servi de base aux réflexions d'aménagement du territoire sur l'ensemble du Pays.

En 2012, les élus ont lancé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Bocage Vendéen afin d'avoir un cadre de référence pour les politiques d'aménagement et de développement local au sein du Pays.

À noter que l'application de la Loi NoTRE, a remodelé le paysage des Communautés de communes et a vu la naissance de :

- Terres de Montaigu, communauté de communes Montaigu-Rocheservière, par arrêté préfectoral du 5 décembre 2016,
- Communauté de communes du pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016.

Deux communes nouvelles ont également été créés au 1^{er} janvier 2016 :

- Les Essarts-en-bocage par fusion de Boulogne, des Essarts, de L'Oie et de Sainte-Florence
- Sevremontré par fusion des communes des Châtelliers-Châteaumur, de La Flocellière, de La Pommeraie-sur-Sèvre, et de Saint-Michel-Mont-Mercure.
- Montréverd, par la fusion des communes de Mormaison, de Saint-André-Treize-Voies et de Saint-Sulpice-le-Verdon.

Le SCoT du Pays du Bocage Vendéen a été approuvé le 29 mars 2017. Approuvé quelques mois après les 2 fusions d'intercommunalités, ces évolutions de périmètre n'ont pas été

prises en compte dans le SCoT qui se base sur 8 périmètres d'intercommunalités et 70 communes.

Depuis l'approbation du SCoT, deux autres communes nouvelles ont été créées le 1^{er} janvier 2019 :

- Montaigu-Vendée, issue de la fusion des communes de Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu, Saint-Hilaire-de-Loulay et Montaigu.
- Chanverrie, issue de la fusion de Chambreud et de La Verrie.

En 2022, le Pays du Bocage Vendéen s'étend sur six intercommunalités (5 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération).

6 intercommunalités
59 Communes
Population : Plus de 185 000 habitants
Superficie : 1818 km²



L'évaluation du SCoT, une démarche cadrée par le Code de l'Urbanisme

L'article L. 143-28 du Code de l'urbanisme, fixe le délai relatif à l'évaluation périodique des schémas de cohérence territoriale (SCoT) à 6 ans au plus tard à l'issue de leur approbation.

Article L143-28 du code de l'urbanisme :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

Ainsi, le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, est tenu de procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma avant le 29 mars 2023 et de délibérer sur le maintien en vigueur ou la mise en révision du SCoT.

Les indicateurs de suivi nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du schéma

L'analyse globale de l'application des résultats du SCoT passe par l'analyse d'une série d'indicateurs de suivi.

Dans sa version approuvée en 2017, le SCoT a identifié une série de 33 indicateurs dans son évaluation environnementale. Ces indicateurs sont renommés « indicateurs EE » dans le présent rapport.

En complément, notamment au regard de la mise en œuvre du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux, une autre série de 42 indicateurs de suivi a été identifiée par le groupe projet. Ces indicateurs sont renommés « indicateurs GP » dans le présent rapport.

Précisions quant à l'interprétation des données présentées dans les indicateurs de suivi :

L'analyse de l'application du SCoT ne doit pas être interprétée comme un « résultat » strict de la bonne mise en œuvre du SCoT. Il s'agit davantage d'offrir une clé de lecture thématique des convergences ou divergences entre les objectifs affichés dans le Schéma et les dynamiques observées sur les périodes récentes.

En effet, plusieurs points ne permettent pas cette analyse stricte de la bonne mise en œuvre du SCoT :

- Le SCoT a été élaboré avec une vision à 15 ans. Considérant que son application n'est pas linéaire et qu'elle nécessite une mise en œuvre progressive, il ne s'agit donc pas d'un résultat après 6 ans mais bien d'une **analyse sur son application**.

- **La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux** (dans un délai maximal de 3 ans à la date d'approbation du SCoT 2017, donc jusqu'en 2020) implique également **un délai** qui n'est pas négligeable. Les différents EPCI se sont engagés dans la traduction du SCoT à la suite de son approbation et font actuellement tous l'objet d'un document approuvé (en cours pour le PLUi du Pays des Herbiers). S'il y a donc eu une vraie efficacité en la matière, les PLUi les plus anciens datent de 2019 soit deux ans après l'approbation du SCoT. La période d'application des documents les plus anciens est d'environ 3 ans (Pays de Mortagne, Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts et Terres de Montaigu) quand celle des Herbiers va démarrer en 2023.

- **L'absence d'indicateurs « T0 »** remplis dans le SCoT en 2017 ne permet pas nécessairement une analyse sur la période 2017-2022. De même, **certaines données ne sont pas disponibles** pour les années les plus récentes, c'est notamment le cas des données INSEE qui sont publiées 3 ans après le millésime (l'année 2019 a été publiée en 2022) mais également les fichiers fonciers qui ne disposent pas des millésimes 2021 et 2022.

- **Le contexte particulier des années 2020 et 2021** au regard de la crise sanitaire et de ses effets directs et indirects induit un biais important dans l'analyse des résultats du SCoT. Cette période qui a eu de nombreux effets renforçant ou affaiblissant certaines dynamiques de manière parfois très marquée, notamment sur les projets d'aménagement et le portage public mais aussi sur les projets individuels et les usages associés, **correspond clairement à la période la plus significative du rapport d'analyse** (données disponibles et majorité des PLUi compatibles avec le SCoT).

Quels documents d'urbanisme locaux depuis la mise en œuvre du SCoT ?

Depuis l'approbation du SCoT en 2017, l'ensemble du territoire a fait l'objet d'une approbation d'un PLUi ou d'un arrêté pour le PLUi du Pays des Herbiers.

Liste des documents d'urbanisme analysés

5 intercommunalités ont approuvé leurs PLUi depuis l'approbation du SCoT. Le PLUi du Pays des Herbiers a été arrêté le 27/04/2022. C'est à partir de ces documents que l'évaluation du SCoT a été effectuée.

Intercommunalités	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers*	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	
PLUi						Ex-communauté de communes Terres de Montaigu	Ex-communauté de communes du canton de Rocheservière
Date d'approbation ou de révision	11/12/2019 Modification 26/01/2022	03/07/2019	20/01/2020 Modification 12/02/2021	Document arrêté 27/04/2022	19/12/2019	25/06/2019 Modification 27/09/2021	14/10/2019 Modification 28/06/2021

ANALYSE DU SCOT EN VIGUEUR A PARTIR D'INDICATEURS DE SUIVI

Méthodologie de l'analyse et du recueil des indicateurs

Recueil des données et documents nécessaires à la compilation des indicateurs

Le territoire ne dispose pas d'un observatoire de suivi et ni d'un recueil systématique des différentes données. Un travail d'entretiens et de rencontres des différents acteurs a donc été réalisé en vue d'obtenir les différentes données.

Ont notamment été rencontrés ou contactés les acteurs suivants :

Organismes et acteurs œuvrant sur le territoire : • Géovendée • Vendée Eau • Vendée Energie • Trivalis • Conseil Départemental 85 • CCI Vendée • Vendée Numérique • Vendée Vallée • Sydev	- Techniciens des intercommunalités	- Elus référents des intercommunalités
---	---	--

Identification des mesures du SCoT et proposition d'indicateurs

Chaque indicateur a été évalué en fonction de plusieurs critères :

- *Traduction dans le DOO* : il s'agit de répondre à la question « y-a-t-il un objectif direct ou rattaché ? ».
- *Interprétation* : il s'agit de la méthodologie appliquée et des biais de la méthodologie.
- *Contact / diffuseur / source* : il s'agit d'identifier les données et les outils mobilisables pour répondre à ces questions. Cela permet également d'évaluer la facilité de suivi en fonction de l'accès et le millésime de la donnée.

L'ensemble permet de définir et d'évaluer à chaque fois l'indicateur de suivi.

Précisions méthodologiques

Les secteurs définis

Le SCOT a défini 4 pôles de répartition de certaines orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) :

	Communes telles qu'elles sont inscrites au DOO	Communes dans leurs dénominations et délimitation en 2022	Evolutions observées
	Pôles de Pays	Pôles de Pays	
1	Les Herbiers (comprenant Beaurepaire)	Les Herbiers (comprenant Beaurepaire)	
2	Montaigu (comprenant Boufféré, La Guyonnière, St-Georges-de-Montaigu, St-Hilaire-de-Loulay)	Montaigu-Vendée	
	Pôles urbains structurants	Pôles urbains structurants	
3	Mortagne / La Verrie	Mortagne / Chanverrie	<i>L'ex commune de Chambretaud était auparavant dans les objectifs de la polarité 17</i>
4	Rocheservière	Rocheservière	
5	Saint-Fulgent / Chavagnes-en-Paillers	Saint-Fulgent / Chavagnes-en-Paillers	
6	Les Essarts*	Les Essarts-en-Bocage	<i>L'ex commune de Boulogne était auparavant dans les objectifs de la polarité 20. Les ex communes de L'Oie et Sainte-Florence auparavant dans les objectifs de la polarité 12</i>
7	Chantonnay	Chantonnay	
8	Pouzauges	Pouzauges	
	Pôles d'appui	Pôles d'appui	
9	La Gaubretière / Saint-Laurent-sur-Sèvre	La Gaubretière / Saint-Laurent-sur-Sèvre	
10	L'Herbergement / Saint-Philbert-de-Bouaine	L'Herbergement / Saint-Philbert-de-Bouaine	
11	Les Brouzils / Chauché	Les Brouzils / Chauché	
12	L'Oie* - Sainte-Florence* / Saint-Martin-des-Noyers	Saint-Martin-des-Noyers	<i>Les ex communes de L'Oie et Sainte-Florence sont passées dans les objectifs de la polarité 6</i>
13	Bournezeau / Saint-Prouant	Bournezeau / Saint-Prouant	
14	Saint-Michel-Mont-Mercure* / La Flocellière* / Le Boupère	Sevremont / Le Boupère	<i>Les ex communes des Châtelliers-Châteaumur et de La Pommeraie-sur-Sèvre étaient auparavant dans les objectifs de la polarité 22</i>
15	Les Epesses / Mouchamps	Les Epesses / Mouchamps	
16	Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers	Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers	
	Pôles de proximité des intercommunalités	Pôles de proximité des intercommunalités	
17	CC Canton de Mortagne-sur-Sèvre	CC Canton de Mortagne-sur-Sèvre	<i>L'ex commune de Chambretaud est passée dans les objectifs de la polarité 3</i>
18	CC Canton de Rocheservière	Ex-CC Canton de Rocheservière	
19	CC Canton de Saint-Fulgent	Ex-CC Canton de Saint-Fulgent	
20	CC Pays des Essarts	Ex-CC Pays des Essarts	<i>L'ex commune de Boulogne est passée dans les objectifs de la polarité 6. La commune de Sainte-Cécile est passée dans les objectifs de la polarité 21.</i>
21	CC Pays de Chantonnay	CC Pays de Chantonnay	<i>La commune de Sainte-Cécile était auparavant dans les objectifs de la polarité 20.</i>
22	CC Pays de Pouzauges	CC Pays de Pouzauges	<i>Les ex communes des Châtelliers-Châteaumur et de La Pommeraie-sur-Sèvre sont passées dans les objectifs de la polarité 14</i>
23	CC Pays des Herbiers	CC Pays des Herbiers	
24	CC Terres de Montaigu	Ex-CC Terres de Montaigu	

SYNTHESE DE L'ANALYSE PAR INDICATEUR

indicateurs SCoT évaluation environnementale		
Indicateurs de la ressource en espaces d'évaluation		
Ind EE 1	Evolution de la surface agricole utilisée	
Ind EE 2	surface des nouveaux quartiers résidentiels créés à partir de l'approbation du SCOT (nouvelles zones 1AU et zones 2AU) à comparer avec un objectif qu'il fixe à l'horizon 15 ans (soit environ 58 Ha/an).	
Ind EE 3	Surface des parcs d'activités créés à comparer avec 370 ha à l'horizon 15 ans (soit 24,6 Ha/an).	
Ind EE 4	Nombre de logements créés à comparer avec un objectif global d'environ 22 304 logements d'ici 15 ans.	
Ind EE 5	Bilan des surfaces des zones AU déclassées comparées aux zones ouvertes à l'urbanisation à partir de l'enveloppe urbaine à la date d'approbation du SCOT par PLU ou PLUI élaboré ou révisé	
Indicateurs de la fonctionnalité écologique		
Ind EE 5bis	Evolution du bocage (linéaire de haies).	
Ind EE 6	Evolution des surfaces boisées.	
Ind EE 7	Evolution des zones humides (surface).	
Ind EE 8	Suivi de la mise en œuvre de la trame verte et bleue	
Indicateurs de la qualité de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement		
Ind EE 9	Evolution du taux de nitrates dans les eaux brutes des retenues d'eau du territoire (La Bultière, Rochereau, Angle Guignard et La Sillonière).	
Ind EE 10	Evolution du taux de matières organiques dans les eaux brutes des retenues d'eau du territoire (La Bultière, Rochereau, Angle Guignard et La Sillonière).	
Ind EE 11	Nombre de communes dotées d'un schéma d'eaux pluviales	
Ind EE 12	Nombre de communes dotées d'un schéma d'assainissement.	
Ind EE 13	Capacité résiduelle des STEP au regard des populations raccordées et des développements envisagés.	
Indicateurs de l'énergie		
Ind EE 14	Evolution des diagnostics énergétiques du patrimoine bâti des collectivités.	
Ind EE 15	Nombre de PLU ayant développé le bioclimatisme.	
Ind EE 16	Nombre d'OPAH, PIG et PLH relatifs à la précarité énergétique.	
Ind EE 17	Evolution du nombre de centrales solaires photovoltaïques sur bâtiments.	
Ind EE 18	Evolution de la puissance éolienne installée sur le territoire.	
Ind EE 19	Nombre d'opérations développées sur le territoire pour la biomasse (méthanisation) et la filière bois.	
Indicateurs liés aux pollutions, à l'air, au bruit et aux déchets		
Ind EE 20	Quantité de déchets produits sur le territoire par habitant et par an.	
Ind EE 21	Part du tri sélectif et du recyclage (valorisations matière et organique)	
Ind EE 22	Evolution des trafics routiers sur les principales routes du territoire.	
Ind EE 23	Suivi des inventaires BASOL et de leur prise en compte dans les PLU.	
Indicateurs liés aux risques		
Ind EE 24	Inventaire des catastrophes naturelles répertoriées sur le territoire pendant la période de suivi.	
Ind EE 25	Evolution des PPR (création, modification de périmètre...).	
Ind EE 26	Evolution du nombre d'habitations situées en zone inondable	
Ind EE 27	Suivi de l'avancement des cartographies préventives (atlas de zones inondables, aléa mouvement de terrain ...).	
Ind EE 28	Suivi des sites industriels dangereux du territoire (et des territoires voisins) avec identification le cas échéant de conflits d'usages avec l'habitat.	
Ind EE 29	Suivi des éventuels accidents TMD survenant sur le territoire.	
Indicateurs liés aux paysages		
Ind EE 30	Nombre de PLU ayant identifié des cônes de vues à protéger - suivi de leur mise en valeur sur site	
Ind EE 31	Nombre de PLU ayant identifié des points de perception privilégiés vers du bâti d'exception – suivi de leur mise en valeur.	
Ind EE 32	Nombre de PLU ayant développé des liaisons douces à vocation touristique.	
Ind EE 33	Suivi de la prise en compte dans les PLU des préconisations paysagères du SCoT vis-à-vis des entrées de ville et des zones d'activités.	

Indicateurs proposés par le groupe de travail		
Indicateurs habitat		
Ind GP 1	Evolution de la population (totale et par pôle)	
Ind GP 2	Nombre de logements autorisés (total et par pôle)	
Ind GP 3	Nombre de logements autorisés dans l'enveloppe urbaine	
Ind GP 4	Densité de logements autorisés en extension par pôle	
Ind GP 5	Surfaces en extension urbaine aménagées pour l'habitat	
Ind GP 6	Typologie de logements autorisés	
Ind GP 7	Taille de logements autorisés	
Ind GP 8	Nombre de Logements Locatifs Sociaux produits (PLUS, PLAI, PLS)	
Ind GP 9	Pourcentage de vacance	
Ind GP 10	Nombre de rénovations énergétiques engagées (= validées par com com)	
Ind GP 11	Nombre de logements indignes	
Indicateurs économie		
Ind GP 12	Evolution de l'emploi	
Ind GP 13	Nombre d'emplois par commune (puis par polarité) et typologie	
Ind GP 14	Développement des zones d'activité par polarité – évolution des surfaces vendues	
Ind GP 15	Evolution du rapport surface bâtie/surface aménagée des zones d'activité (PA délivrés)	
Ind GP 16	Evolution du commerce par taille (nombre, surface)	
Ind GP 17	Vacance commerciale en centre-bourg	
Ind GP 18	Répartition commerciale par pôles et par famille de produits	
Ind GP 19	Nombre d'espaces partagés (tiers-lieux, coworking, ...) + fréquentation Ou analyse qualitative	
Ind GP 20	Nombre d'entreprises raccordables et raccordées à la fibre	
Indicateurs tourisme		
Ind GP 21	Nombre de lits marchands	
Ind GP 22	Nombre de nuitées	
Ind GP 23	Fréquentation touristique	
Ind GP 24	Nombre d'hébergement par typologie	
Indicateurs environnement		
Ind GP 25	Linéaire de haies	
Ind GP 26	Surface des zones humides (présentation projets phares)	
Ind GP 27	Surface des zones boisées (présentation projets phares)	
Ind GP 28	Qualité de l'eau (nitrates, phyto)	
Ind GP 29	Quantité de déchets produits et part du tri sélectif	
Ind GP 30	Répartition de la consommation d'énergie (par secteur d'activité)	
Ind GP 31	Production d'énergie renouvelable par type (photovoltaïque, méthanisation, biomasse, réseau de chaleur, éolien) + présentation projets phares	
Ind GP 32	Evolution GES	
Ind GP 33	Nombre de points de vente en circuit court	
Ind GP 34	Nombre de patrimoines bâtis repérés/protégés (qualitatif)	
Ind GP 35	Nombre d'éléments d'intérêt paysager repérés/protégés (qualitatif)	
Indicateurs mobilité		
Ind GP 36	Linéaire de pistes cyclables* (qualitatif)	
Ind GP 37	Aires de covoiturage	
Ind GP 38	Fréquentation des gares (montées/descentes)	
Ind GP 39	Solutions de transport à la demande (qualitatif)	
Ind GP 40	Bornes de recharges véhicules électriques + bioGNV	
Ind GP 41	Plans de déplacement inter-entreprises (EIT/qualitatif) ?	
Ind GP 42	Nombre de Tiers lieux	

Code couleur d'évaluation

La mise en œuvre du SCoT au travers des différents indicateurs a été résumée par le code couleur suivant :

Décalage important ou mauvaise mise en œuvre
Mise en œuvre approximative
Bonne mise en œuvre ou dynamiques cohérente
Incidence non quantifiable
Indicateur non mobilisé

Indicateurs de la ressource en espaces

Ind EE 1

Evolution de la surface agricole utilisée

Traduction dans le
DOO :

Pas d'objectif direct. Notamment pas de distinction des objectifs entre espace agricole et espace naturel.

Objectifs rattachés : Objectif 1.3.4 : Maitriser les impacts directs et indirects sur le fonctionnement des exploitations

Objectif 3.2.1 : Anticiper et alléger les contraintes d'exploitation

Registre Parcellaire Graphique (RPG) – version anonymisée

Le RPG est mis à jour tous les ans avec un décalage de diffusion d'environ 2 ans.

La donnée est disponible en format SIG, il est nécessaire de faire un traitement SIG pour la découper au périmètre souhaité. Pour le présent indicateur, le RPG a été découpé selon les périmètres d'EPCI.

Donnée mobilisée :

Limites d'usage : Le RPG doit être manié avec prudence pour les analyses du foncier agricole (évolution, morcellement, accessibilité, etc.) car l'image donnée par le RPG est approximative :

- il manque des surfaces agricoles (surfaces des exploitations non aidées par exemple) ;
- ces manques ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre (évolution des aides, surfaces non déclarées pour une raison relative à la vie d'une exploitation, projet d'aménagement commencé puis différé, ...) ;
- le dessin d'un îlot donné peut être modifié par l'exploitant alors même qu'il n'y a aucun changement sur le terrain.

Interprétation :

Evolution annuelle moyenne de la Surface Agricole Utilisée entre 2017 et 2020.

Contact / diffuseur /
source :

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

<https://geoservices.ign.fr/rpg>

EPCI	SAU 2017 (en ha)	SAU 2020 (en ha)	Evolution de la SAU par an entre 2017 et 2020 (en ha)
Terres de Montaigu	28 221	28 178	-14,6
St-Fulgent Les Essarts	24 290	24 260	-10
Pays de Chantonay	23 487	23 382	-35,1
Pays de Pouzauges	25 788	25 711	-25,6
Pays des Herbiers	18 132	17 986	-48,7
Pays de Mortagne	17 389	17 388	-0,6
Total général	137 308	136 905	-134,5

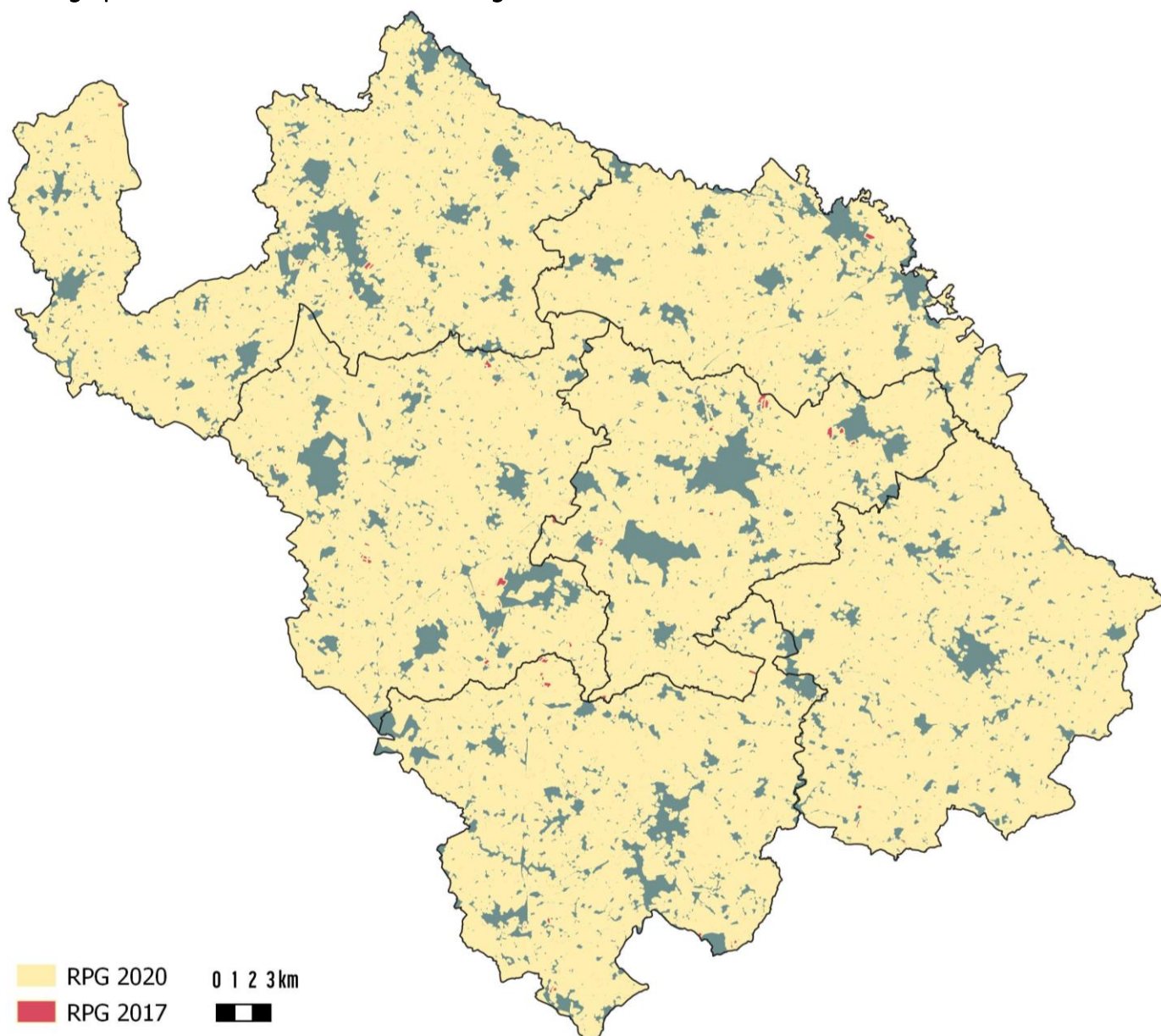
Analyse : Le rythme annuel de réduction de la SAU est de 135 hectares.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution, dont la consommation foncière mais aussi l'enfrichement ou la non-déclaration de certaines terres.

Si ce n'est pas l'application directe du SCoT qui a induit cette baisse de la SAU, les objectifs de limitation de la consommation foncière inscrits dans le DOO devraient participer à limiter ce phénomène.

Absence d'objectif
chiffré direct.

Cartographie de la différence des surfaces agricoles utiles entre 2017 et 2020.



Des zooms par EPCI sont disponibles en annexes

Indicateurs de la ressource en espaces

Ind EE 2

Surface des nouveaux quartiers résidentiels créés à partir de l'approbation du SCOT (nouvelles zones 1AU et zones 2AU) à comparer avec un objectif qu'il fixe à l'horizon 15 ans (soit environ 58 Ha/an).

Traduction dans le DOO :	Objectif directement rattaché : Objectif 1.3.2 : Limiter la consommation d'espace en extension Consommation résidentielle et d'équipements en extension par pôle
Donnée mobilisée :	Délimitation des zones à urbaniser à vocation résidentielle dans les PLUi approuvés. Pour le PLUi du Pays des Herbiers, c'est la version d'arrêt qui est utilisée. Mise à jour selon l'évolution des PLUi.
Interprétation :	Différence entre le rythme annuel de surface en extension des PLUi (1 AU + 2 AU)/10 ans et l'objectif SCoT maximum de consommation d'espace à vocation résidentielle en extension (en moyenne annualisée) (/15 ans).
Contact / diffuseur / source :	Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Comparaison entre objectifs des PLUi et objectifs SCoT :

Afin d'avoir un élément de comparaison, malgré les périodes différentes, ce sont les objectifs annuels qui sont comparés.

PLUi	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers (version d'arrêt)	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	Total
Zones 1AU résidentielles programmées aux PLUi (en ha)	50	94	31	56	55	91	377
Zones 2AU résidentielles programmées aux PLUi (en ha)	15	5	4	0	18	54	96
Total (en ha)	65	99	35	56	73	145	472
Zones à urbaniser résidentielles programmées aux PLUi rapportées à un rythme annuel (en ha/an)	6,5 ha/an	9,9 ha/an	3,5 ha/an	5,6 ha/an	7,3 ha/an	14,5 ha/an	47,2 ha/an
Objectif maximum de surface résidentielles SCoT (en ha)	115	128	84	155	140	249	872
Surfaces résidentielles SCoT rapportées à un rythme annuel (en ha)	7,7 ha/an	8,5 ha/an	5,6 ha/an	10,3 ha/an	9,3 ha/an	16,6 ha/an	58,1 ha/an
Différence entre la programmation annuelle des PLUi et les objectifs maximum du SCoT en rythme annuel. Rapport entre la programmation annuelle des PLUi et les objectifs maximums du SCoT en rythme annuel (en%).	-1,2 ha/an 84.7%	+1,3 ha/an 115.6%	-2,1 ha/an 63.3%	-4,8 ha/an 53.9%	-2,1 ha/an 77.8%	-2,1 ha/an 87.4%	-11 ha/an 81.3%

Comparaison entre consommation observée sur la période 2018-2020 et objectifs SCoT

Afin d'avoir un élément de comparaison, malgré les périodes différentes, ce sont les objectifs annuels qui sont comparés.

Sont considérées comme zones déjà consommées les opérations résidentielles déjà viabilisées situées en dehors des enveloppes urbaines de 2017.

<i>EPCI</i>	<i>CC Pays de Chantonnay</i>	<i>CC du Pays de Mortagne</i>	<i>CC du Pays de Pouzauges</i>	<i>CC du Pays des Herbiers</i>	<i>CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</i>	<i>Terres de Montaigu</i>	<i>Total général</i>
<i>Surfaces résidentielles déjà consommées (construite ou viabilisées) sur la période 2017-2020 en dehors de l'enveloppe urbaine (en ha)</i>	14.4	32.7	4.6	33.3	18.4	33.4	136.8
<i>Surfaces résidentielles déjà consommées (construite ou viabilisées) sur la période 2017-2020 en dehors de l'enveloppe urbaine rapportées à un rythme annuel (en ha/an)</i>	3.6 ha / an	8.2 ha / an	1.1 ha / an	8.3 ha / an	4.6 ha / an	8.4 ha / an	34.2 ha / an
<i>Objectif maximal de consommation foncière à vocation résidentielle dans le SCoT (en ha)</i>	115	128	84	155	140	249	872
<i>Objectif annuel moyen de consommation foncière à vocation résidentielle dans le SCoT (en ha / an)</i>	7.7 ha / an	8.5 ha / an	5.6 ha / an	10.3 ha / an	9.3 ha / an	16.6 ha / an	58.1 ha / an
<i>Différence entre le rythme de consommation observé et les objectifs SCoT (en ha/an)</i>	-4.1 ha / an	-0.3 ha / an	-4.5 ha / an	-2.0 ha / an	-4.7 ha / an	-8.2 ha / an	-23.9 ha / an

Analyse : Les nouvelles surfaces à urbaniser programmées dans les PLUi depuis l'approbation du SCoT rapportées à un rythme annuel sont moins élevées que les objectifs maximaux annualisés du SCoT, c'est particulièrement le cas des PLUi du Pays des Herbiers et du Pays de Pouzauges pour lesquels le rythme est presque 2 fois moindre que les objectifs du SCoT. Seul le PLUi du Pays de Mortagne fixe un rythme de consommation légèrement plus élevé que celui du SCoT.

Il apparaît que les évolutions législatives récentes et la montée en puissance des enjeux associés depuis 2017 s'est traduit par un renforcement des objectifs dans les PLUi comparé aux objectifs SCoT.

Au regard des consommations effectives, près de 137 hectares ont été consommés sur les 872 ha inscrits au SCoT, soit 15,8% de ceux-ci, sachant que le rythme annuel observé est d'environ 34,2 hectares bien inférieur au rythme programmé dans les PLUi (47,2 ha/an) et aux objectifs maximums du SCoT (58,1 ha / an).

Sur la période 2017-2020, seul le territoire du Pays de Mortagne a observé une consommation foncière proche de l'objectif SCoT (8,2 ha consommé par an pour 8,5 ha d'objectif maximum par an).

Aussi, nous pouvons considérer que les dynamiques en place sont bien inférieures aux objectifs maximums du SCoT. Au regard des zones à urbanisées inscrites dans les PLUi, la consommation foncière liée à l'habitat devrait rester bien inférieure aux possibilités inscrites dans le DOO.

Dynamique en phase avec les objectifs du SCoT

Indicateurs de la ressource en espaces

Ind EE 3

Surface des parcs d'activités créés à comparer avec 372 ha à l'horizon 15 ans (soit 24,8 Ha/an).

Objectif directement rattaché : Objectif 3.1. 4 Soutenir le modèle entrepreneurial par l'irrigation de l'artisanat

Traduction dans le DOO : Compte-tenu de ses disponibilités à la date de l'approbation du SCoT et de ses commercialisations connues, le Pays prévoit une programmation supplémentaire ferme de 372 ha

Donnée mobilisée :

Délimitation des zones à urbaniser à vocation d'activités (hors tourisme) dans les PLUi approuvés. Pour le PLUi du Pays des Herbiers, c'est la version d'arrêt qui est utilisée. Mise à jour selon l'évolution des PLUi.

Interprétation :

Contact / diffuseur /

source :

Différence entre rythme annuel de surface en extension des PLUi (1 AU + 2 AU) et Rythme annuel projeté par le SCoT

Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Comparaison entre objectifs des PLUi et objectifs SCoT :

Afin d'avoir un élément de comparaison, malgré les périodes différentes, ce sont les objectifs annuels qui sont comparés.

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers	Saint- Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	Total
Zones 1AU économie	17.9	0.0	24.1	49.3	52.4	133.6	277.3
Zones 2AU économie	6.8	0.0	16.4	0.0	29.5	10.3	63.1
Zones 1AU équipements et loisirs	5.7	0.0	0.0	9.0	0.5	1.0	16.2
Zones 2AU équipements et loisirs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.0
TOTAL (en ha) pour 10 ans	30.5	0.0	40.5	58.3	82.5	146.9	358.6
Zones à urbaniser à vocation d'activités rapportées à un rythme annuel (en ha/an)	3.1 ha/an	0 ha/an	4 ha/an	5.8 ha/an	8.2 ha/an	14.7 ha/an	35.9 ha/an
Objectif maximum de surface à vocation d'activités et équipements inscrit dans le SCoT pour 15 ans	22	0	28	135	68	119	372
Objectif maximum de surface à vocation d'activités des réserves du SCoT (en ha) pour 15 ans	13	0	23	88	44	82	250
Objectif maximum de surface à vocation d'activités et équipements (programmé et réserves) inscrit dans le SCoT rapporté à un rythme annuel (en ha/an)	2,3 ha/an	0 ha/an	3,4 ha/an	14,9 ha/an	7,5 ha/an	13,4 ha/an	41,5 ha/an
Différence entre la programmation annuelle des PLUi et les objectifs maximums du SCoT en rythme annuel	0.7 ha/an	-	0.6 ha/an	-9 ha/an	0.8 ha/an	1.3 ha/an	-5.6 ha/an
Rapport entre la programmation annuelle des PLUi et les objectifs maximums du SCoT en rythme annuel (en%)	131%	-	119%	39%	110%	110%	86%

Comparaison entre consommation observée sur la période 2018-2020 et objectifs SCoT

Afin d'avoir un élément de comparaison, malgré les périodes différentes, ce sont les objectifs annuels qui sont comparés.

Dans le cadre du SCoT, les zones déjà viabilisées au moment de l'approbation ont été considérées comme déjà consommées et n'ont pas été comptabilisées dans les objectifs de limitation de la consommation foncière à venir.

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers	Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	Total
Surfaces consommées en zones AU économiques des PLUi	-	-	-	-	-	-	-
Parcelles ayant fait l'objet d'une nouvelle construction en zone U économique, en dehors de l'enveloppe urbaine (2017-2020) (en ha)	14.6	9.7	8.8	10.4	11.6	49.5	104.5
Parcelles ayant fait l'objet d'une nouvelle construction en zone U économique, en dehors de l'enveloppe urbaine (2017-2020) rapportées à un rythme annuel (en ha/an)	3.7 ha/an	2.4 ha/an	2.2 ha/an	2.6 ha/an	2.9 ha/an	12.4 ha/an	26.1 ha/an

Analyse : Contrairement au développement résidentiel, les surfaces projetées en développement économique dans les PLUi sont plus importantes que les objectifs affichés dans la programmation du SCoT (hors réserves) pour 4 des 6 intercommunalités. Seul le projet arrêté du PLUi du Pays des Herbiers a inscrit moins que le rythme programmé. Tous les autres PLUi, à l'exception de celui du Pays de Mortagne qui ne dispose pas d'enveloppe foncière à vocation économique, ont inscrit des zones à urbaniser plus importantes que ce qui est programmé dans le SCoT.

A noter qu'à la différence du développement résidentiel, des surfaces complémentaires, dites « de réserve mobilisable en fonction du rythme de commercialisation » sont également inscrites dans le DOO et représentent au total 250 hectares sur 15 ans. Ainsi, seul le PLUi du Pays des Herbiers n'a pas mobilisé ces « réserves ».

Sur la période 2017-2020, les zones d'activités existantes ont accueillies de nouvelles constructions. Les surfaces concernées par ces nouvelles constructions représentent plus de 26,1 hectares par an. Il s'agit essentiellement de terrains déjà viabilisés mais sur de grands tenements foncier, il ne s'agit donc pas nécessairement de consommation foncière, mais il est intéressant d'analyser l'évolution de ces surfaces dans le temps pour suivre également le phénomène de densification des zones existantes.

Aussi, nous pouvons considérer que les traductions dans les documents d'urbanisme locaux vont plus vite que ce qui était prévu dans le cadre du SCoT (à l'exception du Pays des Herbiers) et que le rôle des « réserves », n'ayant initialement pas vocation à être inscrit à court terme a été globalement mobilisé pour faciliter l'émergence de projets économiques difficilement anticipables.

Il est à souligner que dans le cadre des différents PLUi, les élus ont conservé une enveloppe foncière homogène en « compensant » les surfaces supplémentaires classées pour l'économie, par un moindre classement des surfaces à vocation résidentielle, tel que l'illustrent les EE2 et EE3.

A noter que la consommation foncière des équipements d'intérêt collectif est prise en compte ici (elle est mentionnée à la fois dans les objectifs DOO 1.3.2 lié au logement et 2.2.2 lié à l'économie) mais qu'elle ne correspond qu'à 18, 2 hectares sur les 358,6 ha inscrits aux PLUi.

Il sera nécessaire de voir si le classement en zones AU se concrétise par de la consommation foncière ou non.

Dynamique de classement en zones AU plus forte que prévue par le SCoT. Les réserves ont été mobilisées dès les premières traductions dans les PLUi.

Indicateurs de la ressource en espaces	
Ind EE 4	Nombre de logements créés à comparer avec un objectif global d'environ 22 304 logements d'ici 15 ans.

Objectif direct : Objectif 1.3.1 Privilégier l'enveloppe urbaine*Traduction dans le DOO :*

Prescriptions : S'appuyer sur des objectifs chiffrés pour mettre en œuvre les outils nécessaires à la mobilisation foncière. Les objectifs de logements à produire sur 15 ans sont détaillés par polarités.

Donnée mobilisée :

Nombre de logements commencés renseignés dans la base de donnée SITADEL (années 2017 à 2021 incluses).

Mise à jour tous les mois avec un décalage de diffusion d'environ 2 mois.

La donnée est exportable en format Excel et transposable sur SIG

Interprétation :

Différence entre rythme de construction projeté (objectif SCoT) et rythme de construction observé (logements commencés SITADEL) selon les polarités inscrites dans l'objectif.

Contact / diffuseur / source :

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Base de données SITADEL

<http://developpement-durable.bsocom.fr/statistiques>

ARMATURE		Nombre de logements commencés sur 5 ans (2017-2021)	Rythme annuel moyen entre 2017 et 2021 (log/an)	Objectif SCoT de logements à construire à 15 ans*	Objectif SCoT en rythme annuel moyen*	Différence de rythme (log/an)	Proportion du rythme réalisée %
Les Herbiers (comprenant Beauprépaire)	1	691	138	2980	199	-61	69%
Montaigu-Vendée	2	570	114	2813	188	-74	61%
Mortagne / Chanverrie	3	250	50	1366	91	-41	55%
Rocheservière	4	82	16	494	33	-17	49%
Saint-Fulgent / Chavagnes-en-Pailliers	5	184	37	895	60	-23	62%
Essarts-en-Bocage	6	230	46	1357	90	-44	51%
Chantonay	7	134	27	1061	71	-44	38%
Pouzauges	8	88	18	419	28	-10	64%
La Gaubretière / Saint-Laurent-sur-Sèvre	9	145	29	714	48	-19	61%
L'Herbergement / Saint-Philbert-de-Bouaine	10	227	45	1072	71	-26	63%
Les Brouzils / Chauché	11	150	30	629	42	-12	72%
Saint-Martin-des-Noyers	12	27	5	320	21	-16	23%
Bournezeau / Saint-Prouant	13	93	19	522	35	-16	55%
Sevremont / Le Boupère	14	131	26	949	63	-37	41%
Les Epesses / Mouchamps	15	148	30	775	52	-22	58%
Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers	16	364	73	1176	78	-5	93%
CC Pays de Mortagne	17	255	51	1085	72	-21	71%
Ex-CC Canton de Rocheservière	18	89	18	458	31	-13	59%
Ex-CC Canton de Saint-Fulgent	19	159	32	568	38	-6	85%
Ex-CC Pays des Essarts	20	17	3	161	11	-8	28%
CC Pays de Chantonay	21	116	23	748	50	-27	46%
CC Pays de Pouzauges	22	111	22	655	44	-22	50%
CC Pays des Herbiers	23	170	34	585	39	-5	87%
Ex-CC Terres de Montaigu	24	122	24	500	33	-9	72%
TOTAL PAYS DU BOCAGE VENDEEN		4553	911	22302	1487	-577	61%

*Les objectifs SCoT intègrent les évolutions territoriales (fusion de communes et d'intercommunalité, changement d'intercommunalité) telles qu'évoquées page 8.

Analyse : Sur les 5 premières années de mise en œuvre du SCoT, le rythme de production de logements est largement inférieur aux objectifs inscrits dans le SCoT avec en moyenne 911 logements commencés par an pour un objectif fixé par le SCoT de 1487 logements à réaliser, soit 61% de l'objectif.

Résultats de mise en œuvre inférieurs aux objectifs du SCoT

Même l'année 2021 connaît un rythme très en deçà des objectifs alors que c'est une année qui correspond à la fois la mise en œuvre de la majorité des PLUi plus d'un an après leur approbation, mais aussi à une année de « rattrapage » suite à l'année 2020 fortement marquée par le confinement.

A l'échelle des polarités, aucune n'atteint l'objectif.

Trois polarités s'approchent de leur objectif le pôle de Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers (93%), le pôle de proximité du Pays des Herbiers (87%) et le pôle de proximité du canton de Saint-Fulgent (85%).

Nous pouvons considérer que les objectifs du SCoT sont globalement surévalués par rapport aux dynamiques en cours. Aussi, cela nécessite de s'interroger sur le maintien des objectifs ou sur l'accompagnement de la production, notamment en mobilisant d'une part les opérations de densification douce et de renouvellement urbain.

Indicateurs de la ressource en espaces

Ind EE 5

Bilan des surfaces des zones AU déclassées comparées aux zones ouvertes à l'urbanisation à partir de l'enveloppe urbaine à la date d'approbation du SCoT par PLU ou PLUi élaboré ou révisé

Traduction dans le
DOO :

Objectif indirect : Objectif 1.3.2 : Limiter la consommation d'espace en extension
Consommation en extension par pôle

Donnée mobilisée :

La donnée des zones AU existantes à date d'approbation du SCoT n'étant pas disponible, ce sont les tableaux de l'évolution des surfaces dans les rapports de présentation des PLUi qui ont été analysés.
Pour le Pays des Herbiers, la version d'arrêt est utilisée.

Interprétation :

Pas de mise à jour.
Différence entre la surface des zones AU des documents d'urbanisme locaux précédents les PLUi et les zones AU des PLUi.

Contact / diffuseur /
source :

Il n'est pas prévu de suivi de l'indicateur.

PLU(i)	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers	Saint- Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	Total
Zones AU des documents d'urbanisme précédents les PLUi en vigueur (en ha)	624,6	643	Non renseigné	322	846	1019	3454.6 (hors Pays de Pouzauges)
Zones AU des PLUi en vigueur (version d'arrêt pour le Pays des Herbiers) (en ha)	82,7	108	75,9	450	154,8	262,1	1057,6 (hors Pays de Pouzauges)
Comparaison des surfaces (en ha)	-541,9	-535	Non renseigné	128	-691,2	-756.9	-2397 (hors Pays de Pouzauges)

Analyse : L'élaboration des PLUi a été l'occasion de supprimer de nombreuses surfaces à urbaniser en comparaison des documents en vigueur précédemment et donc en vigueur à la date d'approbation du PLU. Si une partie des zones AU a fait l'objet d'une urbanisation et donc d'un classement en zones U, une large partie des anciennes zones AU a fait l'objet d'un reclassement en zones agricoles et naturelles.

Les objectifs affichés par le SCoT expliquent une partie de ces déclassements mais aussi le fait que de nombreux documents d'urbanismes étaient très anciens et n'avaient pas intégré les évolutions législatives fixant pour objectif la réduction des consommations foncières.

Compatibilité
non mesurable

Indicateurs de la fonctionnalité écologique

Ind EE 5bis

Evolution du bocage (linéaire de haies).

Traduction dans le DOO : Pas d'objectif direct
 Objectif rattaché : Objectif 1.2.5 Protéger le bocage
 Objectif non chiffré.

Donnée mobilisée : Référentiel Bocager en Pays de la Loire en 2021
 La donnée est disponible en format SIG en flux WMS sur le site Geopal. Sa dernière mise à jour date du 03/12/2021. Rythme de mise à jour non connu.
 Il est nécessaire de faire un traitement SIG pour la découper au périmètre souhaité. Pour le présent indicateur, la couche Référentiel Bocager en Pays de la Loire a été découpée selon les périmètres d'EPCI.

Interprétation : Le linéaire bocager protégé est extrait des prescriptions linéaires des PLUi.
 Pour le PLUi du Pays des Herbiers, c'est la version d'arrêt qui est utilisée.
 Mise à jour selon l'évolution des PLUi.
En absence d'indicateur fiable permettant d'analyser l'évolution du bocage, c'est le pourcentage de bocage protégé qui est analysé :
 Surface de prescription de protection de haie par rapport au linéaire de haies identifiées dans le référentiel Bocager Pays de la Loire

Contact / diffuseur / source : Geopal : <https://www.geopal.org/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/de7d2f5e-b695-4182-99c0-9e6e06020a6a>
 Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

PLU(i)	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers	Pays de Saint-Fulgent -Les Essarts	Terres de Montaigu	Total
Inventaire total 2011 (km) *Référentiel Bocager Pays de la Loire	2022,1	1372,6	2082,9	1307,1	1440,1	2037,7	10262,4
Longueur protégée (km) (*Longueur de prescription linéaire de protection des haies des PLUi)	183,3	547,7		520,6	215,5	655,9	2123,0
Part protégée (*Longueur de prescription linéaire par rapport linéaire du référentiel Bocager Pays de la Loire)	9%	40%	0%	40%	15%	32%	21%

Analyse : La plupart des PLUi ont intégré des prescriptions pour protéger une partie des haies de leur territoire. Seul le PLUi de Pouzauges n'a pas intégré de prescription.
 A l'échelle de l'ensemble du territoire, seul 20% du linéaire est protégé.
 Au-delà des prescriptions de protection, aucun EPCI n'effectue un suivi du bocage. Un observatoire par échantillonnage pourrait être mis en place mais nécessite un temps de suivi important.

Intégration moyenne de la prescription

Indicateurs de la fonctionnalité écologique

Ind EE 6

Evolution des surfaces boisées.

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 1.2.4 Protéger et gérer les boisements en tenant compte de la diversité des enjeux

Objectif non chiffré.

Donnée mobilisée :

Boisements issus de la BDTOPO de l'IGN (2018 et 2021)

La donnée est disponible en format SIG.

C'est la couche ZONE VEGETATION qui est traitée. Les valeurs haies, landes, verger, vigne ont été sorties de la donnée pour ne prendre en compte que les masses boisées.

Il est nécessaire de faire un traitement SIG pour la découper au périmètre souhaité. Pour le présent indicateur, la BDTOPO – ZONE VEGETATION a été découpée selon les périmètres d'EPCI.

La mise à jour s'effectue tous les 3 à 10 ans.

La part de boisement protégée est extraite des prescriptions surfaciques des PLUi. Il s'agit des prescriptions 01- Espace boisé classé et 07-04 à 05 éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Pour le PLUi du Pays des Herbiers, c'est la version d'arrêt qui est utilisée.

Mise à jour selon l'évolution des PLUi.

En absence d'indicateur fiable permettant d'analyser l'évolution des surfaces boisées, c'est le pourcentage de boisements protégés qui est analysé :

Interprétation :

Surface de prescription de protection de boisement par rapport à la surface de boisements recensée dans la BDTOPO 2018 (hors haies, landes, verger, vigne)

Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Contact / diffuseur / source :

BDTOPO

<https://geoservices.ign.fr/bdtopo>

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers	Pays Saint Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	Total général
Espaces Boisés Classés (EBC) inscrits aux PLUi	1170.3	278.5	0.3	0.0	0.0	841.6	2290.7
Boisements à protéger (L151-23 du C.U.) inscrits aux PLUi	147.0	331.8	0.0	758.8	491.1	0.0	1728.7
Parcelles sous régime forestier inscrits aux PLUi	856.9	0.0	0.0	61.7	0.0	0.0	918.6
Total protégé dans les PLUi (ha)	2174.3	610.3	0.3	820.5	491.1	841.6	4938.1
BDTOPO2018 (ha) (hors haies) (hors haies, landes, verger, vigne)	3600.2	1519.4	2385.8	2363.6	2535.7	2269.5	14674.1
part protégée (*surface de prescription linéaire par rapport à la surface de boisements de la BDTOPO2018)	60.4%	40.2%	0.0%	34.7%	19.4%	37.1%	33.7%

Analyse : La plupart des PLUi ont intégré des prescriptions pour protéger une partie des boisements de leur territoire. Seul le PLUi de Pouzauges n'a pas intégré de prescription. A l'échelle du territoire, 33,7% des boisements font l'objet d'une protection spécifique.

Au-delà des prescriptions de protection, aucun EPCI n'effectue un suivi des boisements. Un observatoire pourrait être mis en place mais nécessite un temps de suivi important.

Intégration moyenne de la prescription

Indicateurs de la fonctionnalité écologique

Ind EE 7

Evolution des zones humides (surface).

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 1.2.3 Protéger les milieux humides et les abords des cours d'eau

Objectif non chiffré.

Donnée mobilisée :

Zones humides identifiées dans les PLUi

Les zones humides sont extraites des prescriptions surfaciques des PLUi. Pour le PLUi du Pays des Herbiers, c'est la version d'arrêt qui est utilisée.

Les inventaires datent parfois de plus de 10 ans. Lors de l'élaboration des PLUi, les inventaires ont été mis à jour seulement sur les zones AU.

Délimitation des zones U et zones AU dans les PLUi approuvés. Pour le PLUi du Pays des Herbiers, c'est la version d'arrêt qui est utilisée.

Mise à jour selon l'évolution des PLUi.

Interprétation :

Surface de prescription de protection des zones humides et part de ces surfaces en zones U et AU.

Contact / diffuseur / source :

Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

PLU(i)	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Pays des Herbiers	Terres de Montaigu	Total échelle SCoT
Zones humides identifiées PLUi (ha)	2502	588	2184	1614	3883	1139	11910
dont zones humides en zone U, 1AU et 2AU (en ha)	2	0	0	5	7	4	18
Part des zones humides situées en zones U et AU	<0,1%	0%	0%	0,3%	0,2%	0,4%	0,2%
source inventaire	Communes du canton de Chantonnay : CPIE : inventaire des zones humides – 2013 · Saint Martin des Noyers : XX - inventaire des zones humides – 2015 · Sainte Cécile : Chambre d'Agriculture – inventaire des zones humides – 2012 et actualisation : Géooquest : secteurs à enjeux d'aménagement – 2018	Dervenn décembre 2018	CPIE (Eau-méga) année non renseignée	Pré-inventaire : DIREN Pays de la Loire CDC Pays des Herbiers (Diagnostics Environnementaux Communaux) (Dervenn) année non renseignée	CDC Pays des Herbiers (Diagnostics Environnementaux Communaux) année non renseignée	inventaires communaux de 2012 à 2017 inventaire réalisé par Syndicat du bassin versant de Grandlieu 2013/2014	

Analyse : Sur les 11 910 hectares de zones humides identifiés sur le territoire (soit 6,6% de l'ensemble du territoire), seulement 18 hectares sont identifiés dans des zones U, 1AU ou 2AU. Cela concerne les PLUi : Pays de Chantonnay, Pays de Saint-Fulgent les Essarts, Pays des Herbiers et Terres de Montaigu.

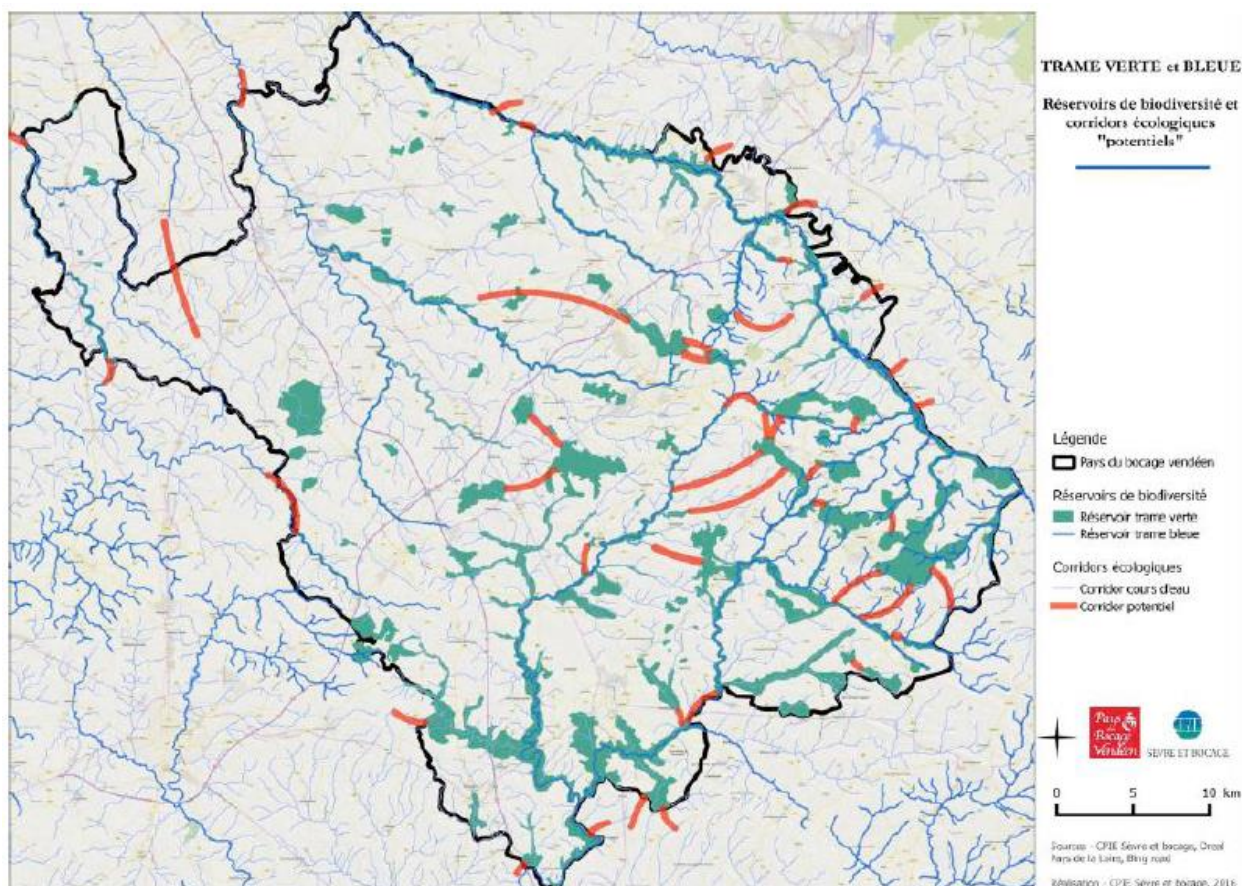
Les PLUi ont traduit les objectifs du SCoT en inscrivant des prescriptions visant à préserver les zones humides. Il s'agira d'assurer un suivi plus spécifique sur les 18 hectares situés en zones urbaines ou à urbaniser pour s'assurer de l'efficacité de leur protection.

Bonne intégration de la prescription dans les PLUi.

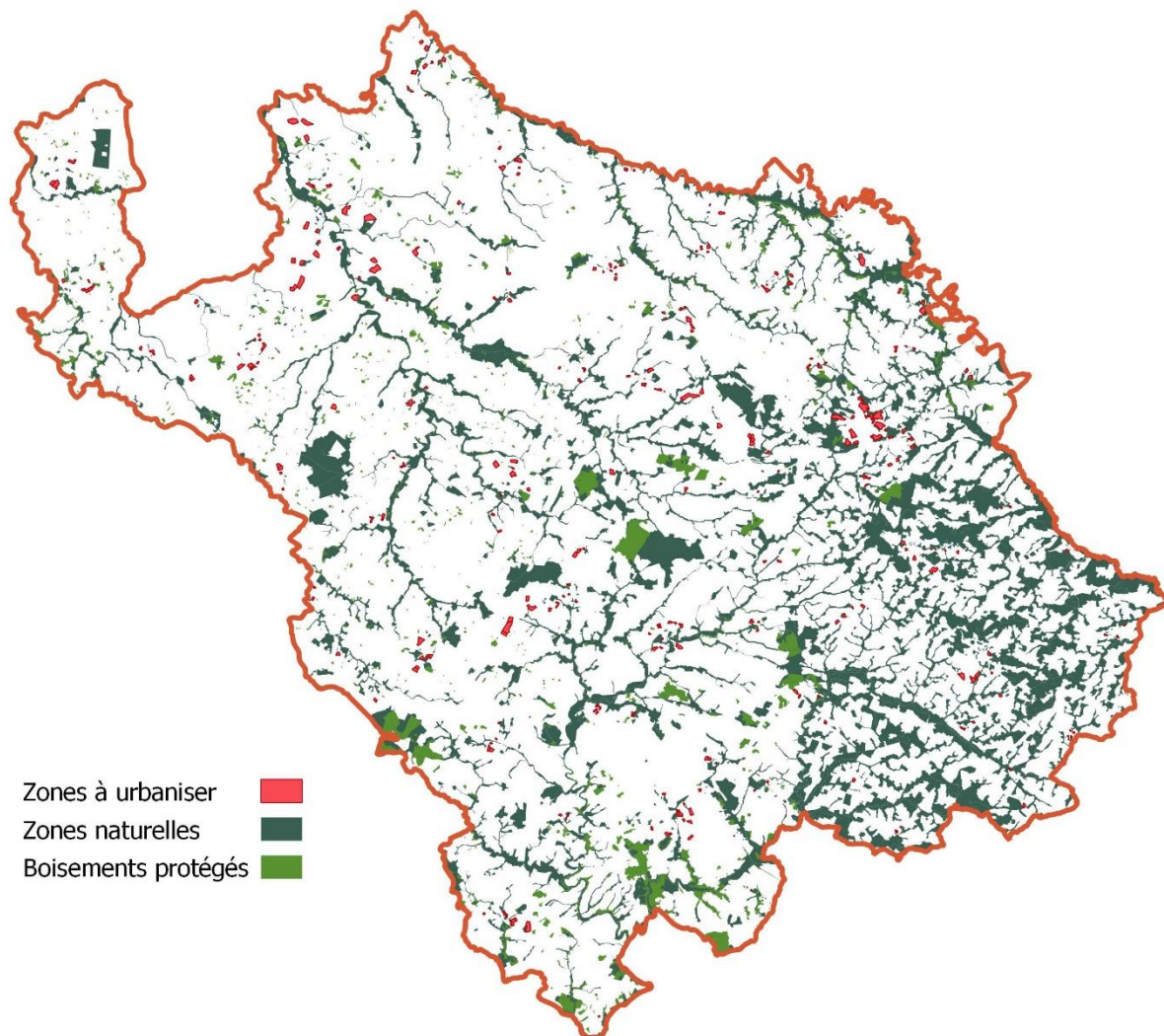
Indicateurs de la fonctionnalité écologique	
Ind EE 8	Suivi de la mise en œuvre de la trame verte et bleue

Traduction dans le DOO :	Objectif 1.2.1 Protéger les réservoirs de biodiversité Objectif 1.2.2 Assurer les continuités écologiques
Donnée mobilisée :	Délimitation des zones AU et des prescriptions de protection environnementales dans les PLUi approuvés. Pour le PLUi du Pays des Herbiers, c'est la version d'arrêt qui est utilisée. Mise à jour selon l'évolution des PLUi.
Interprétation : Contact / diffuseur / source :	Comparaison des grands secteurs identifiés en tant que réservoir de biodiversité et de corridor écologique dans le SCoT et de la traduction faite dans les PLUi. Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Carte de la trame verte et bleue inscrite au DOO



Carte des zones naturelles et de protection ainsi que des zones à urbanisées inscrites aux PLUi



Analyse : Le SCOT identifie dans le DOO des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques nécessitant de faire l'objet d'une protection.

A l'échelle du territoire, ces secteurs font l'objet d'une bonne transcription dans les PLUi, soit à travers un classement en zones N soit à travers la mise en œuvre de prescriptions spécifiques visant à protéger les éléments environnementaux (Espaces Boisés Classés, Protection du Paysage, Identification des boisements faisant l'objet d'un plan simple de gestion...).

A noter cependant que plusieurs zones à urbaniser sont situées à proximité de réservoirs et continuités écologiques, mais aucune ne vient couper une continuité écologique.

Bonne intégration de la TVB dans les PLUi.

Indicateurs de la qualité de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement

Ind EE 9

Evolution du taux de nitrates dans les eaux brutes des retenues d'eau du territoire (La Bultière, Rochereau, Angle Guignard et La Sillonière).

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct
 Objectif rattaché : Objectif 1.2.6 Protéger la ressource en eau
 Objectif non chiffré.

Donnée mobilisée :

Moyenne annuelle de la quantité de nitrates en milligramme par litre par station réalisée par Vendée Eau.
 Donnée mise à jour tous les ans.
 Évolution du taux de de nitrate dans les eaux brutes par retenues d'eau

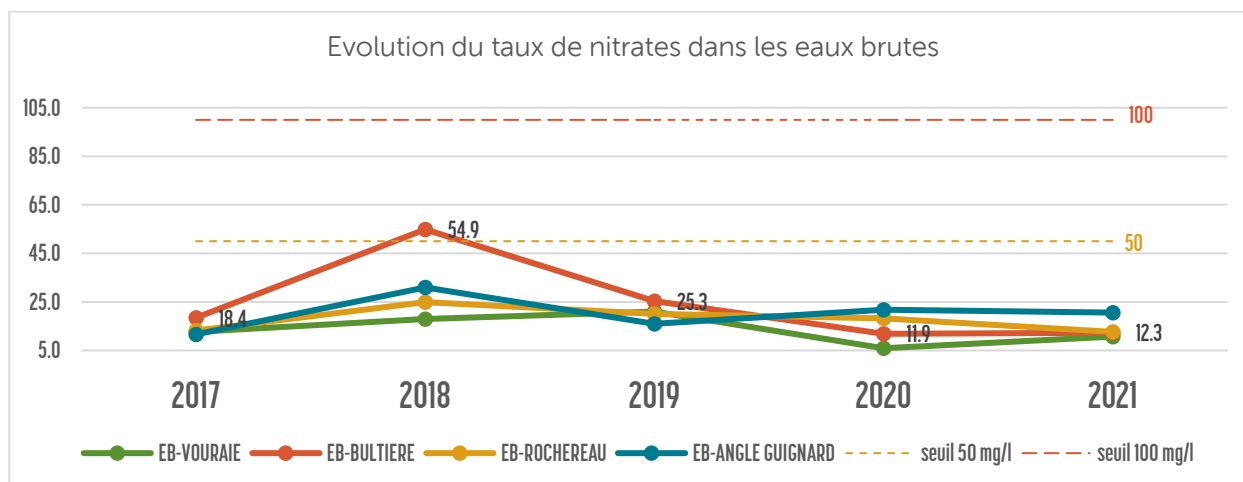
Interprétation :

La concentration « naturelle » en nitrates des eaux souterraines en l'absence de fertilisation va de 5 à 15 mg/l.
 Le seuil de 50mg/l correspond à la limite à ne pas dépasser pour une eau destinée à la consommation humaine. Il est néanmoins considéré comme temporairement acceptable, sauf pour les nourrissons et les femmes enceintes ou allaitantes.
 Au-delà de 100 mg par litre, l'eau ne doit ni être bue ni être utilisée pour préparer les aliments.
 VENDEE EAU

Contact / diffuseur / source :

Personne ressource : Benjamin HEMION
 Actions territoriales et ressources (ATR) Conseiller Environnement
 benjamin.hemion@vendee-eau.fr

Evolution du taux de nitrates dans les eaux brutes



Analyse : Sur les 5 dernières années les taux de nitrate dans les eaux brutes sont globalement stables et essentiellement compris entre 5 et 25mg/l correspondant à des taux acceptables.
 A noter cependant que le seuil de 50mg/l a été dépassé en 2018 à la Bultière avec 54,9mg/l.

Si le SCoT n'a pas une incidence directe sur ces taux, les mesures de protections participent à assurer la qualité des eaux. Les résultats actuels ne remettent pas en question des objectifs du SCoT ni leur transcription.

Tendance compatible avec
 l'objectif du SCoT

Indicateurs de la qualité de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement

Ind EE 10

Evolution du taux de matières organiques dans les eaux brutes des retenues d'eau du territoire (La Bultière, Rochereau, Angle Guignard et La Sillonière).

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 1.2.6 Protéger la ressource en eau

Donnée mobilisée :

Moyenne annuelle de la quantité de carbone organique en milligramme de carbone par litre par station

Donnée mise à jour tous les ans

Évolution du taux de matières organiques dans les eaux brutes par retenues d'eau

Interprétation :

Les matières organiques sont présentes de manière naturelle dans les cours d'eau et proviennent de la mort des organismes vivants animaux et végétaux des cours d'eau et de ses abords. Elles sont aussi issues des rejets liés aux activités humaines. Elles peuvent être source de pollution pour l'eau au-delà d'un certain seuil.

Le seuil d'alerte est situé à 10mg(C)/l.

VENDEE EAU

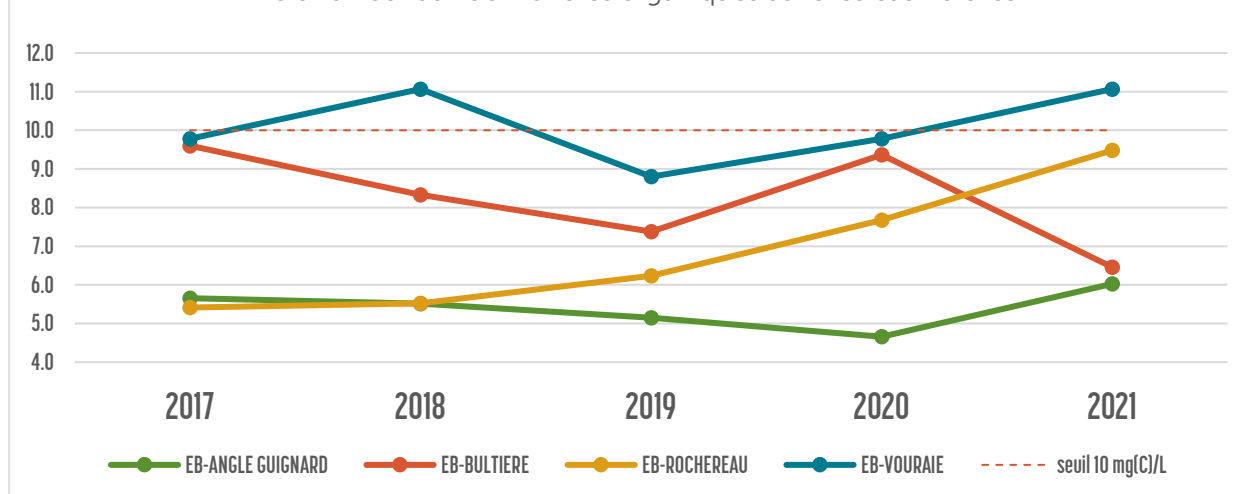
Contact / diffuseur / source :

Personne ressource : Benjamin HEMION

Actions territoriales et ressources (ATR) Conseiller Environnement

benjamin.hemion@vendee-eau.fr

Evolution du taux de matières organiques dans les eaux brutes



Dynamique observée : Le taux de matière organique a globalement augmenté des 5 dernières années, sauf pour la Bultière qui a observé une baisse globale.

La retenue de Vourai a dépassé le seuil en 2018 (11,1 mg(C)/L) et 2021 (11,1 mg(C)/L) et la retenue de Rochereau a observé une augmentation constante et s'est rapprochée du seuil d'alerte en 2021 (9,5 mg(C)/L).

Si le SCoT n'a pas une incidence directe sur ces taux, les mesures de protections participent à assurer la qualité des eaux de même que la bonne gestion de l'assainissement tant individuel que collectif. Les résultats actuels ne remettent pas en question des objectifs du SCoT ni leur transcription mais peuvent nécessiter éventuellement une vérification de la bonne gestion des assainissements.

Tendance n'allant pas dans le sens des objectif SCoT sur 2 retenues d'eau.

Indicateurs de la qualité de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement

Ind EE 11

Nombre de communes dotées d'un schéma d'eaux pluviales

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 1.2.6 : Protéger la ressource en eau <i>Les collectivités sont encouragées à élaborer des schémas de gestion des eaux pluviales (en tenant compte des objectifs des SAGE), et à définir notamment les secteurs où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales.</i>
<i>Donnée mobilisée</i>	Communes dotées d'un schéma d'eaux pluviales en vigueur ou en cours d'études. Mise à jour en cas de réalisation d'étude
<i>Interprétation : Contact / diffuseur / source :</i>	Nombre de communes dotées d'un schéma d'eaux pluviales Données des EPCI

EPCI	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers	Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu
nombre	Info non dispo	Info non dispo	1	Info non dispo	Info non dispo	1
communes	Commune de Chantonnay (2020)		Pouzauges (2014)			Mormaison (Montréverd)
étude	En cours à l'échelle EPCI	En cours à l'échelle EPCI		En cours à l'échelle EPCI		

Analyse : Peu de communes disposent d'un schéma directeur des eaux pluviales actuellement mais au moins 3 intercommunalités ont engagé une démarche allant dans ce sens.

Démarche engagée dans au moins la moitié des EPCI du territoire.

Indicateurs de la qualité de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement

Ind EE 12

Nombre de communes dotées d'un schéma d'assainissement des eaux usées

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 1.2.6 : Protéger la ressource en eau

Traduction dans le DOO : Les collectivités assurent pour l'assainissement collectif, une capacité épuratoire des stations de traitement compatible avec les objectifs de développement et des projets (en tenant compte des effets des eaux parasites) ainsi qu'avec un niveau de traitement des rejets adapté à la sensibilité des milieux récepteurs.

Donnée mobilisée : Commune dotée d'un schéma d'assainissement en vigueur ou en cours d'études.
Mise à jour en cas de réalisation d'étude

Interprétation : Nombre de communes dotées d'un schéma d'assainissement

Contact / diffuseur / source : Données des EPCI

EPCI	Pays de Chantonay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers	Saint-Fulgent -Les Essarts	Terres de Montaigu
État des études	zonage en cours (2021)	oui	étude en cours	en cours de réalisation	oui	10 SDA Projet d'un schéma directeur unique EU+EP à lancer fin 2022

Dynamique observée : Tous les EPCI sont dotés ou en cours d'élaboration d'un schéma d'assainissement des eaux usées

Bonne intégration des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme

Indicateurs de la qualité de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement

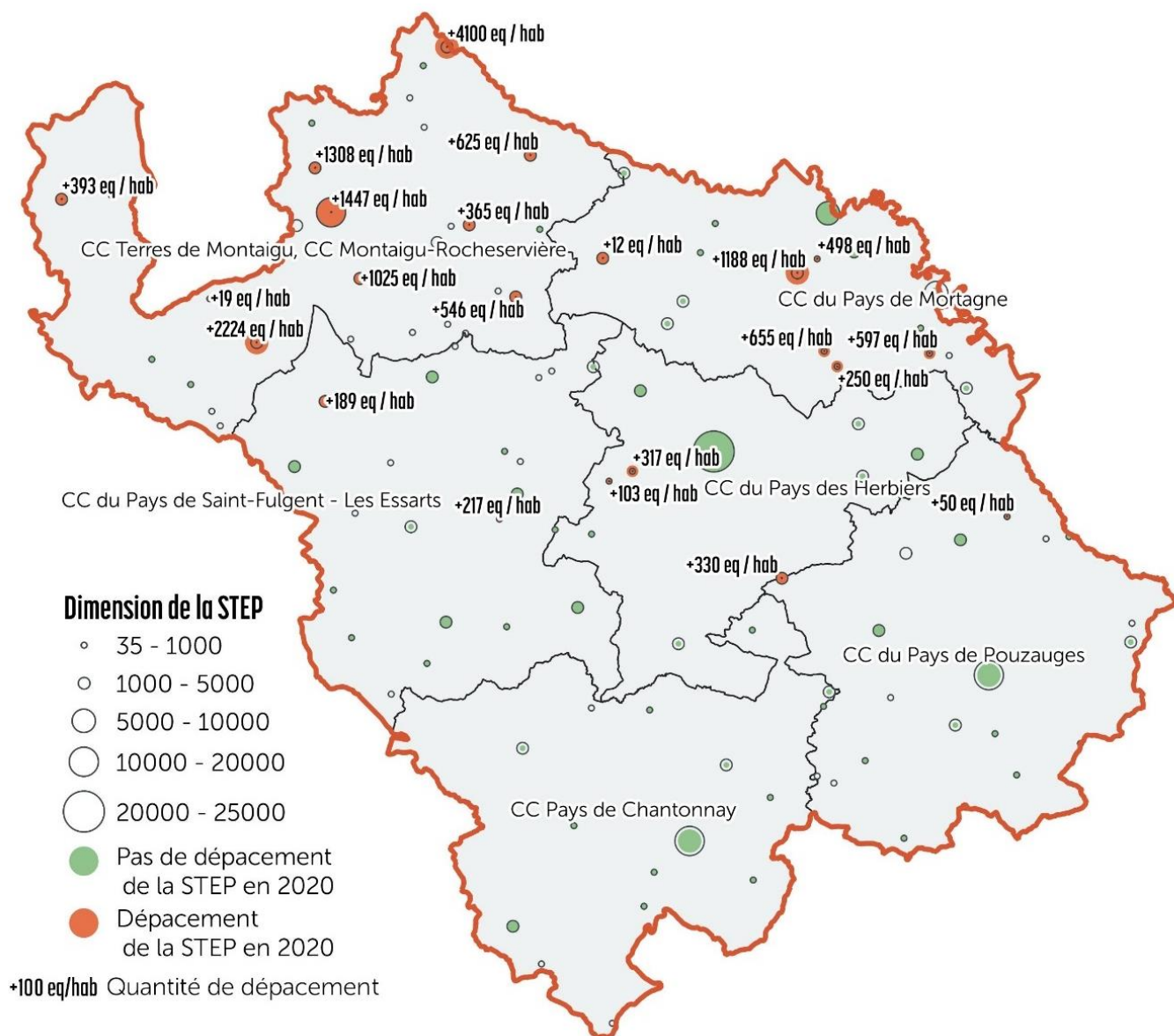
Ind EE 13

Capacité résiduelle des STEP au regard des populations raccordées et des développements envisagés.

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 1.2.6 Protéger la ressource en eau <i>Les collectivités assurent pour l'assainissement collectif, une capacité épuratoire des stations de traitement compatible avec les objectifs de développement et des projets (en tenant compte des effets des eaux parasites) ainsi qu'avec un niveau de traitement des rejets adapté à la sensibilité des milieux récepteurs.</i>
<i>Donnée mobilisée :</i>	La localisation des stations d'épuration, capacité d'accueil et charge maximale entrante pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 existe en format SIG (Json). Un traitement a été effectué pour évaluer la capacité restante et donc les dépassements en soustrayant la capacité de la charge maximale et cela par année. Le résultat a été rentré dans la table attributaire de la couche SIG. Donnée mise à jour tous les ans avec un décalage d'environ 1 an.
<i>Interprétation :</i>	Tableau : nombre de stations ayant fait l'objet d'un dépassement en 2020 Sur cartographie : différence entre capacité et charge maximale entrante en 2020 de toutes les stations Sur tableur ensemble des données par année de 2017 à 2020.
<i>Contact / diffuseur / source</i>	Source base de Données sur les Eaux Résiduelles Urbaines (ERU) https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/data.php

<i>Nombre de stations d'épuration</i>	116
<i>Nombre de stations ayant eu un ou des dépassements</i>	22

Analyse : Il apparaît que 22 stations sur 116 ont observé un dépassement de leur charge maximale entrante en 2020. Ce sont particulièrement les stations de la communauté d'agglomération de Terres de Montaigu et de la communauté de communes du Pays de Mortagne qui observent le plus de dépassements. Aucun dépassement n'est relevé pour la communauté de communes du Pays de Chantonay.	Les capacités d'accueil des stations n'ont pas conditionné la traduction des objectifs démographiques et constructifs dans les PLUi Terres de Montaigu et Pays de Mortagne.
--	---



Des zooms par EPCI sont disponibles en annexes

Indicateurs de l'énergie	
Ind EE 14	Evolution des diagnostics énergétiques du patrimoine bâti des collectivités.

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 3.3.1 Une meilleure gestion énergétique à l'échelle bâti
<i>Donnée mobilisée</i>	Audit, analyses énergétiques, évaluations énergétiques et rénovations de bâtiments réalisés entre 2017 et 2022 par le Sydev. Mise à jour en cas de réalisation d'étude
<i>Interprétation :</i>	Audit, analyses énergétiques, évaluations énergétiques et rénovations de bâtiments réalisés entre 2017 et 2020 par le Sydev.
<i>Contact / diffuseur / source</i>	SYDEV Personne ressource : Philippe GARDES p.gardes@sydev-vendee.fr

	Période 2017-2022 (jusqu'à août 2022)
Nombre d'audits réalisés	37 audits
Nombre d'analyses énergétiques territoriales réalisées	6 analyse énergétiques (une par EPCI)
Nombre d'évaluations énergétiques réalisées	64 évaluations
Nombre de rénovations de bâtiments réalisés	93 rénovations de bâtiments

Dynamique observée : L'ensemble des EPCI a fait l'objet d'une analyse énergétique et de nombreuses études et rénovations ont été engagées depuis l'approbation du SCOT. Bien qu'il n'y ait pas de prescription directe imposant de telles études, la dynamique observée va dans le sens d'une bonne application du SCoT.	Bonne intégration des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme
---	--

Indicateurs de l'énergie

Ind EE 15

Nombre de PLU ayant développé le bioclimatisme.

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 3.3.1 Une meilleure gestion énergétique à l'échelle bâti : l'élévation du niveau de densité en cohérence avec le bioclimatisme et l'utilisation de l'enveloppe urbaine
<i>Donnée mobilisée :</i>	Eléments évoquant le bioclimatisme dans les PLUi, notamment dans les pièces réglementaires et dans les OAP. Les OAP ont été analysées pour voir si des principes liés au bioclimatisme ont été développés Mise à jour en cas de révision des PLUi
<i>Interprétation : Contact / diffuseur / source:</i>	Présentation des outils du PLUi dans lequel est développé le bioclimatisme Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

PLU(i)	Outils	
Pays de Chantonnay		
Pays de Mortagne	Orientation d'Aménagement et de Programmation ORIENTATION N°1 : Concevoir les circulations de manière à permettre un accès au soleil optimisé des constructions.(voir annexe)	Orientation d'Aménagement et de Programmation ORIENTATION N°2 : Adapter les formes urbaines afin de limiter la consommation d'énergie des logements (voir annexe).
Pays de Pouzauges		
Pays de Saint-Fulgent -Les Essarts		
Terres de Montaigu		
Pays des herbiers		

Dynamique observée : Seul le PLUi de Mortagne aborde directement le bioclimatisme à travers une OAP thématique. D'autres orientations et prescriptions des PLUi peuvent néanmoins aborder les enjeux du bioclimatisme de manière indirecte (choix des secteurs de développement, programmation et implantation des constructions à venir...). Les objectifs du SCoT en matière de bioclimatisme restent peu précis, ce qui explique en partie le faible nombre d'outils inscrits spécifiquement dans les PLUi.	Faible intégration des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme
--	---

Indicateurs de l'énergie	
Ind EE 16	Nombre d'OPAH, PIG et PLH relatifs à la précarité énergétique.

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 3.3.1 Une meilleure gestion énergétique à l'échelle bâti la lutte contre la précarité énergétique et les mesures de rénovation des bâtiments, qu'ils soient privés ou publics, notamment au travers d'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
<i>Donnée mobilisée :</i>	Identification des actions des PLUi-H et PLH en matière de précarité énergétique Mise à jour en cas de révision des documents
<i>Interprétation :</i>	Identification des PLH (PLH ou PLUi-H) et échéance des documents Action mises en place
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	EPCI concernée par une OPAH Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

PLUi	Pays de Chantonay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers*	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Ex-Terres de Montaigu	Ex CC Rocheservière
État PLH 2022	Ancien PLH non renouvelé	PLUiH	PLH	PLUiH	PLUiH	PLH	
échéance PLH	2007-2012	2019-2024	2017-2022	2022-2028	2020-2025	2020-2025 2020-2025	
Précarité énergétique abordée (voir liste ci-dessous)		Action n°6	Action n°2.2 Action n°3.3	Action n°4 Action n°6	Action n°3.3 Action n°4 Action n°5	Action n°2.1 Action n°2.4 Action n°2.5	
PLUi approbation *arrêt	11/12/2019	03/07/2019	20/01/2020	27/04/2022	19/12/2019	25/06/2019	14/10/2019
dernière modification	26/01/2022		12/02/2021			27/09/2021	28/06/2021
EPCI concerné par une OPAH	oui	oui	oui	oui	oui	oui	

PLUiH Pays de Mortagne

Action n°6 Améliorer les performances énergétiques des logements existants

PLH Pays de Pouzauges (source : Les fiches de synthèse des PLH de Vendée – DREAL)

Action n°2.2 Amélioration de la qualité des performances énergétiques

Action n°3.3 La rénovation du parc existant

PLUiH Pays des Herbiers

Action n°4 Mettre en place des dispositifs de rénovation et d'adaptation des logements en lien avec la revitalisation des centres-bourgs et des centres villes

Action n°6 Lutter contre le mal-logement

PLUiH Pays de Saint-Fulgent Les Essarts

Action n°3.3 Sensibiliser les habitants et acteurs de l'habitat aux enjeux environnementaux

Action n°4 Soutenir la production et la réhabilitation des logements sociaux

Action n°5 Mettre en place un dispositif de rénovation et d'adaptation du parc privé

Action n°5.3 Favoriser une dynamique de rénovation dans les copropriétés dégradées

PLH Terres de Montaigu

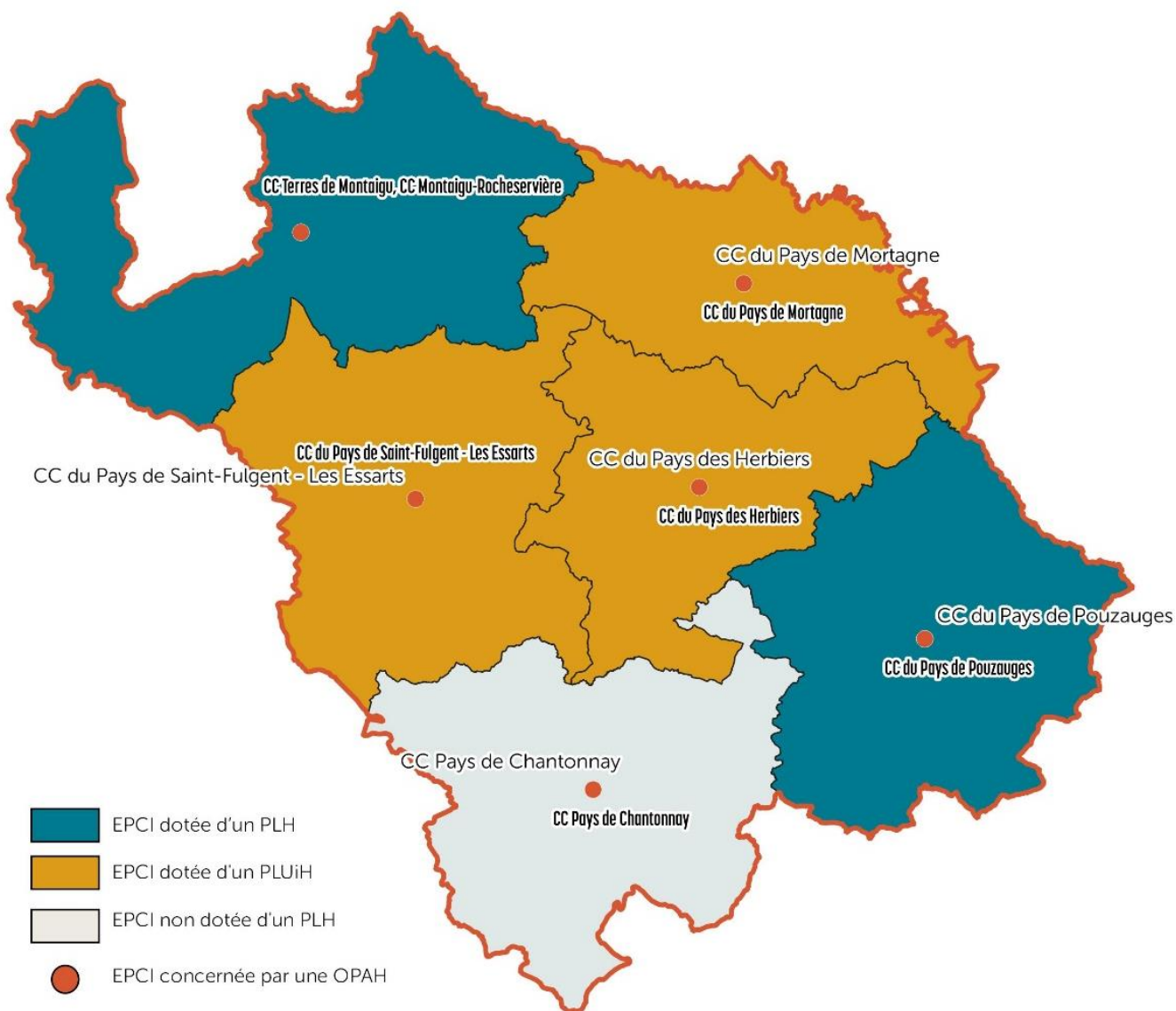
Action 2.1 Encourager la rénovation énergétique des logements de propriétaires occupants

Action 2.4 Mettre en place une campagne thermographique aérienne

Action 2.5 Encourager la rénovation des façades sur des secteurs ciblés

Analyse : Seule l'EPCI du Pays de Chantonay n'a pas de PLH en vigueur
L'ensemble des PLH et/ou PLUiH ont développé des actions contre la précarité énergétique.
L'ensemble des EPCI sont concernées par une OPAH.

Bonne intégration des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme



Indicateurs de l'énergie	
Ind EE 17	Evolution du nombre de centrales solaires photovoltaïque sur bâtiments.

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 3.3.1 Une meilleure gestion énergétique à l'échelle bâti L'utilisation des toitures de bâtiments industriels ou agricoles, favorisée pour les dispositifs de production d'énergie. Toutefois, cette action ne doit pas aboutir à la création de bâtiments dont l'objet essentiel serait de créer une ferme photovoltaïque en espace agricole
<i>Donnée mobilisée :</i>	Registre national des installations de production et de stockage d'électricité (au 30/04/2022), donnée produite par les gestionnaires des réseaux d'électricité et diffusée en open data (Open Data Réseaux Énergies) Mise à jour mensuelle
<i>Interprétation :</i>	Nombre d'installations de production photovoltaïque réalisées sur la période 2017-2022 (incluse jusqu'en avril) Open Data Réseaux Énergies
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-national-des-installations-de-production-et-de-stockage-deelectricite-au-30-04-2022/

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers*	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	TOTAL PAYS DU BOCAGE VENDEEN
Nombre de nouvelles installations photovoltaïques raccordées entre 2017 et 2022 (jusqu'avril)	37	32	28	31	31	47	206

Analyse : Sur la période 2017-2022, 206 installations photovoltaïques ont été installées sur le territoire et raccordées au réseau. La donnée ne précise pas s'il s'agit de photovoltaïque en toiture ou au sol, mais les remontées de terrain font surtout référence à du photovoltaïque en toiture. Le SCoT n'inscrivant pas d'objectif chiffré, il apparaît que les dynamiques observées vont dans le sens des objectifs du SCoT.	Bonne intégration des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme
--	--

Indicateurs de l'énergie	
Ind EE 18	Evolution de la puissance éolienne installée sur le territoire.

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 3.3.2 Le développement de la production d'énergies renouvelables Le SCoT ne définit à priori aucun secteur d'interdiction pour l'implantation de l'éolien. L'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme permettra d'étudier l'intérêt et les enjeux d'une telle implantation. Seront pris en compte : • l'évolution des technologies pour identifier dans le temps les espaces qui pourraient devenir favorables au regard de la présence, de la régularité et de la force du vent ; • les enjeux d'ordre technique, écologique et patrimoniaux, dans le cadre d'une concertation, afin de donner un cadre favorable à l'appropriation d'un projet partagé.
<i>Donnée mobilisée :</i>	Registre national des installations de production et de stockage d'électricité (au 30/04/2022), donnée produite par les gestionnaires des réseaux d'électricité et diffusé en open data (Open Data Réseaux Énergies) Mise à jour mensuelle La localisation des éoliennes existe en donnée SIG extraite du Schéma Régional Eolien des Pays de la Loire
<i>Interprétation :</i>	Puissance des parcs éoliens par intercommunalité dont parcs réalisés depuis 2017 Open Data Réseaux Énergies https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-national-des-installations-de-production-et-de-stockage-deelectricite-au-30-04-2022/
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	Localisation sur le Schéma Régional Eolien : SRE flux WFS https://paysdelaloire.opendatasoft.com/api/wfs?SERVICE=WFS&REQUEST=GetFeature&TY_PENAME=234400034_sre-eolien-terrestre-parcs-eoliens-des-pays-de-la-loire

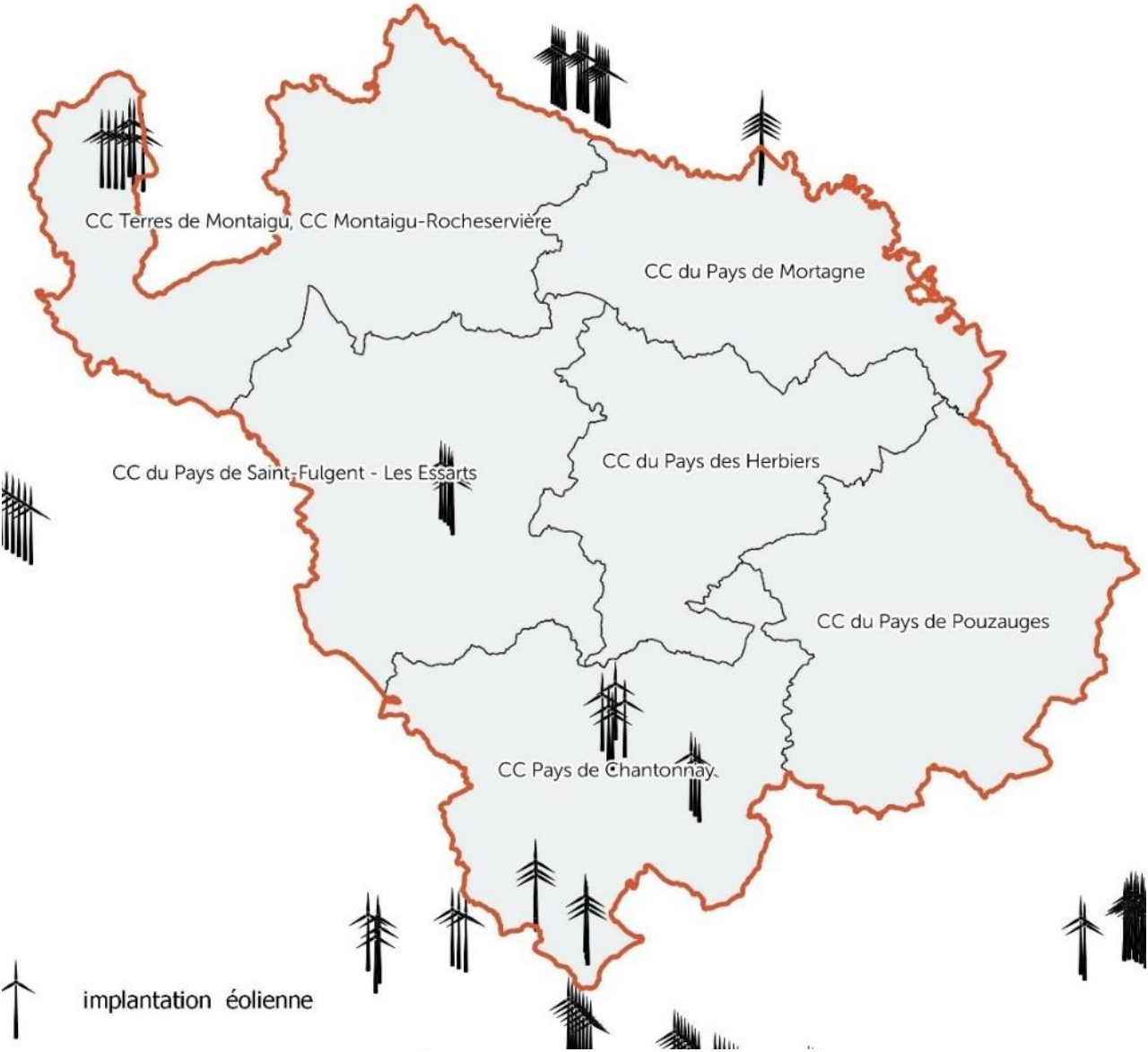
PLU(i)	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers	Pays Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu
<i>Etat du parc éolien en 2022</i>	• Ferme éolienne Bournezeau • Parc éolien de Pierre bise • Parc éolien de la plaine de la minée				• Ferme éolienne de Chauché	• Parc de St Philibert • La planche énergie
<i>Dont parc réalisé depuis 2017</i>					Ferme éolienne de Chauché (Réalisé en décembre 2017) - Puissance 11,75 Mw répartie sur 5 éoliennes	

Dynamique observée : Le parc des 5 éoliennes de Chauché a été raccordé fin 2017 et inauguré en 2018 mais les études et travaux étaient engagés en amont de l'approbation du SCoT. Il n'y a donc pas de lien à établir entre les deux.

Certains projets éoliens sont au stade d'études.

Ni le SCoT, ni les PLUi ne se sont pas positionnés sur la localisation préférentielle des éoliennes. Une réflexion pourrait être engagée en ce sens.

Les objectifs du SCoT n'ont pas conduit à un positionnement des PLUi pour une bonne implantation des éoliennes.



Indicateurs de l'énergie

Ind EE 19

Nombre d'opérations développées sur le territoire pour la biomasse (méthanisation) et la filière bois.

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 3.3.2 Le développement de la production d'énergies renouvelables

Conforter et poursuivre les démarches pour des projets de méthanisation des déchets organiques liés à l'agriculture, notamment à l'élevage ;

- *Étudier le potentiel lié à la production de déchets ménagers ;*
- *Étudier la faisabilité des implantations dans les deux perspectives alternatives de création de réseaux de chaleur ou de production d'énergie pour les réseaux électricité ou gaz, afin de mieux évaluer la rentabilité du projet dans le temps, en prenant en compte les coûts d'entretien et l'inscription dans un marché concurrentiel.*
- *Mettre en œuvre une démarche de coopération de valorisation des ENR&R avec les territoires voisins pour développer une filière bois-énergie qui s'inscrive dans l'objectif de favoriser l'entretien du bocage en consolidant ses débouchés économiques, ceci en :*
 - *mobilisant les acteurs et en favorisant des solutions économiques autonomes pour l'exploitation du bois, en partenariat avec les agriculteurs propriétaires d'espaces bocagers et boisés ;*
 - *prévoyant l'implantation d'équipements (plateformes de séchage, de transformation-conditionnement,...).*

Traduction dans le DOO :

Donnée mobilisée :

Registre national des installations de production et de stockage d'électricité (au 30/04/2022), donnée produite par les gestionnaires des réseaux d'électricité et diffusé en open data (Open Data Réseaux Énergies)
Mise à jour mensuelle

Interprétation :

Identification des nouvelles installations de la filière Bioénergie depuis 2017
Open Data Réseaux Énergies

Contact / diffuseur / source :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-national-des-installations-de-production-et-de-stockage-deelectricite-au-30-04-2022/>

Commune	EPCI	Date de mise En service	Filière
La Bruffière	Terres-de-Montaigu	03/04/2019	Bioénergies
Rocheservière	Terres-de-Montaigu	28/01/2019	Bioénergies
Saint-Philbert-de-Bouaine	Terres-de-Montaigu	31/07/2018	Bioénergies
Treize-Vents	CC du Pays de Mortagne	14/11/2017	Bioénergies

Analyse : 4 nouvelles installations de bioénergie ont été installées sur le territoire depuis l'approbation du SCoT. 3 d'entre elles sont localisées sur la communauté d'agglomération Terres de Montaigu.

Le SCoT n'inscrivant pas d'objectif chiffré, il apparaît que les dynamiques observées vont dans le sens des objectifs du SCoT.

Bonne intégration des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme

Indicateurs liés aux pollutions, à l'air, au bruit et aux déchets

Ind EE 20

Quantité de déchets produits sur le territoire par habitant et par an.

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 2.3.4 Concevoir des opérations d'aménagement vertueuses en matière de gestion des ressources et des mobilités locales

Prescriptions : Poursuivre une politique de collecte et de réduction des déchets

Donnée mobilisée :

Les données de quantité de déchets sont à l'échelle des EPCI. Cependant, pour les EPCI du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, du Pays de Chantonay et du Pays de Pouzauges, les résultats ne sont pas individualisés par EPCI mais à l'échelle de la SCOM Est-Vendéen. La SCOM Est-Vendéen comprend en plus l'EPCI du Pays de la Châtaigneraie.

Mise à jour tous les ans

Interprétation :

Quantité de déchets par habitant et par an par EPCI

Données des EPCI

Contact :

SCOM

Personne ressource : Guillaume CREPEAU

g.crepeau@scom85.fr

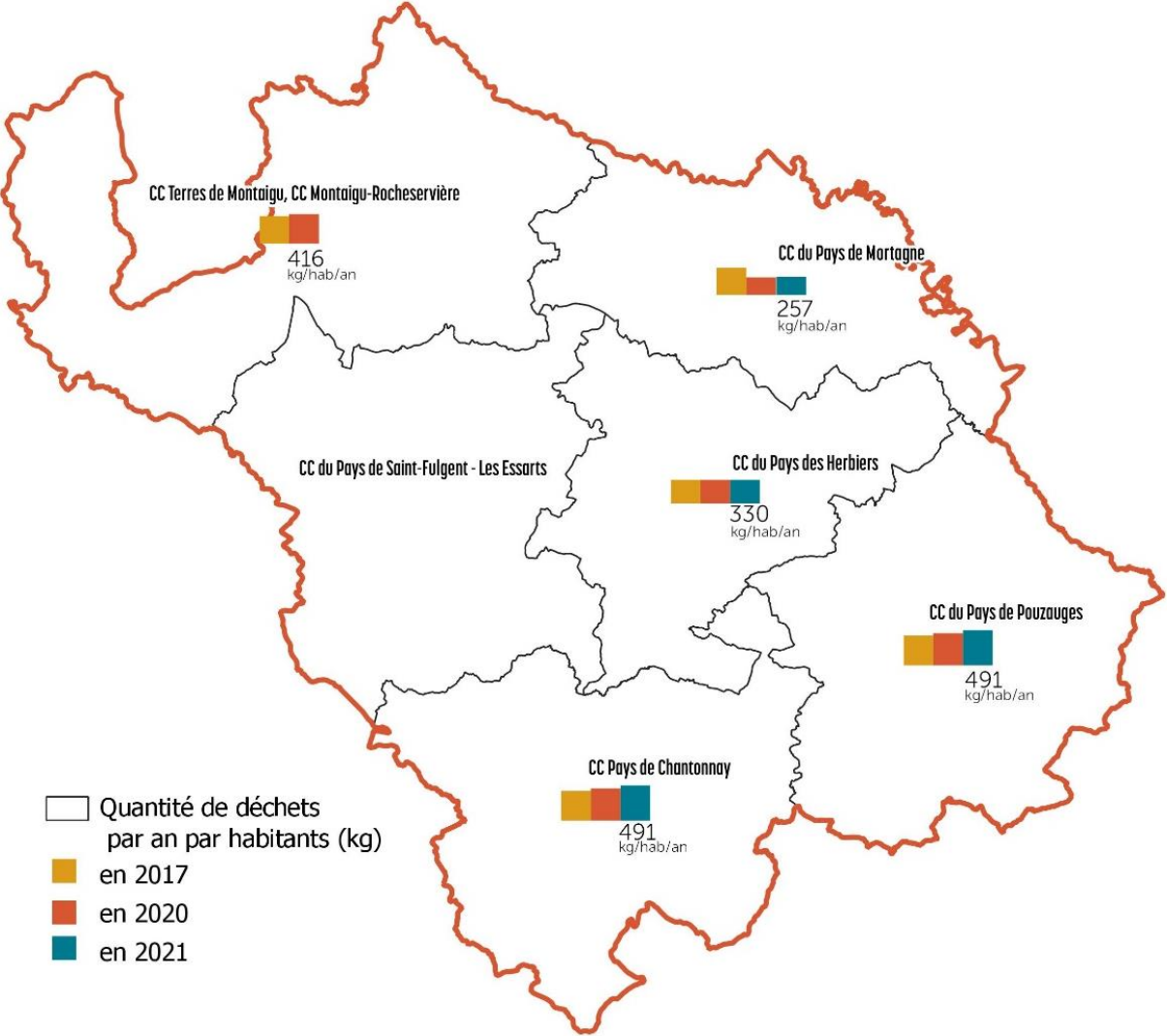
kg/hab/an	Terres de Montaigne	Pays de Mortagne	Pays des Herbiers	SCOM Est-Vendéen CC pays de Saint-Fulgent-les-Essarts CC Pays de Chantonay CC Pays de Pouzauges (Intégrant également la CC Pays de la Châtaigneraie hors Pays du Bocage Vendéen)
Etat à l'approbation du SCoT (2017)	391	379	335	413
Etat 2020	416 ▲	249 ▼	329 ▼	448 ▲
Etat 2021		257 ▲	330 ▲	491 ▲

Analyse : La quantité de déchet a diminuée entre 2017 et 2020, sur les intercommunalités du Pays de Mortagne et du Pays des Herbiers alors qu'elle a augmenté sur les autres EPCI. Toutefois l'année 2020, en raison des confinements liés à la crise sanitaire peut représenter des résultats faussés.

Pour l'année 2021 les Pays de Mortagne et des Herbiers ont vu leur volume de déchets par habitant et par an augmenter par rapport à 2020 mais rester inférieur à la situation de 2017.

Par ailleurs, le SCoT et les PLUi n'ont que peu d'incidence directe sur la production de déchet.

Absence d'incidence des objectifs affichés dans le SCoT.



Indicateurs liés aux pollutions, à l'air, au bruit et aux déchets

Ind EE 21

Part du tri sélectif et du recyclage (valorisations matière et organique)

Pas d'objectif direct

Traduction dans
le DOO :

Objectif rattaché : Objectif 2.3.4 Concevoir des opérations d'aménagement vertueuses en matière de gestion des ressources et des mobilités locales

Prescriptions : Poursuivre une politique de collecte et de réduction des déchets

Donnée
mobilisée :

Les données de quantité de déchets sont à l'échelle des EPCI. Cependant, pour les EPCI du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, du Pays de Chantonnay et du Pays de Pouzauges, les résultats ne sont pas individualisés par EPCI mais à l'échelle de la SCOM Est-Vendéen. Le SCOM Est-Vendéen comprend en plus l'EPCI du Pays de la Châtaigneraie. Les données de Saint-Fulgent - Les Essarts sont néanmoins disponibles de manière à l'échelle de l'EPCI

Interprétation : Évolution du tonnage des déchets par typologie

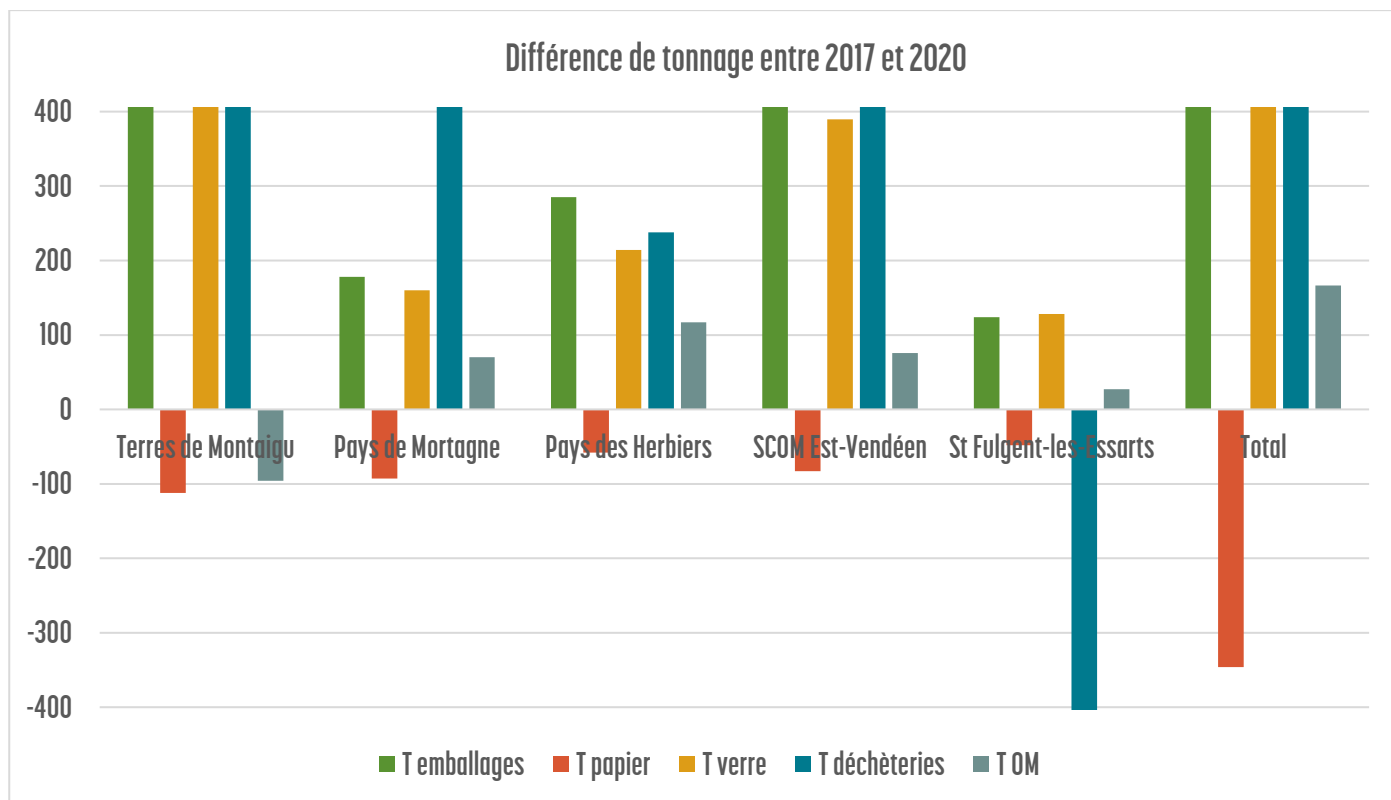
Données des EPCI

Contact /
diffuseur /
source :

SCOM

 Personne ressource : Guillaume CREPEAU
 g.crepeau@scom85.fr

		Terres de Montaigu	Pays de Mortagne	Pays des Herbiers	SCOM Est-Vendéen CC pays de Saint-Fulgent-les- Essarts CC Pays de Chantonnay CC Pays de Pouzauges (intégrant également la CC Pays de la Châtaigneraie hors Pays du Bocage Vendéen)	St Fulgent-Les- Essarts (également comptabilisé dans le territoire SCOM Est)	Total Pays du Bocage Vendéen (intégrant également la CC Pays de la Châtaigneraie hors Pays du Bocage Vendéen)
Etat à l'appro du SCoT (2017)	Tonnes d'emballages	1439	937	775	2326	614	5477
	Tonnes de papier	1160	683	721	1620	403	4184
	Tonnes de verre	2038	1210	1355	3166	737	7769
	Tonnes de déchèteries	9183	6034	7049	16015	5082	38281
	Tonnes d'Ordures Ménagères	5174	2146	2677	6872	1635	16869
Etat 2020	Tonnes d'emballages	1947	1115	1060	2888	738	7010
	Tonnes de papier	1048	590	663	1537	355	3838
	Tonnes de verre	2464	1370	1569	3556	865	8959
	Tonnes de déchèteries	10311	7175	7287	17521	4658	42294
	Tonnes d'Ordures Ménagères	5078	2216	2794	6948	1662	17036



Dynamique observée : De manière générale, la quantité de papier a diminué entre 2017 et 2020 tandis que les quantités d'emballages, de verre et le tonnage de la déchèterie ont augmenté. La quantité d'ordures ménagères a faiblement augmenté. Toutefois l'année 2020, en raison des confinements liés à la crise sanitaire peut représenter des résultats faussés.

Par ailleurs, le SCoT et les PLUi n'ont que peu d'incidence directe sur la production de déchet.

Absence d'incidence des objectifs affichés dans le SCoT.

Indicateurs liés aux pollutions, à l'air, au bruit et aux déchets

Ind EE 22

Evolution des trafics routiers sur les principales routes du territoire.

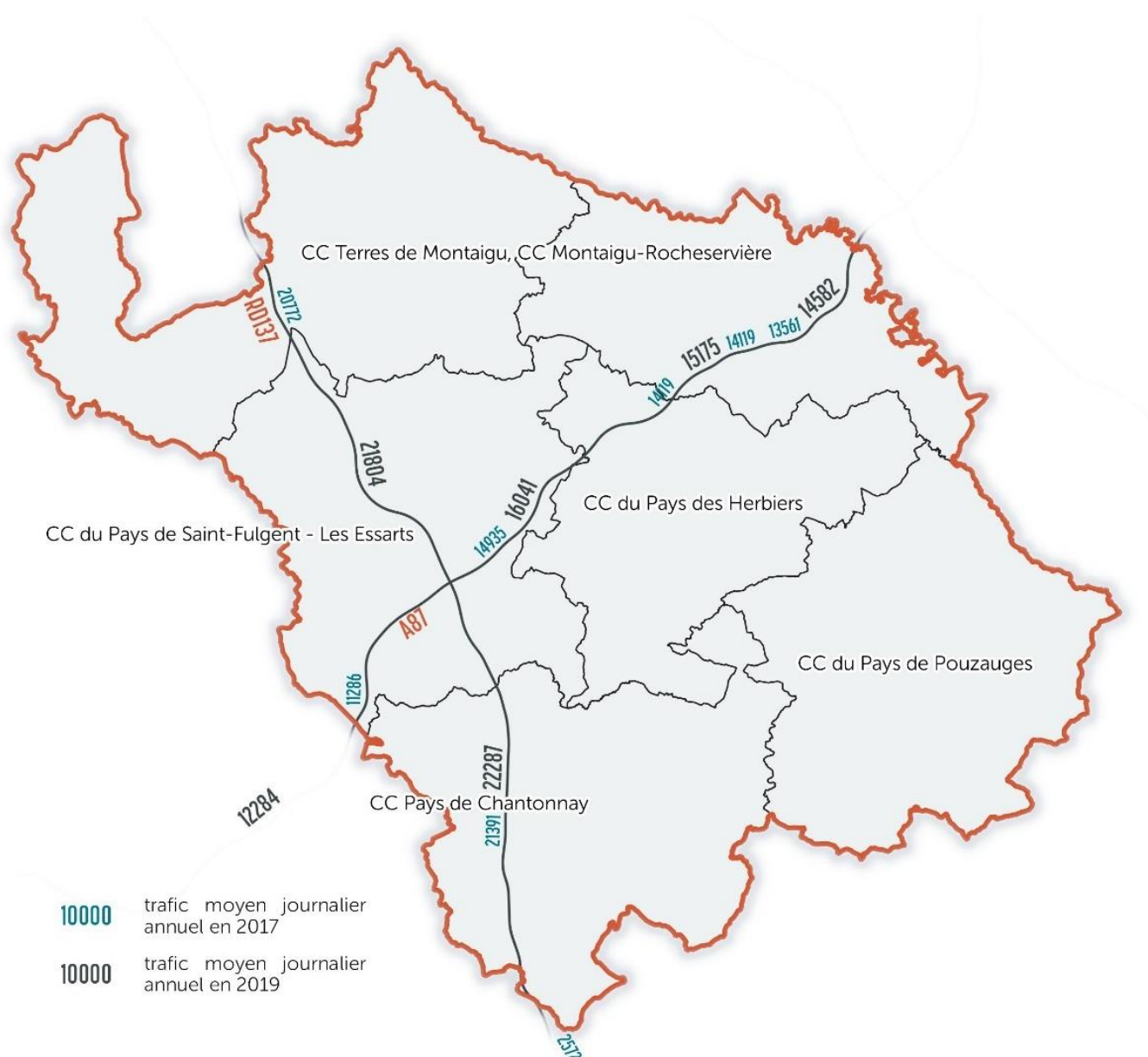
Traduction dans le DOO :	Pas d'objectif rattaché
Donnée mobilisée :	Trafic moyen journalier annuel du réseau routier national Les données de trafic existent en format SIG. Elles présentent un décalage de 2 ans
Interprétation :	Trafic moyen journalier annuel en 2017 et 2019 sur la RD 137 et la A87 (selon les sections routières) Nombre de véhicules circulant sur cette section, tous sens confondus, au cours d'une journée. Ministère de la transition écologique
Contact / diffuseur / source :	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/trafic-moyen-journalier-annuel-sur-le-reseau-routier-national/

PLU(i)	Pays de Chantonnay	Pays de Chantonnay		Pays de Mortagne		Saint Fulgent Les Essarts	
RD 137	2017	21391	25721			20772	
	2019	22287 ▲	26908 ▲			21804 ▲	
	augmentation	4%	5%			5%	
A87	2017			14119	13561	11286	14935
	2019			15175 ▲	14582 ▲	12284 ▲	16041 ▲
	augmentation			7%	8%	9%	7%

Analyse : Le trafic routier a augmenté en moyenne de 4 à 5% sur le RD137 et de 7 à 9% sur l'A87 entre 2017 et 2019.

Ces augmentations ne remettent pas en question les capacités du territoire à accueillir.

Compatibilité non mesurable



Indicateurs liés aux pollutions, à l'air, au bruit et aux déchets

Ind EE 23

Suivi des inventaires BASOL et de leur prise en compte dans les PLU.

Traduction dans le
DOO :

Pas d'objectif rattaché

Donnée
mobilisée :

L'EIE du SCOT inventorie des sites BASOL.
Les PLUi ont été analysés pour relever si les sites ont été identifiés dans les EIE et si des outils spécifiques ont été développés pour prendre en compte ces sites.

Le SCOT ne développe pas d'objectifs rattachés quant au suivi des inventaires BASOL
La base des Secteurs d'informations sur les sols (SIS).

Interprétation :

Identification des sites BASOL dans les EIE des PLUi
Inventaire BASOL à jour

Contact / diffuseur
/ source :

<https://www.georisques.gouv.fr/>

Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Inventaire SCoT	Site DEFONTAINE, rue Saint-Eloi à La Bruffière	Tanneries de Fleuriais, chemin de Fleuriais Mortagne- sur-Sèvre	Site DUPART, rue St-Gabriel à Chauché	Site FOREGE (rustique vendéen), rue de la Salette à La Gaubretière	Site GTCM, rue d'Auvergne à Les Landes- Génusson	Site PHOENIX COLOR (ex SEUMO), Bodet BP9, à St- Laurent-sur- Sèvre	Site JADAUD, rue du Tempyre à Saint-Malo- du-Bois	Site FOREGE S.A. (ex CHAUDIERE S.A.), rue du menhir à Treize- Septiers
Présence dans les PLUi concernés en 2022	Non identifié	EIE	Non identifié	EIE	EIE	EIE	EIE	Non identifié (en cours de requalification depuis 2018 ?)

Dynamique observée : 3 sites identifiés par l'Etat dans l'inventaire BASOL sur 8 ne sont pas identifiés dans les EIE des PLUi. Aucun outil spécifique n'est développé dans les PLUi

La base SIS identifie 27 sites, ils ne font pas l'objet de protection spécifique dans les PLUi.

Le SCOT ne mentionne pas directement de prescription relative aux sites BASOL ou aux sites pollués dans son DOO.

**Compatibilité non
mesurable**

Indicateurs liés aux risques

Ind EE 24

Inventaire des catastrophes naturelles répertoriées sur le territoire pendant la période de suivi.

Traduction dans le
DOO :

Pas d'objectif rattaché

Donnée
mobilisée :

L'ensemble des catastrophes naturelles a été répertorié par commune et par année sous format excel.
Un format csv a été créé pour sortir une couche SIG et un rendu visuel
Mise à jour mensuelle.

Interprétation :

Arrêts catastrophes naturelles (reconnu et non reconnu)
Arrêts de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles par commune :

Contact / diffuseur
/ source :

<https://www.catnat.net/donnees-cartographie/bases-de-donnees-arretes-cat-nat/interrogation-en-ligne-de-la-base-des-arretes?view=space&id=12>



Analyse : Depuis 2017, 59 arrêts des catastrophes liées aux inondations et à la sécheresse ont été déclarés sur le territoire.

Le SCoT ne mentionne pas directement de prescription relative aux catastrophes naturelles dans son DOO.

Compatibilité non
mesurable

Indicateurs liés aux risques

Ind EE 25

Evolution des PPR (création, modification de périmètre...).

Traduction dans le
DOO :

Pas d'objectif rattaché

Donnée mobilisée : Evolution des Plans de Prévention des Risques, à disposition sur le site de la préfecture
Mise à jour lors de nouvelles prescriptions

Interprétation : Date d'approbation ou date de prescription de révision des PPRI

Contact / diffuseur Préfecture

/ source: <https://www.vendee.gouv.fr/ppr-inondation-r350.html>

PPR	PPRI Lay Amont	PPRI de la Sèvre Nantaise
Situation en 2022	Approuvé le 18/02/2005	Approuvé le 5 mai 2014 Révision prescrite le 12 avril 2021

Analyse : La révision du PPRI de la Sèvre Nantaise a été prescrite depuis l'approbation du SCoT.

Selon les évolutions apportées par la révision du PPRI de la Sèvre Nantaise, une évolution du SCoT pourrait être effectuée.

Compatibilité non
mesurable

Indicateurs liés aux risques

Ind EE 26

Evolution du nombre d'habitations situées en zone inondable

Traduction dans le
DOO :

Pas d'objectif rattaché

Donnée
mobilisée :

La couche SIG zone_inondable_riviere_085 (DDTM85) identifie les zones inondables sur le département.

Les fichiers fonciers les plus récents (2022) ont été superposés à cette couche afin d'identifier les constructions se trouvant dans les secteurs inondables.

L'analyse a été faite visuellement car la couche SIG zone inondable est au format RASTER (image).

Les fichiers fonciers permettent d'identifier le type de local et l'année des constructions.

Interprétation :

Nombre de constructions dans les zones inondables, selon type de local et année des constructions concernées.

zone_inondable_riviere_085 (DDTM85) /

flux WFS

Contact / diffuseur
/ source :

<https://carto.sigloire.fr/cgi-bin/mapservwfs?>

Fichiers fonciers transmis par : Géovendée

Personne ressource : Amélie DOGON

contact@geovendee.fr

DTELOC	1 (maison)	2 (appartement)	3 (dépendances)	4 (local commercial ou industriel)	total
Nombre de constructions situées en zone inondable à date d'approbation du SCOT (2017)	251	46	88	61	446
Nombre de constructions situées en zone inondable réalisées en 2018	1	1	2		4
Nombre de constructions situées en zone inondable réalisées en 2019	1				1
Total général	253	47	90	61	451

Analyse : Depuis 2017, 5 constructions se sont faites en zone inondable.

Compatibilité non mesurable

Indicateurs liés aux risques

Ind EE 27

Suivi de l'avancement des cartographies préventives (atlas de zones inondables, aléa mouvement de terrain ...).

Traduction dans le
DOO :

Pas d'objectif rattaché

Donnée mobilisée

Le site de la préfecture met à disposition les documents relatifs au PPRI notamment les prescriptions d'approbation et de révision.
Mise à jour lors de nouvelle prescription

Interprétation :

Contact / diffuseur

/ source:

Date d'approbation, de prescription et/ou de mise à jour des documents sur le site de la préfecture
Ensemble des documents pour la prévention des risques naturels et technologiques
<https://www.vendee.gouv.fr/prevention-des-risques-naturels-et-technologiques-r161.html>

PPR	Carte des aléas retrait gonflement des argiles
Situation en 2022	Novembre 2020

Analyse : La carte des aléas de retrait/gonflement des argiles a été réalisée depuis l'approbation du SCoT.

Elle pourra être intégrée au SCoT car elle est plus précise que celle inscrite dans le SCoT approuvé en 2017.

Compatibilité non
mesurable

Indicateurs liés aux risques	
Ind EE 28	Suivi des sites industriels dangereux du territoire (et des territoires voisins) avec identification le cas échéant de conflits d'usages avec l'habitat.

Traduction dans le
DOO :

Pas d'objectif rattaché

Donnée
mobilisée :

Les PLUi ont été analysés pour relever si les sites ont été identifiés dans les EIE et si des outils spécifiques ont été développés pour prendre en compte ces sites.

Interprétation :

Suivi des sites industriels dangereux

Contact / diffuseur
/ source:

Rapport de présentation SCOT : Données du Pays du Bocage Vendéen

Sites identifiés dans le SCOT	Dépôt EPC France (EX NITRO BICKFORD)	site BUTAGAZ	PPRT du dépôt EPC France de Mortagne-sur-Sèvre	PPRT du site BUTAGAZ de l'Herbergement
Résultat 2022	Plan de prévention des risques technologiques			

Dynamique observée : Il n'y a pas de suivi à l'échelle des EPCI ou du Pays	Compatibilité non mesurable
--	-----------------------------

Indicateurs liés aux risques

Ind EE 29

Suivi des éventuels accidents TMD survenant sur le territoire.

Traduction dans le
DOO :

Pas d'objectif rattaché

Donnée
mobilisée :Le site de la préfecture inventorie les accidents de transport de matières dangereuses
déclarés
Mise à jour si nouvelle déclaration

Interprétation :

Nombre d'accidents TMD déclarés

Contact / diffuseur
/ source :

DDTM 85

état des lieux approbation SCoT 2017

0

résultat 2022

0

Dynamique observée : il n'y a pas d'accident TMD répertorié depuis 2017

Compatibilité non mesurable

Indicateurs liés aux paysages	
Ind EE 30	Nombre de PLUi ayant identifié des cônes de vues à protéger - suivi de leur mise en valeur sur site

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 3.4.3 Valoriser la perception des différents motifs paysagers du territoire point d'appui des « parcours » touristiques et culturels Objectif non chiffré
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les PLUi ont été analysés pour relever si les outils ont été développés pour prendre en compte les cônes de vues à protéger. Ont été pris en compte : - L'évocation de la préservation de cônes de vues et des paysages dans le PADD - L'identification de cônes de vues dans les cartes des PADD - L'identification de cônes de vues dans les OAP sectorielles - L'évocation de la préservation des points de vue et des paysages dans les OAP thématiques - L'identification de cônes de vues dans les prescriptions surfaciques et ponctuelles des PLU Mise à jour lors de nouvelles prescriptions
<i>Interprétation :</i>	Outils développés dans les PLUi pour protéger des cônes de vue
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

<i>PLUi</i>	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	Pays des Herbiers
Outils développés dans les PLUi pour protéger des cônes de vue	PADD OAP sectorielle	PADD			Prescription ponctuelle Prescription surfacique	OAP sectorielle

Analyse : 4 PLUi identifient des outils afin de préserver des cônes de vues à protéger. Le SCOT n'inscrivant pas d'objectif chiffré, il apparaît que les traductions observées dans les documents d'urbanisme vont dans le sens des objectifs du SCOT.	Bonne intégration des prescriptions du SCOT dans les documents d'urbanisme
---	--

Indicateurs liés aux paysages	
Ind EE 31	Nombre de PLU ayant identifié des points de perception privilégiés vers du bâti d'exception – suivi de leur mise en valeur.

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 3.4.3 Valoriser la perception des différents motifs paysagers du territoire point d'appui des « parcours » touristiques et culturels Les PLUi ont été analysés pour relever si les outils ont été développés pour prendre en compte les cônes de vues sur du bâti à protéger. Ont été pris en compte : - L'évocation de la préservation de points de perception privilégiés vers du bâti d'exception dans le PADD - L'identification de cônes de vues dans les cartes des PADD - L'identification de cônes de vues dans les OAP sectorielles
<i>Donnée mobilisée :</i>	L'évocation de la préservation de points de perception privilégiés vers du bâti d'exception dans les OAP thématiques - L'identification de cônes de vues dans les prescriptions surfaciques et ponctuelles des PLU Mise à jour lors de nouvelles prescriptions
<i>Interprétation :</i>	Outils développés dans les PLUi pour protéger des points de perception privilégiés vers du bâti d'exception
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

	Pays de Chantonay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	Pays des Herbiers
Pièce du PLU(i)	PADD OAP sectorielle				Prescription ponctuelle	PADD OAP sectorielle
Sites Patrimoniaux Remarquables		2	1			2

Analyse : 3 PLUi sur 6 identifient des points de perception privilégiés vers du bâti d'exception Le SCoT n'inscrivant pas d'objectif chiffré, il apparaît que les traductions observées dans les documents d'urbanisme vont dans le sens des objectifs du SCoT.	Bonne intégration des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme
--	---

Indicateurs liés aux paysages	
Ind EE 32	Nombre de PLU ayant développé des liaisons douces à vocation touristique.

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 3.4.3 Valoriser la perception des différents motifs paysagers du territoire point d'appui des « parcours » touristiques et culturels
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les PLUi ont été analysés pour relever si les outils ont été développés pour développer des liaisons douces et si celles-ci sont à vocation touristique Mise à jour lors de nouvelles prescriptions
<i>Interprétation :</i>	Outils développés dans les PLUi pour développer des liaisons douces à vocations touristiques
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	Pays des Herbiers
Pièce du PLU(i)	règlement graphique OAP sectorielle	règlement graphique OAP sectorielle PADD		PADD écrit		règlement graphique : emplacements réservés pour l'aménagements de pistes cyclables.
Vocation touristique	oui	non		oui		non

Analyse : Les PLUi du Pays de Chantonnay et du Pays de Mortagne développent des OAP inscrivant des liaisons douces et le Pays des Herbiers inscrit des emplacements réservés à vocation d'aménagement de pistes cyclables. Si des outils sont mis en place pour le développement de liaisons douces, la vocation touristique n'est pas la priorité comparativement aux déplacements du quotidien.	Intégration moyenne de la prescription
--	---

Indicateurs liés aux paysages

Ind EE 33

Suivi de la prise en compte dans les PLU des préconisations paysagères du SCoT vis-à-vis des entrées de ville et des zones d'activités.

Traduction dans le
DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 1.1.4 Qualifier les entrées de ville et les lisières urbaines

Donnée
mobilisée :

Les PLUi ont été analysés pour relever si les outils ont été développés prenant en compte les préconisations paysagères du SCoT vis-à-vis des entrées de ville et des zones d'activités.
Mise à jour lors de l'évolution des documents d'urbanisme

Interprétation :

Outils développés dans les PLUi de préconisations paysagères vis-à-vis des entrées de ville et des zones d'activités

Ont été pris en compte :

- L'évocation de la préservation et l'amélioration de la qualité paysagère des entrées de villes et / ou des zones d'activités dans les PADD
- Les OAP thématiques spécifiques au paysage urbain

Contact /
diffuseur /
source :

Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent - Les essarts	Terres de Montaigu	Pays des Herbiers
Pièce du PLU(i)	PADD	PADD	PADD OAP lisière urbaine	PADD OAP		PADD

Dynamique observée : 5 PLUi sur 6 développent des préconisations paysagères du SCoT vis-à-vis des entrées de ville et des zones d'activités dans leur PADD mais seulement deux fixent des objectifs dans des Orientations d'Aménagement et de Programmation et aucun des prescriptions spécifiques au règlement graphique.

Bonne intégration des orientations dans les PADD mais mise en œuvre limitée dans la traduction réglementaire des PLUi.

Indicateurs habitat

Ind GP 1

Evolution de la population (totale et par pôle)

Traduction dans le DOO :

Objectif directement rattaché : Objectif 1.1.2 Renforcer le maillage des pôles dans la programmation du développement
Objectifs de croissances affichés par polarités

Nombre d'habitants issu du recensement de l'INSEE
Mise à jour annuelle (au 1^{er} janvier) avec un décalage de diffusion de 3 ans.
La donnée est disponible en format excel.

Donnée mobilisée :

Limite de la donnée : La donnée est diffusée annuellement mais fondée sur une moyenne de 5 ans d'enquêtes. Cela explique le décalage de diffusion de 3 ans mais implique également une faible fiabilité des chiffres pour les comparaisons de périodes inférieures à 5 ans comme c'est le cas dans la présente évaluation.

Interprétation :

Comparaison entre le taux de croissance annuel moyen prévus en objectifs SCOT et ceux observés entre 2017 et 2019

Contact / diffuseur / source :

INSEE
<https://www.insee.fr/>

		Nombre d'habitants en 2017	Nombre d'habitants en 2019	Evolution du nombre d'habitants entre 2017 et 2019	Taux de croissance annuel moyen 2017/2019	Taux de croissance annuel moyen de l'objectif SCOT à 15 ans	Comparaison entre les deux taux de croissance (Observé - objectif SCOT)
1	total	18359	18692	333	0.90	1.65	-0.75
	BEAUREPAIRE	2401	2442	41	0.85		
	LES HERBIERS	15958	16250	292	0.91		
2	total	20126	20424	298	0.74	1.65	-0.91
	MONTAIGU-VEENDEE	20126	20424	298	0.74		
3	total	11447	11512	65	0.28	1.1	-0.82
	CHANVERRIE	5517	5453	-64	-0.58		
	MORTAGNE-SUR-SEVRE	5930	6059	129	1.08		
4	total	3322	3400	78	1.17	2.13	-0.96
	ROCHESERVIERE	3322	3400	78	1.17		
5	total	7328	7366	38	0.26	1.6	-1.34
	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	3536	3552	16	0.23		
	SAINT-FULGENT	3792	3814	22	0.29		
6	total	8931	9174	243	1.35	1.7	-0.35
	ESSARTS EN BOCAGE	8931	9174	243	1.35		
7	total	8318	8394	76	0.46	1.38	-0.92
	CHANTONNAY	8318	8394	76	0.46		
8	total	5514	5557	43	0.39	1	-0.61
	POUZAUGES	5514	5557	43	0.39		
9	total	6677	6800	123	0.92	0.97	-0.05
	LA GAUBRETIERE	3060	3111	51	0.83		
	SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	3617	3689	72	0.99		
10	total	6599	6832	233	1.75	2.13	-0.38
	L'HERBERGEMENT	3175	3297	122	1.90		
	SAINT-PHILBERT-DE-BOUAIN	3424	3535	111	1.61		
11	total	5269	5285	16	0.15	1.47	-1.32
	CHAUCHE	2470	2469	-1	-0.02		
	LES BROUZILS	2799	2816	17	0.30		
12	total	2372	2483	111	2.31	1.41	0.90
	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	2372	2483	111	2.31		
13	total	4991	5065	74	0.74	1.2	-0.46
	BOURNEZEAU	3373	3403	30	0.44		
	SAINT-PROUANT	1618	1662	44	1.35		
14	total	9636	9650	14	0.07	0.9	-0.83

		Nombre d'habitants en 2017	Nombre d'habitants en 2019	Evolution du nombre d'habitants entre 2017 et 2019	Taux de croissance annuel moyen 2017/2019	Taux de croissance annuel moyen de l'objectif SCoT à 15 ans	Comparaison entre les deux taux de croissance (Observé - objectif SCoT)
	LE BOUPERE	3150	3227	77	1.21		
	SEVREMONT	6486	6423	-63	-0.49		
15	total	5739	5836	97	0.84	1.33	-0.49
	LES EPPESSES	2853	2914	61	1.06		
	MOUCHAMPS	2886	2922	36	0.62		
16	total	10650	10871	221	1.03	1.28	-0.25
	CUGAND	3498	3563	65	0.92		
	LA BRUFFIERE	3943	4028	85	1.07		
	TREIZE-SEPTIERS	3209	3280	71	1.10		
17	total	9493	9509	16	0.08	0.92	-0.84
	LES LANDES-GENUSSON	2387	2403	16	0.33		
	MALLIEVRE	252	243	-9	-1.80		
	SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX	1335	1344	9	0.34		
	SAINT-MALO-DU-BOIS	1603	1615	12	0.37		
	SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS	1069	1082	13	0.61		
	TIFFAUGES	1588	1576	-12	-0.38		
	TREIZE-VENTS	1259	1246	-13	-0.52		
18	total	3700	3761	61	0.82	1.65	-0.83
	MONTREVERD	3700	3761	61	0.82		
19	total	5239	5369	130	1.23	1.38	-0.15
	BAZOGES-EN-PAILLERS	1419	1460	41	1.43		
	LA COPECHAGNIERE	999	1018	19	0.95		
	LA RABATELIERE	989	999	10	0.50		
	SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE	1832	1892	60	1.62		
20	total	1000	1014	14	0.70	1.3	-0.60
	LA MERLATIERE	1000	1014	14	0.70		
21	total	6851	6933	82	0.60	0.9	-0.30
	ROCHETREJOUX	950	988	38	1.98		
	SAINTE-CECILE	1621	1597	-24	-0.74		
	SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY	1535	1598	63	2.03		
	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS	1060	1079	19	0.89		
	SAINT-VINCENT-STERLANGES	789	759	-30	-1.92		
	SIGOURNAIS	896	912	16	0.89		
22	total	8078	8009	-69	-0.43	0.6	-1.03
	CHAVAGNES-LES-REDOUX	828	834	6	0.36		
	LA MEILLERAIE-TILLAY	1515	1502	-13	-0.43		
	MONSIREIGNE	972	957	-15	-0.77		
	MONTOURNAIS	1663	1641	-22	-0.66		
	REAUMUR	864	862	-2	-0.12		
	SAINT-MESMIN	1766	1755	-11	-0.31		
	TALLUD-SAINTE-GEMME	470	458	-12	-1.28		
23	total	5475	5603	128	1.16	1.16	0.00
	MESNARD-LA-BAROTIERE	1440	1504	64	2.20		
	SAINT-MARS-LA-REORTHE	978	999	21	1.07		
	SAINT-PAUL-EN-PAREDS	1336	1328	-8	-0.30		
	VENDRENNES	1721	1772	51	1.47		
24	total	4066	4140	74	0.91	1.23	-0.32
	LA BERNARDIERE	1815	1868	53	1.45		
	LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU	2251	2272	21	0.47		
TOTAL PAYS DU BOCAGE VENDEEN		179 180	181 679	2 499	0.69	1.34	-0.65

Analyse : Bien que l'indicateur soit basé uniquement sur l'évolution de 2 années et que cela corresponde aux périodes précédant l'approbation des différents PLUi, le constat sur la période 2017-2019 est qu'avec un taux de croissance annuel moyen de 0,69%, l'accueil démographique observé à l'échelle du Pays est deux fois moins élevé que les objectifs inscrits dans le SCoT à 1,34%.

Toutefois, à l'échelle des polarités, des distinctions s'observent.

Une seule commune a observé un accueil démographique largement supérieur aux objectifs affichés, il s'agit de Saint-Martin-des-Noyers avec un taux de croissance de 2,31% contre un objectif de 1,41%.

Trois autres polarités ont observé des objectifs atteints ou approchés, il s'agit du pôle de La Gaubretière/Saint-Laurent-sur-Sèvre, du pôle de proximité de l'ex CC Canton de Saint-Fulgent et du pôle de proximité du Pays des Herbiers.

Globalement les pôles de Pays et les pôles urbains structurants ont observé des dynamiques beaucoup plus faibles que les objectifs du SCoT.

A noter également la forte disparité entre les pôles de proximité. Les pôles de proximité du Pays de Pouzauges et du Pays de Mortagne observent une baisse démographique pour le premier et une stabilité pour le second alors que les autres pôles de proximité observent des croissances comprises entre 0,6% et 1,65%.

Le SCoT n'a pas une incidence directe sur les objectifs démographiques, particulièrement sur les 2 premières années de sa mise en œuvre où il n'est pas encore traduit dans les documents d'urbanisme locaux.

Néanmoins, un suivi sur le long terme devra s'assurer que les objectifs démographiques du SCoT ne sont pas surestimés ou que l'accompagnement aux objectifs de production de logements sont bien accompagnés.

Les dynamiques observées sont bien en deçà des objectifs sur l'essentiel des communes.

Indicateurs habitat	
Ind GP 2	Nombre de logements commencés (total et par pôle)
Indicateur identique à EE4	
Objectif direct : Objectif 1.3.1 Privilégier l'enveloppe urbaine <i>Prescriptions : S'appuyer sur des objectifs chiffrés pour mettre en œuvre les outils nécessaires à la mobilisation foncière. Les objectifs de logements à produire sur 15 ans sont détaillés par polarités.</i>	
Donnée mobilisée :	Nombre de logements commencés renseignés dans la base de donnée SITADEL (années 2017 à 2021 incluses). Mise à jour tous les mois avec un décalage de diffusion d'environ 2 mois. La donnée est exportable en format Excel et transposable sur SIG.
Interprétation :	Différence entre rythme de construction projeté (objectif SCoT) et rythme de construction observé (logements commencés SITADEL) selon les polarités inscrites dans l'objectif.
Contact / diffuseur / source :	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Base de données SITADEL http://developpement-durable.bsocom.fr/statistiques

Voir indicateur EE4

Indicateurs habitat

Ind GP 3

Nombre de logements construits dans l'enveloppe urbaine

Traduction dans le DOO :

Objectif direct : Objectif 1.3.1 Privilégier l'enveloppe urbaine

Nombre de logements construits renseignés dans les fichiers fonciers (années 2017 à 2020 incluses).

couche fftp_2021_pnb10_parcelle : année (jannatmaxh), nombre de logements (nlogh)

Mise à jour annuelle avec un décalage de diffusion d'un an.

La donnée est géolocalisée à la parcelle.

Données
mobilisées :

Délimitation des enveloppes urbaines. Donnée réalisée par Géo Vendée en format SIG.
Pas de mise à jour régulière.

Limite de la donnée : Réalisée avec la même méthodologie à l'échelle du territoire SCoT les enveloppes urbaines permettent d'assurer une comparaison entre les EPCI mais la délimitation est approximative.

Interprétation :

Enveloppe urbaine : Géo Vendée
Personne ressource : Amélie DOGON
contact@geovendee.fr

Contact /
diffuseur / source
:

Fichiers fonciers Cerema

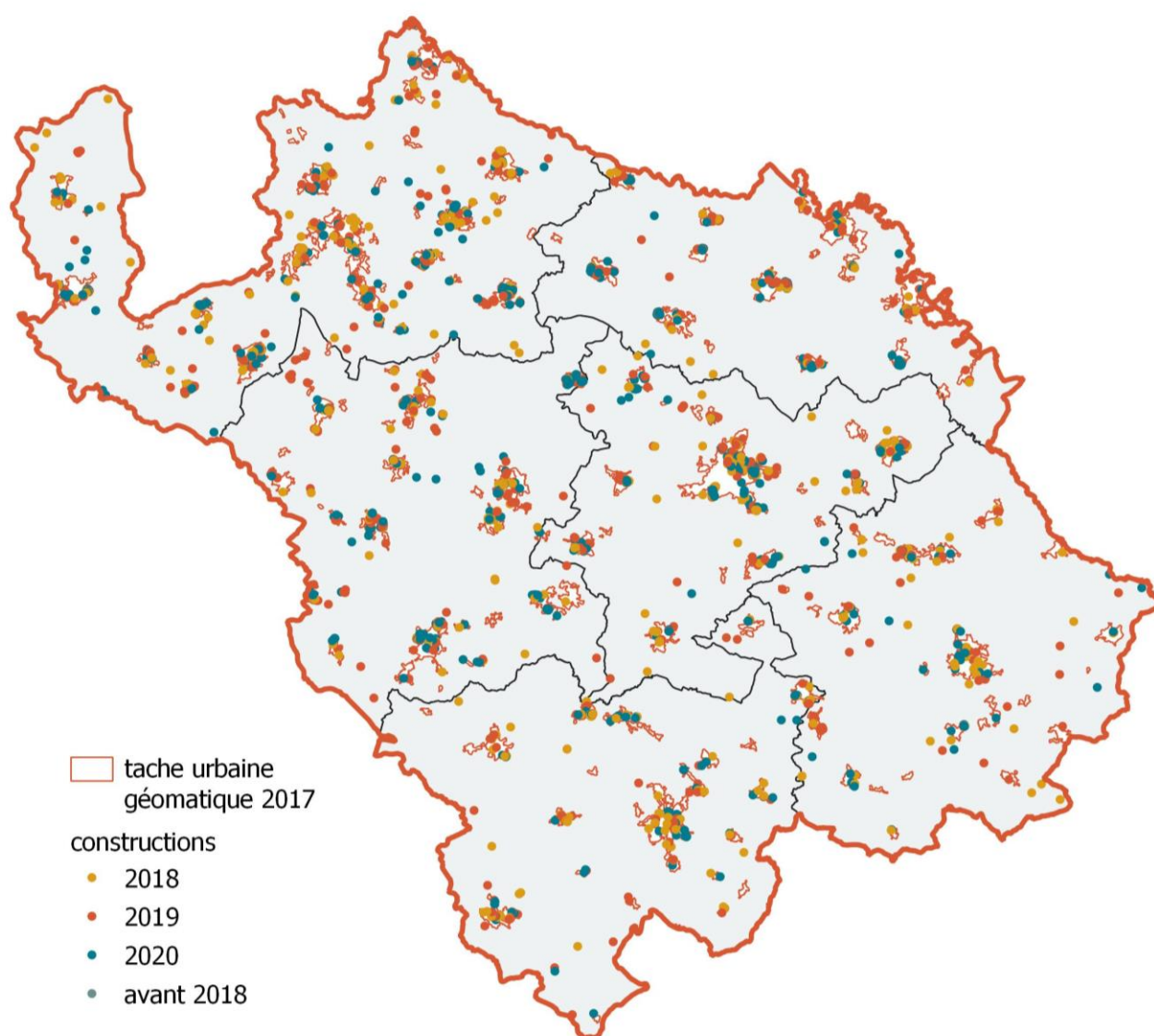
<https://datafoncier.cerema.fr/obtention-des-donnees-foncieres>

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Base de données Cerema, datafoncier

	CC du Pays de Mortagne	CC du Pays de Pouzauges	CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	CC du Pays des Herbiers	CC Pays de Chantonnay	CC Terres de Montaigu, CC Montaigu-Rocheservière	Total construction à vocation logement en enveloppes urbaines	Total construction à vocation logement	Pourcentage des nouvelles constructions à vocation logement dans l'enveloppe urbaine
<i>Etat de la localisation des habitations à l'approbation du SCoT (2017)</i>	12238	11260	12115	13765	11018	21277	63973	81673	78%
<i>Constructions à vocation logement réalisées en 2018</i>	119	76	130	265	99	336	644	1025	63%
<i>Constructions à vocation logement réalisées en 2019</i>	171	73	212	202	94	282	647	1034	63%
<i>Constructions à vocation logement réalisées en 2020</i>	167	75	187	177	80	264	585	950	62%
<i>Total construction à vocation logement 2018 à 2020</i>	457	224	529	644	273	882			
<i>Total construction à vocation logement dans l'enveloppe urbaine 2018 à 2020</i>	269	147	308	397	182	573			
<i>Pourcentage des nouvelles constructions à vocation logement en enveloppe urbaine</i>	59%	66%	58%	62%	67%	65%			
							63%		

Analyse : Sur la période 2018-2020, 63% des logements ont été réalisés dans l'enveloppe urbaine de 2017 soit beaucoup plus que l'objectif affiché dans le SCoT de 31% de logements à produire dans l'enveloppe urbaine.
La part de production dans l'enveloppe urbaine varie relativement peu selon les EPCI, entre 58% d'une part pour le Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts et 67% d'autre part pour le Pays de Chantonnay.

Bonne intégration des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les dynamiques observées



Des zooms par EPCI sont disponibles en annexes

Indicateurs habitat

Ind GP 4

Densité de logements autorisés en extension par pôle

Traduction
dans le DOO :

Objectif direct : Objectif 1.3.2 Limiter la consommation d'espace en extension : Densité en logement (densité brute globale)

L'analyse a d'abord été faite en sélectionnant les parcelles cadastrales ayant une construction datant de 2017 ou plus (données fichiers fonciers triées par année) en dehors de l'enveloppe urbaine géomatique de 2017.

Une analyse plus fine a été faite par photo interprétation (nécessite un travail au cas par cas sur chaque secteur) pour sélectionner les parcelles urbanisées (bâti / viabilisation) de l'opération ou de la phase de l'opération réalisée après 2017.

Enfin un ratio a été fait entre la surface de la tranche ou de l'opération et le nombre de construction identifiée.

Données
mobilisées :

Limites d'usage : dans le cas de logements collectifs, le nombre de logements n'est pas toujours connu, il a donc été compté une habitation par parcelle induisant une sous-densité par rapport à la réalité dans toutes les opérations comportant du logement collectif. Lorsque le nombre de logements exact est connu, il a été renseigné.

De plus, la densité a été calculée sur les constructions en dehors de l'enveloppe urbaine géomatique de 2017, découpant parfois les opérations d'ensemble, ce qui peut évacuer des secteurs plus denses et induire une sous-densité dans le calcul et inversement.

Délimitation des enveloppes urbaines. Donnée réalisée par Géovendée en format SIG.
Pas de mise à jour régulière.

Interprétation :

Nombre de parcelles construites par rapport à la surface de l'opération en dehors de la tâche urbaine de 2017

Données cadastrales 01/04/2022 :

<https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/plan-cadastral-informatise>

Contact /
diffuseur /
source :

Données fichiers fonciers et enveloppe urbaine : Géovendée
Personne ressource : Amélie DOGON
contact@geovendee.fr

Typologie des pôles		Densité en logement (densité brute globale) logt/ha	Densité observée des opérations hors enveloppe urbaine sur la période 2017-2020 (logt/ha)	Différence de densité (donnée sous-évaluée en cas de présence de logements collectifs)
	Pôles de Pays	21	19.3	-1.7
1	Les Herbiers (comprenant Beaurepaire)	21	21.2	0.2
2	Montaigu (comprenant Boufféré, La Guyonnière, St-Georges-de-Montaigu, St-Hilaire-de-Loulay)	21	15.3	-5.7
	Pôles urbains structurants	19	15.9	-3.1
3	Mortagne / La Verrie	19	14.6	-4.8
4	Rocheservière	19	18.2	-0.8
5	Saint-Fulgent / Chavagnes-en-Paillers	19	18.0	-1.0
6	Les Essarts	19	16.6	-2.4
7	Chantonnay	19	13.1	-5.9
8	Pouzauges	19	14.7	-4.7
	Pôles d'appui	17	12.8	-4.2
9	La Gaubretière / Saint-Laurent-sur-Sèvre	17	13.9	-3.5
10	L'Herbergement / Saint-Philbert-de-Bovaine	19	12.4	-6.6
11	Les Brouzils / Chauché	17	12.2	-4.8
12	L'Oie - Sainte-Florence / Saint-Martin-des-Noyers	17	11.6	-5.4

13	Bournezeau / Saint-Prouant	17	10.0	-7.0
14	Saint-Michel-Mont-Mercure / La Flocellière / Le Boupère	17	12.2	-5.2
15	Les Epesses / Mouchamps	17	12.7	-4.3
16	Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers	17	13.2	-3.8
	Pôles de proximité des intercommunalités	15	13.3	-1.7
17	CC Canton de Mortagne-sur-Sèvre	15	14.2	-0.8
18	CC Canton de Rocheservière	15	11.6	-3.4
19	CC Canton de Saint-Fulgent	15	12.2	-2.8
20	CC Pays des Essarts	15	13.1	-1.9
21	CC Pays de Chantonay	15	12.0	-3.0
22	CC Pays de Pouzauges	14	11.8	-2.2
23	CC Pays des Herbiers	15	13.7	-1.3
24	CC Terres de Montaigu	15		
TOTAL PAYS DU BOCAGE VENDEEN		18.0	14.7	-3.3

Analyse : 65 opérations ont été identifiées en extension sur la période 2017-2022. Sur ces opérations, une dizaine approche ou a dépassé l'objectif de densité inscrit pour leur polarité, comme aux Herbiers où 3 opérations dépassent l'objectif ce qui en fait le seul pôle à avoir atteint l'objectif de densité en moyenne.

A noter que si toutes les catégories observent des densités inférieures aux objectifs, c'est surtout la catégorie des pôles d'appui où la différence est la plus prononcée avec seulement 12,8 logements/ hectare en moyenne sur les opérations contre 17 comme objectif.

Toutefois, au regard des dates de sorties des opérations et des dates d'approbation des PLUi, il n'y a pas de lien direct, la plupart des permis d'aménager ayant été accordés avant approbation des PLUi.

S'il n'y a pas d'incidence directe entre le SCoT et les opérations observées, il apparaît qu'en dehors de la polarité des Herbiers, les dynamiques en cours ne vont pas dans le sens des objectifs du SCoT.

La mise en œuvre progressive du SCoT dans les PLUi devrait renforcer des densités des opérations.

Intégration
moyenne de la
prescription

Indicateurs habitat

Ind GP 5

Surfaces en extension urbaine aménagées pour l'habitat

Traduction dans le
DOO :

Objectif direct : Objectif 1.3.2 Limiter la consommation d'espace en extension

Données
mobilisées :

L'analyse a d'abord été faite en sélectionnant les parcelles cadastrales ayant une construction datant de 2017 ou plus (données fichiers fonciers triées par JANNAT) en dehors de l'enveloppe urbaine géomatique de 2017.

Une analyse plus fine a été faite par photo interprétation pour sélectionner les parcelles urbanisées (bâti / viabilisées) de l'opération ou de la phase de l'opération réalisée après 2017 et jusqu'en 2020 (incluse).

Limites d'usage : La délimitation des enveloppes urbaines est approximative par rapport aux données cadastrales. Une analyse visuelle au cas par cas doit être effectuée.

Donnée réalisée par Géoventée en format SIG.

Pas de mise à jour régulière.

interprétation :

Surface en extension (parcelles urbanisées) par rapport à la tâche urbaine géomatique de 2017

Contact /
diffuseur /
source :

Données fichiers fonciers et enveloppe urbaine : Géoventée

Personne ressource : Amélie DOGON

contact@geoventee.fr

EPCI	CC Pays de Chantonnay	CC du Pays de Mortagne	CC du Pays de Pouzauges	CC du Pays des Herbiers	CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Terres de Montaigu	Total général
Surfaces résidentielles déjà consommées (construite ou viabilisées) sur la période 2017-2020 en dehors de l'enveloppe urbaine (en ha)	14.4	32.7	4.6	33.3	18.4	33.4	136.8
Surfaces résidentielles déjà consommées (construite ou viabilisées) sur la période 2017-2020 en dehors de l'enveloppe urbaine rapportées à un rythme annuel (en ha/an)	3.6 ha / an	8.2 ha / an	1.1 ha / an	8.3 ha / an	4.6 ha / an	8.4 ha / an	34.2 ha / an
Objectif maximal de consommation foncière à vocation résidentielle dans le SCoT (en ha)	115	128	84	155	140	249	872
Objectif annuel moyen de consommation foncière à vocation résidentielle dans le SCoT (en ha / an)	7.7	8.5	5.6	10.3	9.3	16.6	58.1
Différence entre le rythme de consommation observé et les objectifs SCoT (en ha)	-4.1 ha / an	-0.3 ha / an	-4.5 ha / an	-2.0 ha / an	-4.7 ha / an	-8.2 ha / an	-23.9 ha / an

Analyse : Les consommations foncières observées par les opérations d'ensemble sur la période 2017-2020 sont bien en deçà des objectifs maximums du SCoT à l'échelle du Pays du Bocage Vendée. A l'échelle des EPCI, seul le Pays de Mortagne a observé une consommation proche des objectifs annuels moyens.

Si les consommations affichées ne sont pas exhaustives car elles ne tiennent pas compte des logements isolés, il apparaît néanmoins que la consommation effective est bien en deçà des limites imposées par le SCoT.

Les objectifs du SCoT n'étant pas d'atteindre la consommation foncière inscrite mais au contraire d'y être inférieur, les dynamiques en place ne remettent donc pas en question les objectifs du SCoT.

Dynamiques observées en phase avec les objectifs du SCoT

Indicateurs habitat	
Ind GP 6	Typologie de logements commencés

Pas d'objectif direct**Objectif rattaché : Objectif 2.3.1 Organiser la mixité sociale et générationnelle***Traduction dans le DOO :*

Le SCoT souhaite diversifier son parc résidentiel, à la fois à l'échelle de son territoire, mais aussi au sein même des établissements de coopération intercommunale et des pôles urbains identifiés ci-avant, ceci afin de répondre aux besoins en logements inhérents à tous les âges de la vie et à la diversité des revenus

Donnée mobilisée :

Production annuelle moyenne des logements commencés par typologie dans la base de donnée SITADEL (années 2017 à 2021 incluses).

Mise à jour tous les mois avec un décalage de diffusion d'environ 2 mois.

Interprétation :

La donnée est exportable en format Excel et transposable sur SIG

Nombre de logements commencés annuellement selon la typologie et les polarités.

Contact / diffuseur / source :

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Base de données SITADEL

<http://developpement-durable.bsocom.fr/statistiques>

ARMATURE	Rythme de logements entre 2017 et 2021 selon la typologie					Part de logements individuels purs
	Individuels purs	Individuels groupés	Collectifs	Résidences	Total	
Les Herbiers (comprenant Beauprépaire)	96	13	27	1	138	70%
Montaigu (comprenant Boufféré, La Guyonnière, St-Georges-de-Montaigu, St-Hilaire-de-Loulay)	72	18	24	0	114	63%
Mortagne / La Verrie	41	7	2	0	50	82%
Rocheservière	15	1	1	0	16	89%
Saint-Fulgent /Chavagnes-en-Paillers	32	4	0	0	37	88%
Les Essarts	39	5	2	0	46	85%
Chantonay	25	2	0	0	27	94%
Pouzauges	16	1	0	0	18	90%
La Gaubretière / Saint-Laurent-sur-Sèvre	27	2	0	0	29	94%
L'Herbergement / Saint-Philbert-de-Bouaine	41	3	1	0	45	91%
Les Brouzils / Chauché	27	3	0	0	30	91%
L'Oie - Sainte-Florence / Saint-Martin-des-Noyers	4	1	0	0	5	78%
Bournezeau / Saint-Provant	15	2	2	0	19	83%
Saint-Michel-Mont-Mercure / La Flocellière / Le Boupère	21	2	1	1	26	82%
Les Epesses / Mouchamps	24	4	2	0	30	80%
Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers	59	14	0	0	73	81%
CC Canton de Mortagne-sur-Sèvre	46	5	0	0	51	89%
CC Canton de Rocheservière	16	1	0	0	18	92%
CC Canton de Saint-Fulgent	26	5	0	0	32	82%
CC Pays des Essarts	3	0	0	0	3	100%
CC Pays de Chantonay	21	2	0	0	23	92%
CC Pays de Pouzauges	17	4	1	0	22	77%
CC Pays des Herbiers	28	6	0	0	34	83%
CC Terres de Montaigu	20	2	1	1	24	81%
Total Pays du Bocage Vendéen	734	107	65	4	911	81%

Analyse : Le SCoT ne donne pas d'objectif chiffrés quant à la diversification du logement. Cependant la tendance semble confirmer une poursuite de la production de logements individuels purs sur la majorité du territoire, en dehors des pôles de Pays pour lesquels la part de logements individuels groupés et collectifs est plus importante.

Intégration insuffisante des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme

Indicateurs habitat

Ind GP 7

Taille de logements autorisés

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 2.2.1 Renforcer la diversité des fonctions des centres-bourgs en adaptant ces fonctions au contexte local

Traduction dans le DOO :

« Dans la même perspective et pour l'accompagnement des grands projets de développement économique, les collectivités évalueront leurs politiques de l'habitat au regard d'un dimensionnement et d'une définition de l'offre de nature à faciliter la possibilité, pour les futurs salariés, de résider à proximité de leur lieu de travail (accession/location, taille, type). »

Objectif rattaché : Objectif 2.3.1 Organiser la mixité sociale et générationnelle

« Limiter les grandes opérations de lotissements qui créent l'éloignement des centres, mais plutôt diversifier et densifier les opérations : les opérateurs (public/privé), le type de produits (accession/locatif, individuel/collectif), la taille (nombre et taille des logements), la localisation (cœur/périphérie), la nature (construction neuve/réhabilitation). »

Donnée mobilisée :

Surface moyenne en m² dans les fichiers fonciers (années 2017 à 2021 incluses) : champs « stoth »

Mise à jour annuelle

Interprétation :

Taille moyenne des logements construits en m² par pôle

Contact / diffuseur / source

Fichiers fonciers Cerema

<https://datafoncier.cerema.fr/obtention-des-donnees-foncieres>

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Base de données Cerema, datafoncier

ARMATURE		Moyenne de la surface totale en m ² des logements construits			
		2007-2017	2018	2019	2020
1	Les Herbiers (comprenant Beaupaire)	86	84	85	87
2	Montaigu - Vendée	90	95	98	107
3	Mortagne / Chanverrie	96	89	90	92
4	Rocheservière	92	102	75	80
5	Saint-Fulgent / Chavagnes-en-Paillers	93	87	98	92
6	Les Essarts-en-Bocage	100	101	99	91
7	Chantonay	90	101	106	88
8	Pouzauges	104	110	96	79
9	La Gaubretière / Saint-Laurent-sur-Sèvre	112	106	107	105
10	L'Herbergement / Saint-Philbert-de-Bouaine	101	96	95	97
11	Les Brouzils / Chauché	106	101	105	92
12	Saint-Martin-des-Noyers	100	111	96	81
13	Bournezeau / Saint-Prouant	99	104	92	87
14	Sèvremont / Le Boupère	97	88	85	87
15	Les Epesses / Mouchamps	102	83	101	95
16	Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers	104	80	103	96
17	CC Canton de Mortagne-sur-Sèvre	105	108	102	99
18	Ex-CC Canton de Rocheservière	103	106	98	92
19	Ex-CC Canton de Saint-Fulgent	98	111	98	100
20	Ex-CC Pays des Essarts	102	152	70	121
21	CC Pays de Chantonay	96	105	93	103
22	CC Pays de Pouzauges	98	97	90	92
23	CC Pays des Herbiers	95	91	84	86
24	Ex-CC Terres de Montaigu	107	95	105	87
TOTAL	TOTAL Pays du Bocage Vendée	95	93	95	93

Analyse : Le SCoT ne donne pas d'objectifs chiffrés quant à la taille du logement. Cependant la tendance semble confirmer une poursuite de la production de logement plutôt grand (+90 m² en moyenne).

Intégration insuffisante des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme

Indicateurs habitat

Ind GP 8

Nombre de Logements Locatifs Sociaux produits (PLUS, PLAI, PLS)

Traduction dans le DOO :

Objectif direct : Objectif 2.3.1 Organiser la mixité sociale et générationnelle

Pour réaliser cet objectif de logement social, les communautés de communes non soumises aux obligations particulières de la loi SRU sur ce point, devront donc réaliser en logements locatifs sociaux **au moins 10% de leur production totale de logements**.

Donnée mobilisée :

Le nombre de logements sociaux répertoriés est extrait du RPLS (répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux)

Interprétation :

Mise à jour annuelle avec un décalage d'un an

Nombre de logements sociaux par polarités et pourcentage par rapport au nombre de logements commencés

Contact / diffuseur / source

RPLS (répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux)

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-des-logements-locatifs-des-bailleurs-sociaux/>

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Base de données SITADEL

<http://developpement-durable.bsocom.fr/statistiques>

ARMATURE		Nombre de logements sociaux mis en service				Moyenne des logements sociaux mis en services entre 2017 et 2020 (4 ans)	Moyenne annuelle de logements commencés entre 2017 et 2021 (SITADEL)	Part de logements locatifs dans la production sur la période 2017-2020 (en %)
		au 1er janvier 2021	au 1er janvier 2020	au 1er janvier 2019	au 1er janvier 2018			
1	Les Herbiers (comprenant Beauprépaire)	15	21	15	5	14	138	10.1%
2	Montaigu -Vendée	4	4	0	14	6	114	4.8%
3	Mortagne / Chanverrie	14	12	12	33	18	50	35.5%
4	Rocheservière	0	0	0	12	3	16	18.3%
5	Saint-Fulgent / Chavagnes-en-Paillers	0	6	0	18	6	37	16.3%
6	Essarts-en-Bocage	0	8	0	0	2	46	4.3%
7	Chantonay	8	0	0	0	2	27	7.5%
8	Pouzauges	0	0	0	0	0	18	-
9	La Gaubretière / Saint-Laurent-sur-Sèvre	0	0	0	0	0	29	-
10	L'Herbergement / Saint-Philbert-de-Bouaine	0	0	14	0	4	45	7.7%
11	Les Brouzils / Chauché	4	0	0	0	1	30	3.3%
12	Saint-Martin-des-Noyers	0	4	0	0	1	5	18.5%
13	Bournezeau / Saint-Prouant	6	8	0	0	4	19	18.8%
14	Sèvremont / Le Boupère	0	0	9	0	2	26	8.6%
15	Les Epesses / Mouchamps	0	0	10	4	4	30	11.8%
16	Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers	0	5	0	0	1	73	1.7%
17	CC Canton de Mortagne-sur-Sèvre	0	6	0	6	3	51	5.9%
18	Ex-CC Canton de Rocheservière	3	0	2	0	1	18	7.0%
19	Ex-CC Canton de Saint-Fulgent	2	0	0	0	1	32	1.6%
20	Ex-CC Pays des Essarts	0	0	0	0	0	3	-
21	CC Pays de Chantonay	3	2	0	0	1	23	5.4%
22	CC Pays de Pouzauges	5	0	6	0	3	22	12.4%
23	CC Pays des Herbiers	0	6	5	3	4	34	10.3%
24	Ex-CC Terres de Montaigu	0	0	6	0	2	24	6.1%
TOTAL	TOTAL Pays du Bocage Vendée	64	82	79	95	80	911	8.8%

Analyse : Le SCOT fixe un objectif de production de logements sociaux à atteindre de 10% minimum de la production par ECPI.

Sur la période 2017-2020 ; ce sont 80 logements sociaux qui ont été mis sur le marché en moyenne annuelle alors que dans le même temps, la production de nouveaux logements était en moyenne de 911 logements, soit moins de 9% de production de logements sociaux.

Intégration insuffisante des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme

Il y a toutefois de fortes disparités territoriales entre les polarités. Le pôle de Mortagne / Chanverrie par exemple a observé une production sociale représentant plus de 35% des nouveaux logements. 4 polarités affichent une production comprise entre 16 et 19% des nouveaux logements et 8 polarités ont observé une production inférieure à 5% dont le pôle de Montaigu-Vendée (4,8%).

Les objectifs du SCoT, bien que chiffrés ne sont pas déclinés à la commune et ne permettent donc pas d'assurer une bonne mise en œuvre.

Indicateurs habitat

Ind GP 9

Pourcentage de vacance

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct
	Objectif rattaché : Objectif 2.3.1 Organiser la mixité sociale et générationnelle <i>L'objectif soutient la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle des intercommunalités, ceci afin de préciser, à leur échelle, les orientations du SCOT en matière d'habitat (part de logements à rénover en matière de performances énergétiques du bâtiment / part de logements à réhabiliter et part de sortie de vacance).</i>
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les fichiers fonciers, détaillant la « Nature d'occupation local » (DNATLC)
<i>Interprétation :</i>	Mise à jour annuelle
<i>Contact / diffuseur / source</i>	Nombre et pourcentage de vacance par polarité en 2020 Données MAJIC et enveloppe urbaine : Géovendée Amélie DOGON contact@geovendee.fr

ARMATURE		Nombre de logements vacants en 2021	Nombre de logements total en 2021	Part de logements vacants en 2021 (%)
1	Les Herbiers (comprenant Beauprépaire)	314	9053	3,5%
2	Montaigu -Vendée	427	9514	4,5%
3	Mortagne / Chanverrie	141	4588	3,1%
4	Rocheservière	58	1549	3,7%
5	Saint-Fulgent / Chavagnes-en-Paillers	146	3385	4,3%
6	Les Essarts-en-Bocage	166	4093	4,1%
7	Chantonay	246	4465	5,5%
8	Pouzauges	103	2920	3,5%
9	La Gaubretière / Saint-Laurent-sur-Sèvre	117	3024	3,9%
10	L'Herbergement / Saint-Philbert-de-Bouaine	104	2906	3,6%
11	Les Brouzils / Chauché	98	2364	4,1%
12	Saint-Martin-des-Noyers	43	1131	3,8%
13	Bournezeau / Saint-Prouant	115	2390	4,8%
14	Sèvremont / Le Boupère	198	4500	4,4%
15	Les Epesses / Mouchamps	118	2906	4,1%
16	Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers	145	4857	3,0%
17	CC Canton de Mortagne-sur-Sèvre	181	5112	3,5%
18	Ex-CC Canton de Rocheservière	57	1582	3,6%
19	Ex-CC Canton de Saint-Fulgent	120	2377	5,0%
20	Ex-CC Pays des Essarts	22	435	5,1%
21	CC Pays de Chantonay	187	3340	5,6%
22	CC Pays de Pouzauges	187	4088	4,6%
23	CC Pays des Herbiers	72	2480	2,9%
24	Ex-CC Terres de Montaigu	67	1814	3,7%
TOTAL	TOTAL Pays du Bocage Vendée	3432	84873	4,0%

Analyse : Le taux de vacance identifié dans les fichiers fonciers est relativement faible avec 4,0% du parc à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen.

Il y a toutefois des disparités entre les polarités du territoire, allant de 2,9% de logements vacants sur les communes hors polarité de la communauté de communes des Herbiers à 5,6% pour les communes hors polarité de la communauté de communes du Pays de Chantonay.

Il n'y a que peu de leviers directs pour la mise en œuvre de réhabilitations de logements vacants, mais au regard des taux en vigueur les objectifs du SCOT apparaissent adaptés.

Intégration moyenne de la prescription

Indicateurs habitat	
Ind GP 10	Nombre de rénovations énergétiques engagées (= validées par com com)

Indicateur non mobilisé

Indicateurs habitat

Ind GP 11

Nombre de logements indignes

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 2.3.1 Organiser la mixité sociale et générationnelle le repérage des logements vacants, indignes, et inconfortables pouvant s'effectuer notamment, au moment de l'élaboration ou de la révision des PLU ou PLUI
<i>Donnée mobilisée :</i>	Nombre de locaux d'habitation au confort médiocre dans les fichiers fonciers CEREMA (années 2017 à 2021 incluses) : champs «nmediocre » dans la couche TUP Mise à jour annuelle
<i>Interprétation :</i>	Nombre de logements d'habitation au confort médiocre par pôle Fichiers fonciers Cerema
<i>Contact / diffuseur / source</i>	https://datafoncier.cerema.fr/obtention-des-donnees-foncieres Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Base de données Cerema, datafoncier

ARMATURE		Nombre de logements au confort médiocre	Nombre de logements d'habitation	Part de logements au confort médiocre
1	Les Herbiers (comprenant Beauprépaire)	80	9053	0,9%
2	Montaigu -Vendée	92	9515	1,0%
3	Mortagne / Chanverrie	45	5357	0,8%
4	Rocheservière	43	1552	2,8%
5	Saint-Fulgent / Chavagnes-en-Paillers	63	3385	1,9%
6	Les Essarts-en-Bocage	69	4093	1,7%
7	Chantonay	178	4468	4,0%
8	Pouzauges	59	2922	2,0%
9	La Gaubretière / Saint-Laurent-sur-Sèvre	41	3032	1,4%
10	L'Herbergement / Saint-Philbert-de-Bouaine	47	2902	1,6%
11	Les Brouzils / Chauché	87	2364	3,7%
12	Saint-Martin-des-Noyers	32	1132	2,8%
13	Bournezeau / Saint-Prouant	51	2395	2,1%
14	Sèvremont / Le Boupère	94	4497	2,1%
15	Les Epesses / Mouchamps	59	2904	2,0%
16	Cugand / La Bruffière / Treize-Septiers	75	4862	1,5%
17	CC Canton de Mortagne-sur-Sèvre	45	4349	1,0%
18	Ex-CC Canton de Rocheservière	45	1583	2,8%
19	Ex-CC Canton de Saint-Fulgent	66	2377	2,8%
20	Ex-CC Pays des Essarts	16	435	3,7%
21	CC Pays de Chantonay	126	3341	3,8%
22	CC Pays de Pouzauges	137	4092	3,3%
23	CC Pays des Herbiers	13	2481	0,5%
24	Ex-CC Terres de Montaigu	67	1814	3,7%
TOTAL	TOTAL Pays du Bocage Vendéen	1630	84905	1,9%

Analyse : Le taux de logements au confort médiocre identifié dans les fichiers fonciers est relativement faible avec 1,9% du parc à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen. Il y a toutefois des disparités entre les polarités du territoire, allant de 0,5% de logements sur les communes hors polarité de la communauté de communes des Herbiers à 3,8% pour les communes hors polarité de la communauté de communes du Pays de Chantonay.

Il n'y a que peu de leviers directs pour la mise en œuvre de réhabilitations de logements au confort médiocre, mais au regard des taux en vigueur les objectifs du SCoT apparaissent adaptés.

A noter que la loi Climat et Résilience promulguée en 2021 vise à interdire progressivement la location des logements énergivores, qui constituent une partie des logements au confort médiocre et devrait donc participer à réduire leur nombre.

Intégration moyenne de la prescription

Indicateurs économie

Ind GP 12

Evolution de l'emploi

Traduction dans le DOO :	Objectifs rattachés : Introduction Partie 3 : <i>Pays du Bocage vendéen souhaite favoriser la création d'environ 22 000 emplois à 15 ans.</i>
	Orientation 3.1 Projeter la capacité industrielle en organisant le développement des activités économiques dans des parcs et espaces de qualité
Donnée mobilisée :	Les dossiers complets de l'INSEE répertorient le nombre d'emplois au lieu de travail par EPCI ainsi que par secteur d'activité (EMP T8) La donnée est téléchargeable à l'échelle du département pour le traitement statistique et SIG. Les données traitées sont : INSEE – P17_EMPLT, P_19_EMPLT, C17_EMPLT_AGRI, C17_EMPLT_INDUS, C17_EMPLT_CONST, C17_EMPLT_CTS, C17_EMPLT_APESAS Mise à jour annuelle avec un décalage de 3 ans.
Interprétation :	Évolution du nombre d'emplois entre 2017 et 2019
Contact / diffuseur	Données téléchargeable INSEE :
/ source :	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6455302?sommaire=6455322&geo=FE-1

Projection SCOT dans les zones économiques

Projet de développement économique consolidé : les capacités en parcs d'activités	Emplois programmés	Emplois / potentiel réserve mobilisable
Les parcs grands flux	4158	1904
Les parcs vitrines	2574	468
Le maillage mixte de l'écosystème vendéen	2034	702
le maillage artisanal local	1926	486
Grand commerce équipement tertiaire	1988	550
total	10692	3560
Nombre d'emplois moyen projeté par an	713 emplois / an	237 emplois / an

Projection SCOT à l'échelle de l'ensemble du territoire

Nombre d'emplois moyen créés par an entre 2017 et 2019 (cf tableau ci-dessous)	835 emplois / an
Objectif du SCoT de création d'emplois à 15 ans à l'échelle du territoire	22 000 emplois
Objectif du SCoT de création d'emplois à l'échelle du territoire en rythme annuel moyen	1 467 emplois / an
Part des emplois créés sur la période 2017-2019 sur l'objectif annuel fixé par le SCoT (en %)	56,9 %

Evolution de l'emploi à l'échelle des EPCI

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent _ Les Essarts	Terres de Montaigu	Pays des Herbiers	TOTAL Pays du Bocage Vendéen
Nombre d'emplois en 2017	8377	10800	9493	12740	21273	17012	79695
Nombre d'emplois en 2019	8296	11020	9348	13161	21990	17551	81366
Evolution du nombre d'emplois entre 2017 et 2019	-81	220	-146	421	716	539	1669
Moyenne annuelle de l'évolution du nombre d'emplois (période 2017-2019)	-41	110	-73	211	358	270	835

Analyse : Bien que le SCoT ne précise pas de répartition de la création de l'emploi en dehors des zones économiques, il inscrit comme cap à atteindre la création de 22 000 emplois sur 15 ans soit 1467 emplois en moyenne par an.

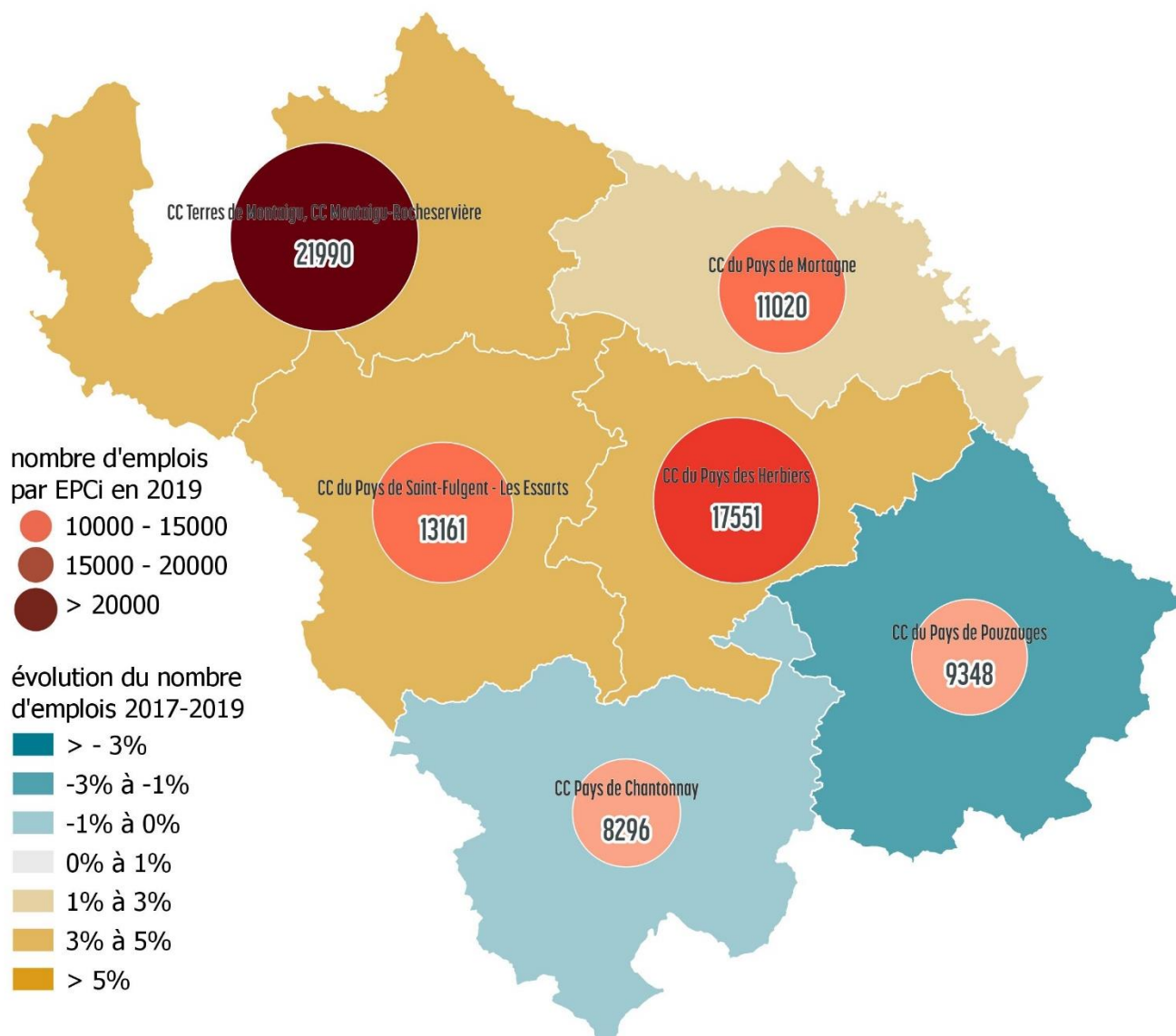
Avec une évolution de 835 nouveaux emplois sur la période 2017-2019, il apparaît que les dynamiques observées sont beaucoup plus faibles que ce qui était projeté.

Toutefois, cette dynamique apparaît cohérente au regard des autres indicateurs, notamment la création de logements et l'accueil démographique qui connaissent des tendances beaucoup moins soutenues que les objectifs affichés par le SCoT.

Il y a un fort contraste entre le nord du territoire particulièrement attractif du point de vue de l'emploi (+358 emplois/an pour Terres de Montaigu notamment) et le sud qui perd des emplois (-41 emplois/an dans le Pays de Chantonnay et -73 emplois/an dans le Pays de Pouzauges).

Le SCoT n'a pas une incidence directe sur les objectifs de création d'emplois, particulièrement sur les 2 premières années de sa mise en œuvre où il n'est pas encore traduit dans les documents d'urbanisme locaux. Néanmoins, un suivi sur le long terme devra s'assurer que les objectifs de développement économique du SCoT ne sont pas surestimés ou que l'atteinte des objectifs de création d'emplois sont bien accompagnés.

Les dynamiques observées sont bien en deçà des objectifs affichés à l'échelle du territoire.



Indicateurs économie	
Ind GP 13	Nombre d'emplois par commune (puis par polarité) et typologie

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Orientation 3.1 Projeter la capacité industrielle en organisant le développement des activités économiques dans des parcs et espaces de qualité
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les dossiers complets de l'INSEE répertorient le nombre d'emplois au lieu de travail (LT) par EPCI ainsi que par secteur d'activité (EMP T8) La donnée est téléchargeable à l'échelle du département pour le traitement statistique et SIG. Les données traitées sont : INSEE – P17_EMPLT, P_19_EMPLT, C17_EMPLT_AGRI, C17_EMPLT_INDUS, C17_EMPLT_CONST, C17_EMPLT_CTS, C17_EMPLT_APESAS Mise à jour annuelle avec un décalage de 3 ans.
<i>Interprétation :</i>	<i>Évolution du nombre d'emplois par commune et par polarité, et par typologie</i>
<i>Contact / diffuseur / source</i>	Données téléchargeable INSEE : https://www.insee.fr/fr/statistiques/6455302?sommaire=6455322&geo=FE-1

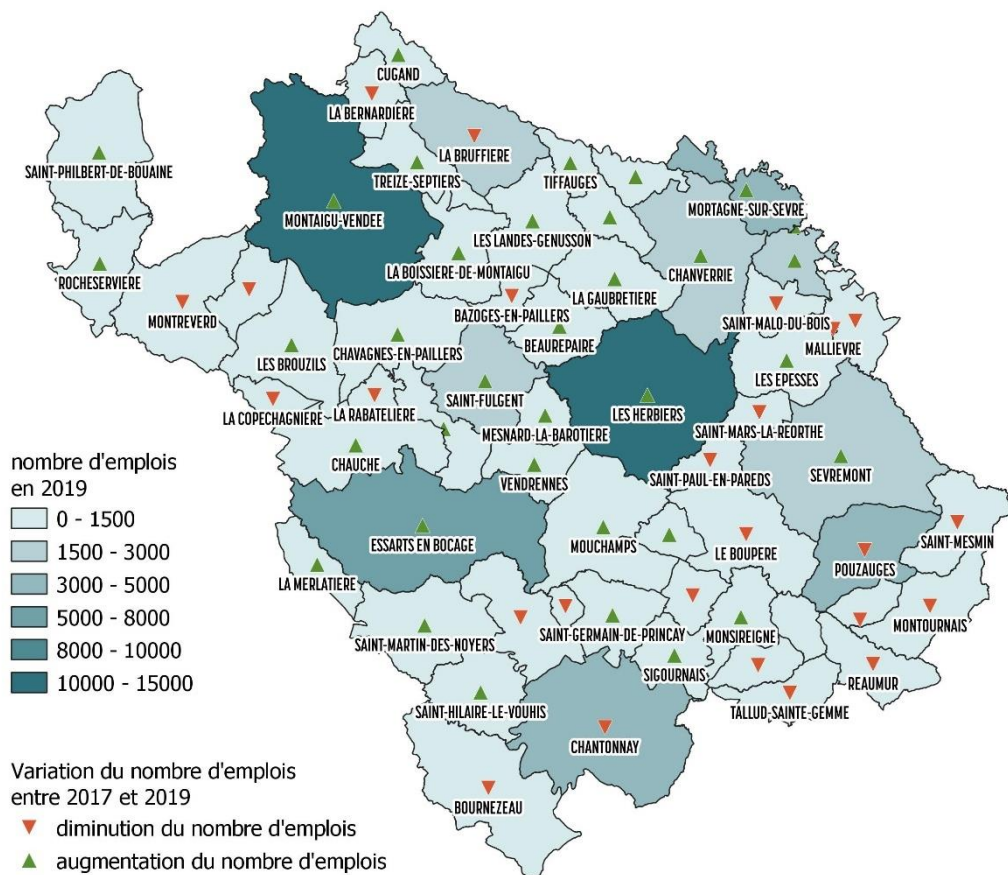
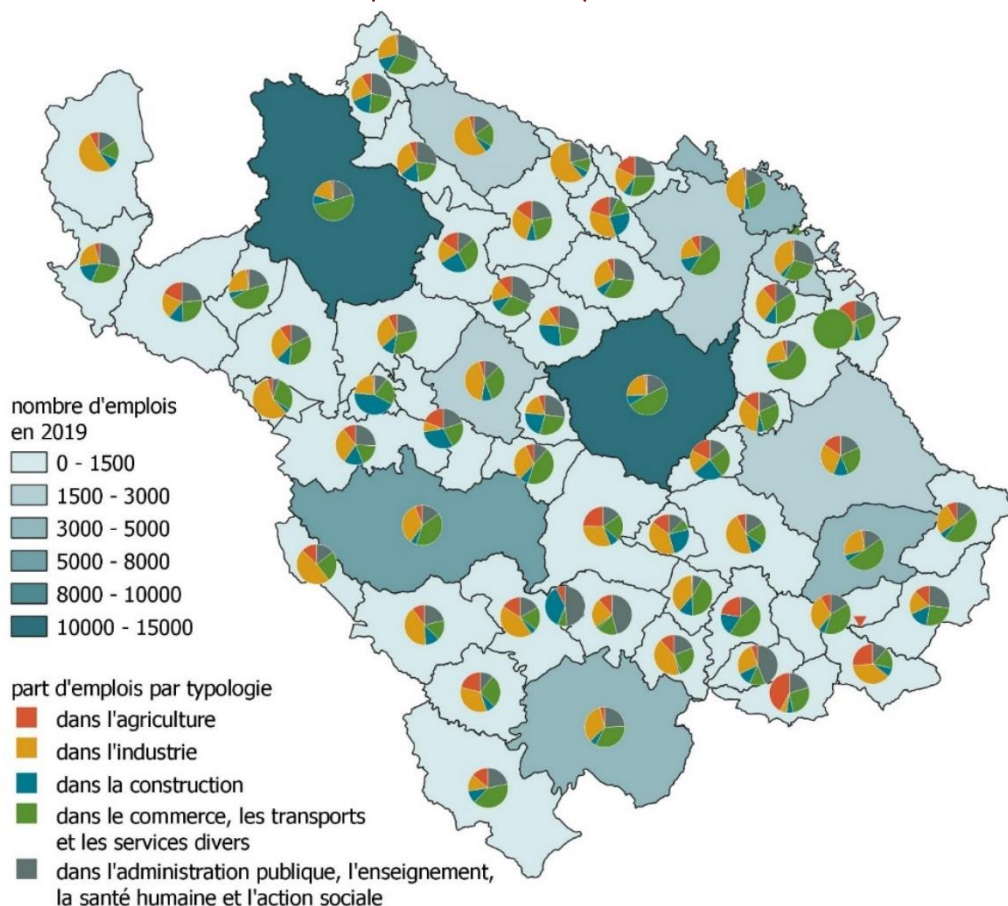
Tableaux et cartes pages suivantes.

Analyse : Voir indicateur GP12	Les dynamiques observées sont bien en deçà des objectifs affichés à l'échelle du territoire.
---------------------------------------	--

		<i>Nombre d'emplois en 2017</i>	<i>Nombre d'emplois en 2019</i>
1	<i>total</i>	13913	14356
	BEAUREPAIRE	527	534
	LES HERBIERS	13386	13821
2	<i>total</i>	12945	13486
	MONTAIGU-VENDEE	12945	13486
3	<i>total</i>	5933	6099
	CHANVERRIE	2188	2300
	MORTAGNE-SUR-SEVRE	3745	3799
4	<i>total</i>	1080	1134
	ROCHESVIERE	1080	1134
5	<i>total</i>	3836	3997
	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	1131	1151
	SAINT-FULGENT	2705	2846
6	<i>total</i>	5753	6007
	ESSARTS EN BOCAGE	5753	6007
7	<i>total</i>	4687	4506
	CHANTONNAY	4687	4506
8	<i>total</i>	4764	4700
	POUZAUGES	4764	4700
9	<i>total</i>	2664	2699
	LA GAUBRETIERE	684	713
	SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	1980	1986
10	<i>total</i>	2140	2261
	L'HERBERGEMENT	946	1019
	SAINT-PHILBERT-DE-BOUAIN	1194	1243
11	<i>total</i>	1583	1625
	CHAUCHE	758	767
	LES BROUZILS	825	858
12	<i>total</i>	617	673
	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	617	673
13	<i>total</i>	1643	1685
	BOURNEZEAU	960	1004
	SAINT-PROUANT	683	681
14	<i>total</i>	2992	3021
	LE BOUPERE	1160	1157
	SEVREMONT	1832	1864
15	<i>total</i>	2054	2144
	LES EPESSS	1344	1404
	MOUCHAMPS	710	740
16	<i>total</i>	3614	3718
	CUGAND	1357	1452
	LA BRUFFIERE	1505	1503
	TREIZE-SEPTIERS	752	764
17	<i>total</i>	2203	2221
	LES LANDES-GENUSSON	714	729
	MALLIEVRE	15	15
	SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX	155	157
	SAINT-MALO-DU-BOIS	387	381
	SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS	193	196
	TIFFAUGES	551	567
	TREIZE-VENTS	189	176

18	<i>total</i>	766	639
	MONTREVERD	766	639
19	<i>total</i>	1353	1305
	BAZOGES-EN-PAILLERS	238	185
	LA COPECHAGNIERE	500	496
	LA RABATELIERE	327	326
	SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE	288	298
20	<i>total</i>	215	227
	LA MERLATIERE	215	227
21	<i>total</i>	1429	1431
	ROCHETREJOUX	227	233
	SAINT-CECILE	485	465
	SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY	263	284
	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS	164	189
	SAINT-VINCENT-STERLANGES	91	60
22	<i>total</i>	1737	1626
	CHAVAGNES-LES-REDOUX	116	114
	LA MEILLERAIE-TILLAY	524	502
	MONSIREIGNE	101	99
	MONTOURNAIS	219	167
	REAU-MUR	230	223
	SAINT-MESMIN	460	437
	TALLUD-SAINT-GEMME	88	84
23	<i>total</i>	1045	1051
	MESNARD-LA-BAROTIERE	174	195
	SAINT-MARS-LA-REORTHE	164	164
	SAINT-PAUL-EN-PAREDS	243	204
24	<i>total</i>	729	751
	LA BERNARDIERE	163	162
	LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU	566	589
<i>Total général</i>		<i>79696</i>	<i>81364</i>
<i>Moyenne d'emplois créés par an entre 2017 et 2019</i>		<i>834 emplois / an</i>	

Part d'emplois et évolution par commune



		Nombre d'emplois salariés (au LT) dans l'agriculture		Nombre d'emplois salariés (au LT) dans l'industrie		Nombre d'emplois salariés (au LT) dans la construction		Nombre d'emplois salariés (au LT) dans le commerce, les transports et les services divers		Nombre d'emplois salariés (au LT) dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale	
		2017	2019	2017	2019	2017	2019	2017	2019	2017	2019
1	Total	291	325	3401	3306	1221	1215	6466	6794	2475	2564
	BEAUREPAIRE	45	46	79	78	155	142	98	107	148	144
	LES HERBIERS	246	279	3321	3229	1066	1073	6369	6687	2326	2419
2	Total	265	271	2365	2420	1043	1043	6508	6791	2563	2598
	MONTAIGU-VENDEE	265	271	2365	2420	1043	1043	6508	6791	2563	2598
3	Total	270	280	2139	2188	468	483	2061	2134	922	980
	CHANVERRIE	186	195	468	477	302	310	1041	1086	324	334
	MORTAGNE-SUR-SEVRE	84	84	1671	1712	166	173	1019	1048	598	646
4	Total	55	56	244	285	205	198	311	353	340	351
	ROCHESERVIERE	55	56	244	285	205	198	311	353	340	351
5	Total	200	208	1482	1543	325	359	1173	1237	589	594
	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	85	86	342	328	111	120	328	354	235	247
	SAINT-FULGENT	115	122	1140	1215	214	240	845	884	354	347
6	Total	356	347	1987	2063	290	286	2335	2367	918	917
	ESSARTS EN BOCAGE	356	347	1987	2063	290	286	2335	2367	918	917
7	Total	170	169	1605	1426	269	232	1402	1424	1044	1039
	CHANTONNAY	170	169	1605	1426	269	232	1402	1424	1044	1039
8	Total	85	105	1085	1318	303	257	2675	2451	857	735
	POUZAUGES	85	105	1085	1318	303	257	2675	2451	857	735
9	Total	107	89	929	951	138	143	802	846	794	812
	LA GAUBRETIERE	54	45	205	215	49	64	230	251	191	210
	SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	53	44	725	735	89	79	573	595	603	602
10	Total	119	122	857	917	158	154	588	645	364	396
	L'HERBERGEMENT	20	20	210	241	45	49	407	440	179	194
	SAINT-PHILBERT-DE-BOUAIN	99	102	647	675	114	105	180	205	184	202
11	Total	155	156	482	455	192	208	400	404	327	338
	CHAUCHE	80	81	266	230	121	122	129	140	186	197
	LES BROUZILS	74	75	216	225	71	87	270	264	142	141
12	Total	73	70	244	285	78	80	109	112	144	148
	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	73	70	244	285	78	80	109	112	144	148
13	Total	152	153	346	383	210	185	687	692	309	287
	BOURNEZEAU	147	148	128	143	116	111	432	432	240	232
	SAINT-PROUANT	5	5	218	239	94	74	255	259	69	55
14	Total	380	402	1085	1094	367	370	662	722	523	548
	LE BOUPERE	78	85	514	525	107	124	188	209	165	179
	SEVREMONT	301	317	571	570	259	246	474	513	358	369
15	Total	225	237	580	556	94	116	874	918	241	250
	LES EPPESSES	50	51	332	316	55	60	706	758	121	134
	MOUCHAMPS	176	187	248	240	39	55	168	160	120	116
16	Total	134	137	1414	1485	425	409	760	874	901	912
	CUGAND	25	25	371	423	189	196	345	432	476	474
	LA BRUFFIERE	60	61	829	829	92	89	256	275	216	222
	TREIZE-SEPTIERS	49	50	213	233	144	124	159	167	208	217
17	Total	291	297	824	834	193	209	522	528	419	438
	LES LANDES-GENUSSON	116	113	217	229	60	60	182	188	154	165
	MALLIEVRE	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0
	SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX	25	25	36	32	9	9	35	41	35	35
	SAINT-MALO-DU-BOIS	50	50	131	130	40	45	164	153	69	69
	SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS	40	43	75	74	45	50	35	30	15	15
	TIFFAUGES	5	5	322	339	30	35	58	63	116	119
	TREIZE-VENTS	55	60	43	30	10	10	42	49	30	34
18	Total	168	135	184	152	96	91	223	189	237	175
	MONTRVERD	168	135	184	152	96	91	223	189	237	175
19	Total	132	97	480	450	263	244	354	337	176	166
	BAZOGES-EN-PAILLERS	56	20	36	31	23	18	57	50	62	54
	LA COPECHAGNIERE	25	25	349	333	20	21	166	166	35	30
	LA RABATELIERE	5	5	75	66	142	131	78	67	31	32
	SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE	46	47	20	20	78	74	53	54	48	49
20	Total	25	26	91	96	0	0	44	51	32	29
	LA MERLATIERE	25	26	91	96	0	0	44	51	32	29
21	Total	228	206	505	515	98	119	245	260	335	340
	ROCHETRE-JOUX	35	31	61	82	45	51	16	18	40	25
	SAINTE-CECILE	85	75	223	203	28	23	73	87	84	78
	SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY	39	35	57	73	0	5	44	50	117	139
	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS	30	30	45	48	10	10	33	38	10	15
	SAINT-VINCENT-STERLANGES	5	5	0	0	10	25	15	5	35	33
	SIGOURNAIS	35	30	118	109	5	5	65	61	48	49
22	Total	272	232	522	426	106	130	526	585	321	293
	CHAVAGNES-LES-REDOUX	15	5	19	25	10	10	12	12	35	41
	LA MEILLERAIE-TILLAY	40	46	257	164	25	30	172	205	106	87
	MONSIREIGNE	30	25	0	0	15	20	61	50	25	15
	MONTOURNAIS	54	20	51	31	10	25	30	41	47	43
	REAUMUR	57	56	76	80	15	15	39	35	37	25
	SAINT-MESMIN	40	40	114	120	25	25	187	216	50	63
	TALLUD-SAINT-GEMME	35	40	5	5	5	5	25	25	21	19
23	Total	109	99	260	260	128	139	294	330	200	168
	MESNARD-LA-BAROTIERE	13	13	40	41	40	52	55	64	60	62
	SAINT-MARS-LA-REORTHE	41	25	72	62	10	10	35	50	33	33
	SAINT-PAUL-EN-PAREDS	35	36	44	39	46	50	52	52	59	30
	VENDRENNES	20	26	104	118	32	27	152	164	48	43
24	Total	80	96	135	140	155	156	201	197	125	122
	LA BERNARDIERE	10	15	40	41	30	30	40	41	55	51
	LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU	70	81	95	99	125	126	161	157	70	71
Total général		4343	4315	23244	23547	6825	6826	30223	31241	15156	15199

Indicateurs économie	
Ind GP 14	Développement des zones d'activité par polarité – évolution des surfaces vendues OZAE

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Objectif direct : Objectif 3.1.4 Soutenir le modèle entrepreneurial par l'irrigation de l'artisanat <i>Compte-tenu de ses disponibilités à la date de l'approbation du SCoT et de ses commercialisations connues, le Pays prévoit une programmation supplémentaire ferme de 370 ha</i>
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les surfaces consommées à vocation économique sont extraites du traitement SIG suivant : - Localisation des constructions extraites des fichiers fonciers (2020) dans les zones économiques OZAE. - De ces données sont extraites des parcelles cadastrales dans lesquelles se trouvent les constructions. - Une jointure des attributs a ensuite été effectuée avec la couche SIG « OZAE_etat_20220224 » fournie par Geovendée pour identifier le nom de la zone d'activité concernée Mise à jour annuelle avec un décalage de diffusion d'un an. La donnée est géolocalisée à la parcelle. <u>Limites d'usage</u> : Une analyse par photo-interprétation permettrait une identification plus fine
<i>Interprétation :</i>	Surfaces cadastrales consommées à vocation économique et zone d'activité concernée. Données MAJIC et OZAE : Géovendée Amélie DOGON contact@geovendee.fr
<i>Contact / diffuseur / source</i>	Données cadastrales 01/04/2022 : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/plan-cadastral-informatise Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Surface des parcelles concernées par une nouvelle construction en zone OZAE sur la période 2018-2020 (en ha)	CC du Pays de Mortagne	CC du Pays de Pouzauges	CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	CC du Pays des Herbiers	CC Pays de Chantonay	Terres de Montaigu	Total général
2018	2.8	6.9	7.7	5.0	11.9	70.6	104.8
2019	7.7	6.2	8.3	5.2	8.6	5.6	41.6
2020	3.3	3.0	0.5	8.7	4.7	5.8	26.1
Total période 2018-2020	13.8	16.1	16.5	19.0	25.2	82.0	172.5

Surface des parcelles concernées par une nouvelle construction selon la zone OZAE sur la période 2018-2020 (en ha)	2018	2019	2020	Total général
CC du Pays de Mortagne	2.77	7.66	3.35	13.78
ZAE DE GAUTREAU	1.20			1.20
ZAE DE LA BATE		0.25	0.20	0.45
ZAE DE LA GARE			1.87	1.87
ZAE DE LA GARE II		2.07	0.40	2.47
ZAE DE LA PAIX	0.11			0.11
ZAE DE LA PERDRIETTE 1			0.09	0.09
ZAE DE LA PERDRIETTE 2		1.79		1.79
ZAE DE L'AUDOUINIÈRE			0.24	0.24
ZAE DE TIFFAUGES			0.40	0.40
ZAE DU CHIRON DE LA ROCHE		0.29		0.29
ZAE DU COUDREAU		0.45		0.45
ZAE LA BARBOIRE	0.64	0.47		1.11
ZAE LE LAGAT		0.23	0.14	0.37
ZAE MAUNIT II		2.12		2.12
ZAE MOCARD MOULIN	0.82			0.82
CC du Pays de Pouzauges	6.87	6.24	2.96	16.07
LA BLAUDRIE	0.90			0.90
LA GARE		1.97		1.97
LA SAGESSE	0.13			0.13
LE GUITION	0.70			0.70
LES BOURGERIES		0.43	0.36	0.80
MONTIFAUT	5.14	3.84		8.98
ZONE COMMERCIALE			2.60	2.60
CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	7.66	8.28	0.55	16.49
Le Pont Girouard		0.55		0.55
Vendéopôle de la Mongie	1.01	4.15	0.02	5.18
ZA Artisanale		0.34		0.34
ZA de la Metairie	0.50			0.50
ZA de l'Hermitage			0.25	0.25
ZA La Belle Entrée Sud	1.42	0.12	0.28	1.82
ZA la Promenade		0.42		0.42
ZA La Vrignais	0.90	0.44		1.34
ZA Les Charmettes	0.07			0.07
ZA Les Chenes	0.29			0.29
ZA Les Landes	3.01			3.01
ZA Philippe Allemand	0.46			0.46
ZA RD 160 Nord Est		0.66		0.66
ZA RD 160 Ouest		1.59		1.59
CC du Pays des Herbiers	5.02	5.23	8.73	18.98
ARDELAY			3.43	3.43
BOIS JOLY SUD	0.05	0.25		0.30
EKHO 1			0.64	0.64
EKHO 3		3.74		3.74
EKHO 4	0.39	0.80	1.88	3.07
EMINEO	0.18			0.18
LA BUZENIÈRE	2.03	0.16		2.19
LA LANDE			0.30	0.30
LA LANDETTE	0.49		0.94	1.43
LA MAINE	0.25			0.25
LA VALLÉE	0.31			0.31
LE BREUIL		0.04		0.04
LE CHARFAIT	0.07		0.73	0.80
LES 5 MOULINS SUD		0.14		0.14

Surface des parcelles concernées par une nouvelle construction selon la zone OZAE sur la période 2018-2020 (en ha)	2018	2019	2020	Total général
LES BACHELIERS	0.30	0.10	0.82	1.21
LES ROCHETTES	0.24			0.24
VENDEOPOLE	0.71			0.71
CC Pays de Chantonnay	11.86	8.58	4.72	25.16
ACTIPOLE DE L ETANG		0.14		0.14
ACTIPOLE LES FOURS			0.57	0.57
ACTIPOLE LES GRANDS MONTAINS		0.24		0.24
LA CHUTTE PERRETTE	0.30			0.30
POLARIS NORD		2.37	0.34	2.71
POLARIS SUD	0.11		0.15	0.26
VENDEE CENTRE	4.89	3.64		8.53
VENDEOPOLE VENDEE CENTRE EXTENSION I	3.14	0.23	0.15	3.52
ZA LES 3 PIGEONS	0.54		0.38	0.92
ZI PIERRE BRUNE	2.54	1.97	3.13	7.64
ZONE ARTISANALE DE LA COUSSAIE	0.34			0.34
Terres de Montaigu	70.62	5.59	5.80	82.00
Parc d'activités de Chassereau	52.59			52.59
Parc d'activités des Marches de Bretagne			0.48	0.48
Parc d'activités du Point du Jour	6.46	2.28	1.02	9.77
Pôle d'activités de la Bretonnière	7.18	0.18		7.36
Vendée Ecopôle			1.14	1.14
ZA La Trévoise			0.20	0.20
ZI La Chevasse			0.11	0.11
ZI La Croix Biton	0.47		0.13	0.60
ZI Le Chaillou	0.31			0.31
ZI Les Genêts	0.02			0.02
Zone d'activités de la Chardonnière		0.32		0.32
Zone d'activités de la Colarderie	0.68			0.68
Zone d'activités de la Croix Boiziau	0.37	0.21		0.58
Zone d'activités de la Daunière Nord		1.25	0.26	1.52
Zone d'activités de la Marionnière			0.10	0.10
Zone d'activités des Forgerons		0.14		0.14
Zone d'activités des Touches			0.30	0.30
Zone d'activités du Mortier	2.42	0.07		2.48
Zone d'activités du Planty	0.10			0.10
Zone d'activités du Tacret		0.10		0.10
Zone d'activités Mirville-Bellevue		0.80	1.69	2.49
Zone d'activités Nord et Gare			0.36	0.36
Zone d'activités Sainte-Anne		0.25		0.25
Total général	104.81	41.57	26.09	172.48

Analyse : 172 hectares ont fait l'objet d'évolutions entre 2017 et 2020. Il ne s'agit toutefois pas nécessairement de consommation foncière puisque cela intègre à la fois des surfaces déjà viabilisées et commercialisées avant l'approbation du SCoT, des surfaces à l'intérieur et à l'extérieur de l'enveloppe urbaine de 2017 et également quelques constructions réalisées à la suite d'opérations de démolition/reconstruction.

En absence d'objectifs chiffrés sur l'évolution au sein des OZAE, l'incidence du SCoT n'est pas quantifiable.

Incidence du
SCoT non
quantifiable.

Indicateurs économie

Ind GP 15

Evolution du rapport surface bâtie/surface aménagée des zones d'activité

*Traduction dans le
DOO :*

Pas d'objectif direct

Indicateur non mobilisé en raison de l'absence d'actualisation des emprises bâties cadastrales,

Indicateurs économie

Ind GP 16

Evolution du commerce par taille (nombre, surface)

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 2.2.2 Organiser le développement commercial en recherchant un équilibre entre proximité et centres-bourgs, et niveaux de services à renforcer dans les polarités
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les équipements relevant de la catégorie des commerces dans la Base Permanente de Equipements (BPE) de l'INSEE et leur évolution entre 2016 et 2021 Mise à jour annuelle avec un décalage d'un an. A noter que seules certaines catégories de commerces sont prises en compte. A titre d'exemple, les café-hôtel-restaurant ne sont pas intégrés, les établissements de services à la personne non plus.
<i>Interprétation : Contact / diffuseur / source</i>	Nombre et évolution des commerces par EPCI et par typologie Base Permanente des Equipements / INSEE https://www.insee.fr/fr/statistiques/3606476?sommaire=3568656#consulter

Evolution du nombre de commerces entre 2016 et 2021 selon la typologie	Terres de Montaigu			Pays St-Fulgent - Les Essarts			Pays de Chantonnay			Pays de Pouzauges			Pays des Herbiers			Pays de Mortagne			Total Pays du Bocage Vendéen		
	2016	2021	Ev 16 -21	2016	2021	Ev 16 -21	2016	2021	Ev 16 -21	2016	2021	Ev 16 -21	2016	2021	Ev 16 -21	2016	2021	Ev 16 -21	2016	2021	Ev 16 -21
B101 HYPERMARCHÉ	3	3	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0	10	10	0
B102 SUPERMARCHÉ	4	5	1	3	3	0	2	0	-2	2	2	0	2	2	0	1	3	2	14	15	1
B103 GRANDE SURFACE DE BRICOLAGE	1	3	2	1	1	0	1	2	1	3	2	-1	3	2	-1	2	3	1	11	13	2
B203 BOULANGERIE	32	34	2	12	9	-3	17	11	-6	17	11	-6	18	16	-2	16	17	1	112	98	-14
B205 PRODUITS SURGELÉS	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
B206 POISSONNERIE	1	1	0	2	1	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	-1
B301 LIBRAIRIE, PAPETERIE, JOURNAUX	4	4	0	1	1	0	2	2	0	4	3	-1	3	5	2	3	3	0	17	18	1
B304 MAGASIN DE CHAUSSURES	5	6	1	2	1	-1	3	2	-1	3	2	-1	8	6	-2	1	0	-1	22	17	-5
B305 MAGASIN D'ÉLECTROMÉNAGER ET DE MAT. AUDIO-VIDEO	1	2	1	1	0	-1	0	1	1	0	0	0	4	6	2	0	0	0	6	9	3
B308 MAGASIN DE REVÊTEMENTS MURS ET SOLS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B310 PARFUMERIE-COSMÉTIQUE	3	3	0	1	1	0	0	0	0	1	0	-1	4	4	0	2	2	0	11	10	-1
B311 HORLOGERIE-BIJOUTERIE	2	1	-1	0	1	1	1	1	0	2	1	-1	2	2	0	0	0	0	7	6	-1
B313 MAGASIN D'OPTIQUE	8	9	1	3	4	1	4	5	1	4	4	0	9	8	-1	2	2	0	30	32	2
B315 MAGASIN DE MATÉRIEL MÉDICAL ET ORTHOPÉDIQUE	3	6	3	0	1	1	3	2	-1	1	1	0	6	7	1	0	3	3	13	20	7
B316 STATION-SERVICE	7	8	1	6	5	-1	4	4	0	2	2	0	5	6	1	5	6	1	29	31	2
TOTAL	75	86	11	34	30	-4	39	32	-7	40	29	-11	66	66	0	33	40	7	287	283	-4

Analyse : A l'échelle du territoire, parmi les catégories identifiées, le nombre de commerces recensés est resté relativement stable avec simplement une baisse de 4 commerces entre 2016 et 2021.

Toutefois, selon les catégories, il y a de forts contrastes entre les boulangeries qui ont observé 14 fermetures sur la période et les magasins de matériel médical et orthopédique qui sont passés de 13 à 20 établissements sur la période.

A l'échelle des EPCI également il y a de fortes différences entre d'une part Terres de Montaigu et Pays de Mortagne qui ont respectivement vus l'ouverture de 11 et 7 commerces et d'autre part les communautés de commune qui ont soit stabilisé ce nombre (Pays des Herbiers) soit connu une baisse de 4 à 11 commerces.

Le SCoT ne fixait pas d'objectif sur l'évolution quantitative des commerces, il n'y a donc pas d'incidence directe à établir. Toutefois, la baisse globale des commerces alors même qu'il y a une augmentation du nombre d'habitants peut suggérer de compléter les objectifs du SCoT en matière de protection des commerces.

Le SCoT n'a pas d'incidence directe sur le nombre de commerces.

Indicateurs économie	
Ind GP 17	Vacance commerciale en centre-bourg

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché Objectif 2.2.2 Organiser le développement commercial en recherchant un équilibre entre proximité et centres-bourgs, et niveaux de services à renforcer dans les polarités
<i>Donnée mobilisée</i>	Part de vacance commerciale en centre-bourg par EPCI
<i>Interprétation :</i>	Part de vacance commerciale en centre-bourg par EPCI
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	Données des EPCI

Part de vacance commerciale en centre-bourg par EPCI

Vacance commerciale en centre-bourg	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays Les Herbiers	Pays Saint-Fulgent - Les Essarts	Centre ville de Montaigu
<i>2017</i>						8%
<i>2018</i>						10%
<i>2019</i>						13%
<i>2020</i>						9%
<i>2021</i>						9%
<i>2022</i>						6%

Analyse : La donnée nécessite une étude spécifique. La donnée sur le centre-ville de Montaigu illustre une augmentation de l'attractivité, voire un début de manque de locaux commerciaux.

L'incidence du SCOT n'est pas mesurable

Indicateurs économie	
Ind GP 18	Répartition commerciale par pôles et par famille de produits

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct
 Objectif rattaché Objectif 2.2.2 Organiser le développement commercial en recherchant un équilibre entre proximité et centres-bourgs, et niveaux de services à renforcer dans les polarités*

Indicateur non mobilisé

La CCI peut également diffuser des données mais il s'agit d'un service payant

Indicateurs économie	
Ind GP 19	Nombre d'espaces partagés (tiers-lieux, coworking, ...) + fréquentation Ou analyse qualitative

Traduction dans le DOO : Pas d'objectif direct
Objectif rattaché Objectif 3.1.5 Favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat dans l'enveloppe urbaine

Donnée mobilisée Année d'ouverture des espaces partagés et localisation

Contact / diffuseur / source : Initiative Vendée Bocage - Isabelle Rautureau
i.rautureau@initiative-vendeebocage.fr

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent - Les essarts	Terres de Montaigu	Pays des Herbiers
<i>création</i>		2017		2017	2019	2018
<i>état 2022</i>		Le château de la Landebaudière		La fabrik 3.0	Le pré en bulles	Le paddock
					Le moulin créatif	

Analyse : Bien qu'il n'y ait pas de prescription directe de création de tiers-lieux, la dynamique observée va dans le sens de favoriser le développement économique et la vitalité des lieux concernés ce qui fait partie des orientations du SCoT.

L'incidence du SCoT n'est pas mesurable

Indicateurs économie

Ind GP 20

Nombre d'entreprises raccordables et raccordées à la fibre

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché Objectif 1.1.3 Réaffirmer le rôle clé des infrastructures et des grands projets d'équipements et de services dans le projet de développement

Les données d'entreprises raccordables et raccordées à la fibre de 2022 sont le premier millésime de données.

Donnée mobilisée :

A noter qu'il existe un type de fibre optique spécifique pour les professionnels et services publics : FFTE (Fiber To The Entreprise).

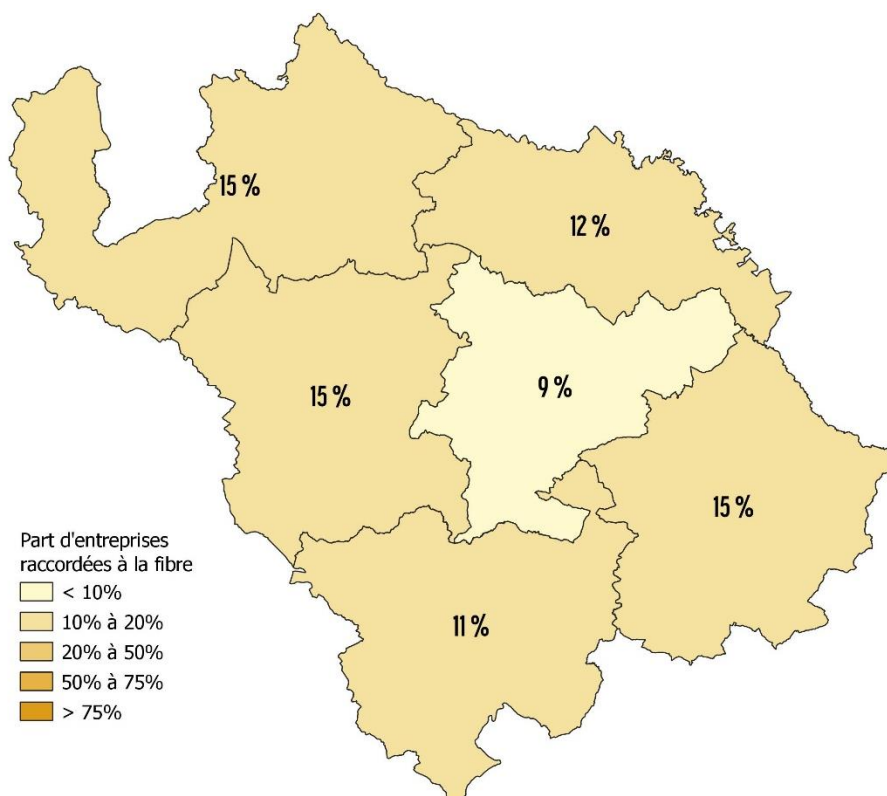
Interprétation :

Adresses raccordables et raccordées à la fibre optique spécifique pour les entreprises vendée numérique

Contact / diffuseur / source :

Manon Gautier
manon.gautier@vendeenumerique.fr

Situation en 2022	Adresses raccordables à la Fibre « FttE »	Adresses raccordées à la Fibre « FttE »	Part d'adresses raccordées.
Pays de Chantonnay	276	31	11%
Pays des Herbiers	551	47	9%
Pays de Mortagne	353	42	12%
Pays de Pouzauges	257	36	14%
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	342	50	15%
Terres de Montaigu	689	103	15%
Total général	2 468	309	13%



Analyse : La part des entreprises raccordées à la fibre optique est encore relativement faible.

Toutefois, il n'y a aucune incidence du SCoT sur ce déploiement.

L'incidence du SCoT n'est pas mesurable

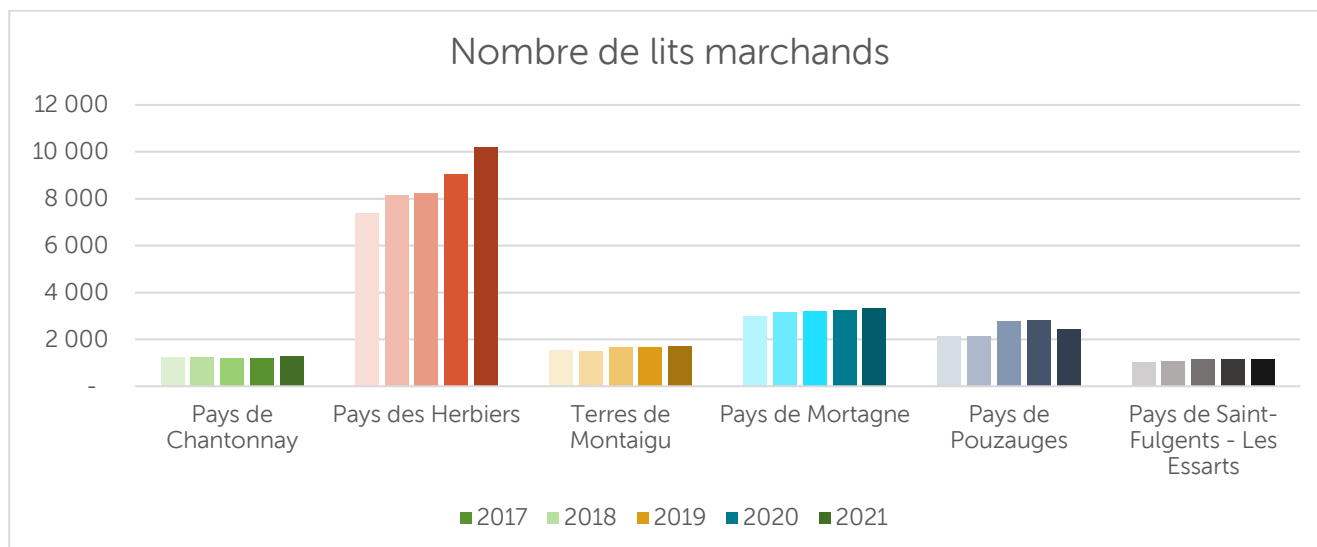
Indicateurs tourisme

Ind GP 21

Nombre de lits marchands

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché Objectif 3.4.5 Favoriser le développement de l'hébergement et des activités sportives, culturelles et de loisirs
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les données quantitatives relatives aux nombres de lits marchands existent à l'échelle des EPCI. Elles sont annualisées.
<i>Interprétation :</i>	Nombre de lits marchands par EPCI Pôle touristique Vendée Vallée
<i>Contact / diffuseur / source</i>	Anthony Garnier anthony.g@vendeevallee.fr

Nombres de lits marchands	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2017-2021
Pays de Chantonay	1 237	1 239	1 215	1 191	1 269	32
Pays des Herbiers	7 399	8 141	8 253	9 049	10 186	2 787
Terres de Montaigu	1 545	1 502	1 649	1 665	1 702	157
Pays de Mortagne	2 970	3 171	3 187	3 251	3 323	353
Pays de Pouzauges	2 136	2 154	2 774	2 798	2 450	314
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	1 018	1 057	1 164	1 147	1 155	137
TOTAL	16 305	17 264	18 242	19 101	20 085	3 780



Analyse : Le nombre de lits marchands a augmenté sur l'ensemble des intercommunalités sur la période 2017-2021, correspondant à 3 780 lits marchands supplémentaires sur la période de 5 ans à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen.

Porté par le Puy du Fou, c'est le Pays des Herbiers qui a surtout accueilli cette évolution avec +2 787 lits marchands sur la période soit les trois quarts du total.

Le SCoT n'affiche pas d'objectif chiffré en la matière, mais les dynamiques observées vont dans le sens des orientations en faveur du développement des hébergements touristiques.

Les dynamiques observées vont dans le sens des objectifs du SCoT.

Ind GP 22

Nombre de nuitées

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché Objectif 3.4.5 Favoriser le développement de l'hébergement et des activités sportives, culturelles et de loisirs

Donnée mobilisée :

Les données quantitatives relatives aux nombres de nuitées existent à l'échelle des EPCI. Elles sont annualisées. Il n'existe pas de données antérieures à 2019.

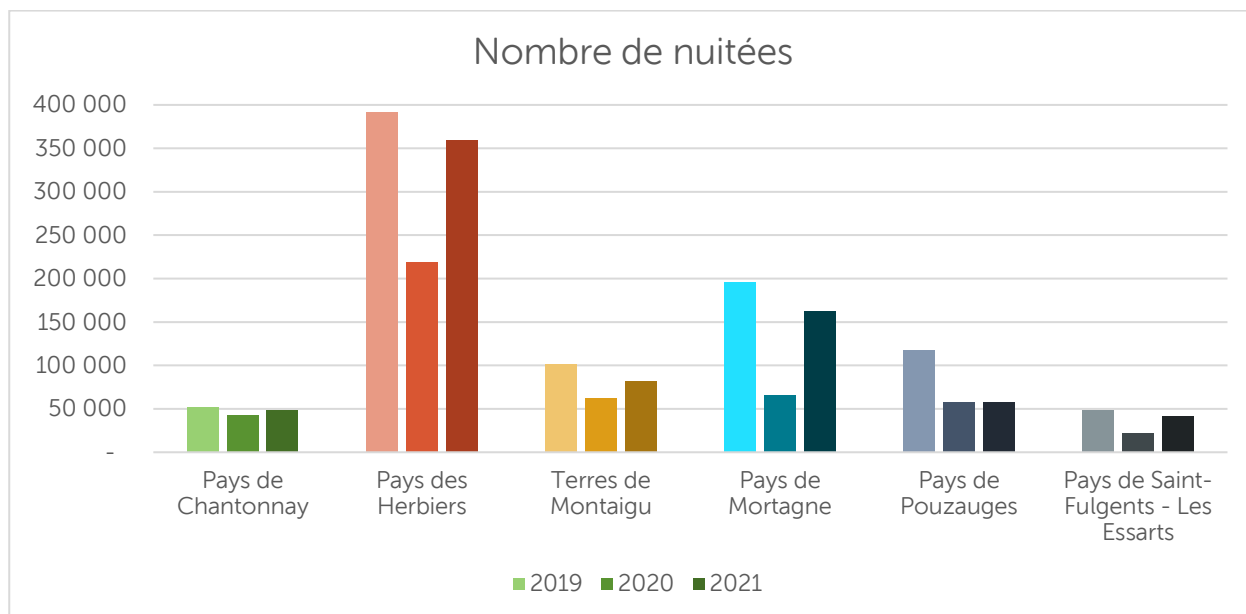
Interprétation :

Nombre de nuitées payantes
Pôle touristique Vendée Vallée

Contact / diffuseur / source :

Anthony Garnier
anthony.g@vendeevallee.fr

Nombre de nuitées payantes	2019	2020	2021
Pays de Chantonay	51 825	42 790	48 145
Pays des Herbiers	392 036	218 320	358 995
Terres de Montaigu	101 439	62 366	81 267
Pays de Mortagne	195 234	65 831	162 020
Pays de Pouzauges	117 573	58 093	57 209
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	48 467	21 909	41 006
TOTAL	906 574	469 309	748 642



Analyse : La crise sanitaire et les restrictions associées ont fortement impacté l'année 2020 en matière de fréquentation. En 2021, sur aucun des EPCI le niveau de nuitées n'est revenu à ce qui était observé en 2019.

L'incidence du SCoT n'est pas mesurable au regard de la crise sanitaire

Indicateurs tourisme

Ind GP 23

Fréquentation touristique

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché Objectif 3.4.5 Favoriser le développement de l'hébergement et des activités sportives, culturelles et de loisirs
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les données quantitatives relatives au nombre de sites et nombre de visiteurs existent à l'échelle des EPCI. Elles sont annualisées
<i>Interprétation :</i>	Nombre de sites touristiques et nombre de visiteurs et attractivité à l'échelle de l'EPCI relatif à l'ouverture de nouveaux sites touristiques
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	Pôle touristique Vendée Vallée Anthony Garnier anthony.g@vendeevallee.fr

	2017		2018		2019		2020		2021	
	nombre de sites	visiteurs	nombre de sites	visiteurs	nombre de sites	visiteurs	nombre de sites	visiteurs	nombre de sites	visiteurs
Pays de Chantonnay	2	9 895	3	8 443	2	7 933	3	12 221	3	8 205
Pas des Herbiers	4	37 251	4	31 674	4	37 380	4	29 168	4	35 760
Terres de Montaigu	5	59 485	5	48 818	5	48 480	5	28 167	5	35 514
Pays de Mortagne	4	89 124	4	89 193	5	96 299	5	56 760	6	65 036
Pays de Pouzauges	4	20 742	4	28 093	4	33 316	4	15 635	5	19 952
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	3	22 887	3	23 404	5	33 982	5	17 732	5	15 260
TOTAL	22	239 384	23	229 625	25	257 390	26	159 683	28	179 727
nombre moyen de visiteurs par site	10 881		9 984		10 296		6 142		6 419	

*du 01/04 au 30/09

Panel 2021 : Le Château de Tiffauges, Le Château de Saint-Mesmin, Le Prieuré de Grammont, Montaigu, 1000 ans d'Histoire, Le Refuge de Grasla, Le Logis de la Chabotterie, Le Château de Sigournais, Le Chemin de Fer de la Vendée, Le Manoir des Sciences de Réaumur, Les Moulins du Terrier Marteau, L'Espace Gaston Chaissac, Le Site Saint-Sauveur, La Savonnerie des collines, Tepacap Vendée, La Cité des Oiseaux, Au fil de la Boulogne, La Maison de la Rivière, Labyrinthe en Vendée Vallée, Echappe-toi si tu peux, Cabaret la Belle Entrée, Le Musée du mange-cailloux, LUDyLAB, Splash Game 2.0, La Maison de la Vie Rurale, Le Château des Essarts, Aquapark de Touchégray, Vendée Vitrail, Box-jeu à Pouzauges, hors Puy du Fou

Nombre de visiteurs Puy du Fou 2017	2 260 000
Nombre de visiteurs Puy du Fou 2019	2 300 000

Dynamique observée : La crise sanitaire et les restrictions associées ont fortement impacté l'année 2020 en matière de fréquentation. En 2021, sur aucun des EPCI le niveau de fréquentation n'est revenu à ce qui était observé en 2019.

Entre 2017 et 2019, la fréquentation n'a pas évolué de manière semblable sur les différents EPCI. Une forte augmentation est observée sur le Pays de Pouzauges, sur le Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts et le Pays de Mortagne, ainsi que le Pays des Herbiers en tenant compte du Puy du Fou. En revanche c'est une baisse de fréquentation qui est observée sur le Pays de Chantonnay et sur Terres de Montaigu.

L'incidence du SCoT n'est pas mesurable au regard de la crise sanitaire

Indicateurs tourisme

Ind GP 24

Nombre d'hébergement par typologie

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché Objectif 3.4.5 Favoriser le développement de l'hébergement et des activités sportives, culturelles et de loisirs <i>À noter, au-delà des enjeux d'accompagnement des besoins d'hébergements de plein air à proximité du Puy du Fou, plusieurs projets d'hébergement de plein air (notamment 3 hectares sur l'Oiselière et 10 hectares à développer sur les Herbiers).</i>
<i>Donnée mobilisée :</i>	Nombre d'établissements et nombre de lits à l'échelle du Pays. Les données sont annualisées mais présentent un décalage de 1 an. Les données ne sont pas localisées, ce qui ne permet pas l'analyse de la répartition des nouveaux établissements et de ceux qui se confortent.
<i>Interprétation :</i>	Évolution du nombre d'établissement d'hébergement par typologie et évolution du nombre de lits par typologie d'hébergement Pôle touristique Vendée Vallée Anthony Garnier
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	anthony.g@vendeevallee.fr

		2017	2020	Evolution 2017-2020
Nombre d'établissements	<i>campings</i>	21	21	0
	<i>hôtels</i>	37	38	1
	<i>meublés</i>	457	705	248
	<i>chambres d'hôtes</i>	440	404	-36
	<i>aires de campings-cars</i>	11	13	2
	<i>hébergements de groupe</i>	14	15	1
	<i>résidence de tourisme</i>	1	1	0
	<i>village de vacances</i>	1	1	0
	<i>insolites</i>	8	19	11
Nombre de lits	<i>campings</i>	4156	4883	727
	<i>hôtels</i>	4 167	4609	442
	<i>meublés</i>	2 424	3561	1137
	<i>chambres d'hôtes</i>	1 925	1819	-106
	<i>aires de campings-cars</i>	1 810	1870	60
	<i>hébergements de groupe</i>	1 440	1503	63
	<i>résidence de tourisme</i>	106	385	279
	<i>village de vacances</i>	180	180	0
	<i>insolites</i>	97	92	-5

Analyse : Le nombre d'établissements est plutôt stable et on note une augmentation du nombre de lit par typologie d'établissement. Les établissements en place ont tendance à se conforter. Cependant, on observe une forte augmentation des meublés et du nombre de lits associés au dépend d'une diminution des chambres d'hôtes et donc du nombre de lits associés. C'est donc le développement de locations courtes durées qui est la principale dynamique observée. Les campings et les hôtels ont également augmenté leurs capacités dans le même temps.

Le SCOT n'a pas d'incidence directe sur l'évolution des hébergements.

Indicateurs environnement	
Ind GP 25 Indicateur identique à EE 5 bis	évolution du bocage (linéaire de haies).

Voir indicateur EE 5 bis

Indicateurs environnement	
Ind GP 26 Indicateur identique à EE 7	évolution des zones humides (surface).

Voir indicateur EE 7

Indicateurs environnement	
Ind GP 27 Indicateur identique à EE 6	évolution des surfaces boisées.

Voir indicateur EE 6

Indicateurs environnement	
Ind GP 28 Indicateur identique à EE 9	Qualité de l'eau (nitrates, phyto)

Voir indicateur EE 9

Indicateurs environnement	
Ind GP 29 Indicateur identique à EE 21	part du tri sélectif et du recyclage (valorisations matière et organique)

Voir indicateur EE 21

Indicateurs environnement	
Ind GP 30	Répartition de la consommation d'énergie (par secteur d'activité)

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Orientation 3.3 Relever le défi du changement climatique
<i>Donnée mobilisée :</i>	La répartition de la consommation d'énergie existe à l'échelle des EPCI. Les données fournies par le SYDEV connaissent un décalage de 3 ans. Les filiales d'énergies sont le gaz naturel, l'électricité, le pétrole les énergies renouvelables et déchets, le charbon et la chaleur commercialisée
<i>Interprétation :</i>	Répartition de la consommation d'énergie (par secteur d'activité)
<i>Contact / diffuseur</i>	SYDEV - Philippe GARDES
<i>/ source :</i>	p.gardes@sydev-vendee.fr

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Pays des Herbiers	Terres de Montaigu
Consommation totale d'énergie en 2018 (en GWh)	785	719	596	1305	711	1317
Dont secteur agriculture (%)	5%	6%	8%	6%	8%	5%
Dont secteur industrie (%)	23%	20%	23%	38%	19%	27%
Dont secteur habitat (%)	18%	23%	25%	12%	24%	21%
Dont secteur tertiaire (%)	7%	10%	14%	8%	17%	15%
Dont secteur transport (%)	47%	41%	30%	36%	32%	32%

Analyse : Le manque de mise à jour de la donnée ne permet pas d'évaluer les tendances dans le temps. Cependant on observe que le transport est le secteur qui consomme le plus d'énergie suivi de l'industrie et de l'habitat en fonction des EPCI. Les objectifs du SCoT vont dans le sens d'une réduction de ces consommations.	Absence d'incidence directe du SCoT et de mise à jour des données
---	--

Indicateurs environnement

Ind GP31

Production d'énergie renouvelable par type (photovoltaïque, méthanisation, biomasse, réseau de chaleur, éolien) + présentation projets phare

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Orientation 3.3.2 Le développement de la production d'énergies renouvelables

Donnée mobilisée :

Nombre de sites et production d'énergie par filière, gérés par Enedis

Mise à jour régulière

Limite de la donnée : Enedis ne gère pas 100% du réseau.

Interprétation :

Production d'énergie renouvelable par type, par EPCI et par année

Enedis

Contact / diffuseur / source :

<https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/><https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-national-des-installations-de-production-et-de-stockage-delectricite-au-30-04-2022/>

2017	Nombre de sites photovoltaïque Enedis	Energie produite annuelle photovoltaïque Enedis (mwh)	Nombre de sites éolien Enedis	Energie produite annuelle éolien Enedis (mwh)	Nombre de sites bio énergie Enedis	Energie produite annuelle bio énergie Enedis (mwh)
Pays de Mortagne	659	11 682	0	0	3	1 998
Pays de Pouzauges	452	5 561	0	0	0	0
Pays de Saint-Fulgent - les Essarts	849	8 375	1	1 129	1	27 751
Pays des Herbiers	416	7 499	0	0	2	7 144
Pays de Chantonnay	470	5 111	0	0	2	1 357
Terres de Montaigu,	995	8 078	2	27 690	1	3 945
Total général	3 841	46 306	3	28 818	9	42 194

2021	Nombre de sites photovoltaïque Enedis	Energie produite annuelle photovoltaïque Enedis (mwh)	Nombre de sites éolien Enedis	Energie produite annuelle éolien Enedis (mwh)	Nombre de sites bio énergie Enedis	Energie produite annuelle bio énergie Enedis (mwh)
Pays de Mortagne	761	14 177	0	0	2	9 828
Pays de Pouzauges	662	8 890	0	0	0	0
Pays de Saint-Fulgent - les Essarts	945	10 431	1	24 716	1	24 903
Pays des Herbiers	787	10 500	0	0	2	7 950
Pays de Chantonnay	577	8 298	0	0	2	1 346
Terres de Montaigu,	1 224	11 688	2	30 267	4	6 354
Total général	4 956	63 984	3	54 983	11	50 381

Evolution 2017-2021						
	Nombre de sites photovoltaïque Enedis	Energie produite annuelle photovoltaïque Enedis (mwh)	Nombre de sites éolien Enedis	Energie produite annuelle éolien Enedis (mwh)	Nombre de sites bio énergie Enedis	Energie produite annuelle bio énergie Enedis (mwh)
Pays de Mortagne	102	2 495	0	0	-1	7 830
Pays de Pouzauges	210	3 329	0	0	0	0
Pays de Saint-Fulgent - les Essarts	96	2 055	0	23 587	0	-2 847
Pays des Herbiers	371	3 001	0	0	0	806
Pays de Chantonnay	107	3 187	0	0	0	-11
Terres de Montaigu,	229	3 610	0	2 577	3	2 409
Total général	1 115	17 677	0	26 164	2	8 188

Analyse : Sur la période 2017-2021 le photovoltaïque s'est largement développé sur tous les EPCI, générant 17 677 MWh supplémentaires.

Si le nombre de sites éoliens n'a pas évolué, sa production a toutefois été augmentée de 26 587 MWh.

En matière de bioénergie, le territoire a également connu une augmentation de la production avec 8188 MWh.

Le SCoT n'affichant pas d'objectifs chiffrés, les dynamiques observées sont en phase avec ses orientations.

Le SCoT est en phase avec les dynamiques observées.

Indicateurs environnement	
Ind GP 32	Evolution GES

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Orientation 3.3 Relever le défi du changement climatique <i>Enfin la gestion des ressources du sous-sol combinée à la gestion des déchets et leur valorisation/transformation, constitue un enjeu en terme d'économie circulaire et de limitation des GES dans un contexte de fort développement envisagé sur le territoire.</i>
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les données fournies par le SYDEV sont mises à jour annuellement et sont déclinées à l'échelle des EPCI
<i>interprétation :</i>	Total des émissions de gaz à effet de serre produit par EPCI et part de l'émission par secteur d'activité
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	SYDEV - Philippe GARDES p.gardes@sydev-vendee.fr Données 2016 des EPCI

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent Les Essarts	Pays des Herbiers	Terres de Montaigu
Total émis en 2021 (tonnes équivalent CO₂)	243 000	252 000	247 000	362 000	243 000	374 000
dont agriculture	40%	45%	54%	36%	37%	39%
dont industrie	7%	7%	6%	13%	9%	11%
dont habitat	9%	10%	10%	7%	11%	10%
dont tertiaire	4%	6%	6%	6%	8%	10%
dont transport	39%	30%	18%	33%	24%	29%
dont déchets	1%	2%	6%	5%	11%	1%

Analyse : Le manque de mise à jour de la donnée ne permet pas d'évaluer les tendances dans le temps. Cependant on observe que l'agriculture est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre, suivi des transports. Les objectifs du SCoT vont dans le sens d'une réduction de ces émissions.	Absence d'incidence directe du SCoT et de mise à jour des données
--	---

Indicateurs environnement	
Ind GP 33	Nombre de points de vente en circuit court

Traduction dans le DOO	Objectif 3.2.2
:	Développer les circuits courts et les activités accessoires

Indicateur non mobilisé

Absence de données

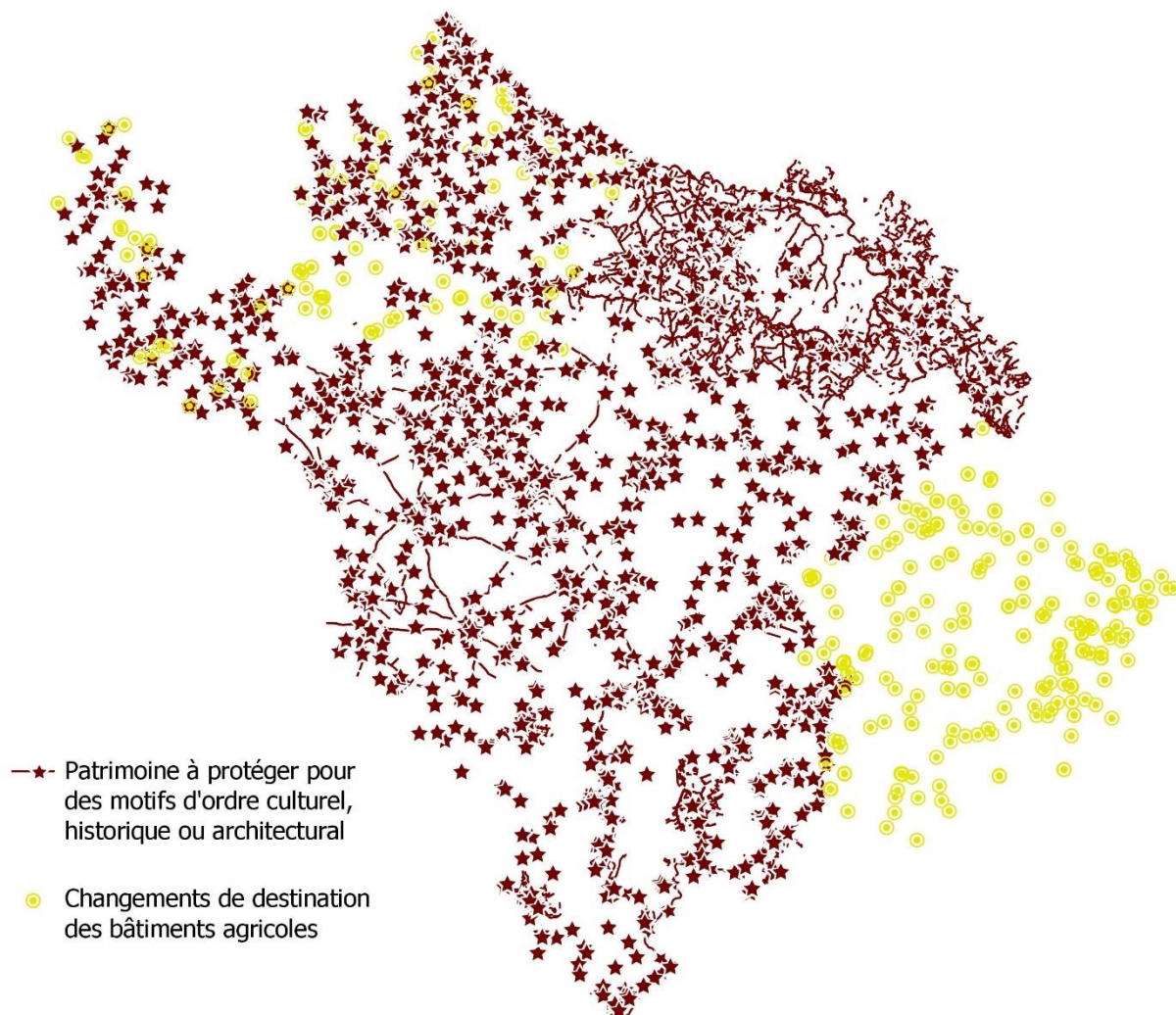
Indicateurs environnement

Ind GP 34

Nombre de patrimoines bâtis repérés/protégés (qualitatif)

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 2.3.3 Concilier usages et protection patrimoniale Objectif 3.4.4 Valoriser les éléments de patrimoine et gérer leurs abords
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les PLUi ont été analysés pour relever s'il existe des prescriptions protégeant des bâtiments et éléments de petit patrimoine. Il s'agit des prescriptions ponctuelles, surfacique et linéaire « Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre écologique » et « constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dans lesquels les bâtiments agricoles pouvant changer de destination sont répertoriés ». Mise à jour lors de nouvelles prescriptions
<i>Interprétation :</i>	Nombre de patrimoines bâtis repérés/protégés (qualitatif) dans les PLUi Nombre de bâtiment repérés pour permettre le changement de destination dans les PLUi
<i>Contact / diffuseur / source:</i>	Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

	Pays de Chantonnay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Pays des Herbiers	Terres de Montaigu	Total Pays du Bocage Vendéen
Nombre d'éléments de petit patrimoine identifiés au PLUi	1195	160		50	168	452	2025
Nombre de bâtiments remarquables identifiés au PLUi				144	65	304	513
Nombre de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination identifiés au PLUi	238	153	277	142		174	984
Total	1433	313	277	336	233	930	3522



Analyse : Seuls 3 PLUi sur 6 ont identifié du bâtiment remarquable à protéger. Toutefois, l'ensemble des PLUi identifient soit des bâtiments remarquables, soit du petit patrimoine, soit des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Bonne intégration de la prescription dans les PLUi.

Indicateurs environnement

Ind GP 35

Nombre d'éléments d'intérêt paysager repérés/protégés (qualitatif)

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 3.4.3 Valoriser la perception des différents motifs paysagers du territoire point d'appui des « parcours » touristiques et culturels

Donnée mobilisée :

Les PLUi ont été analysés pour relever s'il existe des prescriptions protégeant les éléments d'intérêt paysager.

Il s'agit des prescriptions ponctuelles, surfaciques et linéaires suivantes ; « Espace boisé classé » et « éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique ».

Mise à jour lors de nouvelles prescriptions

Interprétation :

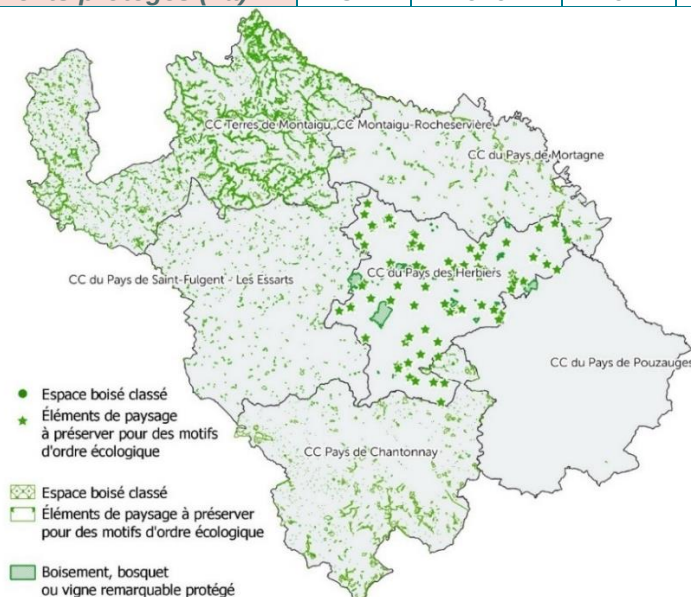
Nombre d'éléments d'intérêt paysager repérés/protégés (qualitatif) dans les PLUi

Contact / diffuseur / source :

Données des EPCI ou Géoportail de l'urbanisme
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>Nombre d'éléments d'intérêt paysager à préserver
hors bocage et boisement

1274

	Pays de Chantonay	Pays de Mortagne	Pays de Pouzauges	Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	Pays des Herbiers	Terres de Montaigu
Arbre remarquable à préserver	53	16		255	136	8
Mare protégée	744			28		
Parc / propriété protégée	30		4			
Linéaire bocager protégé (km) (*Longueur de prescription linéaire de protection des haies des PLUi)	183,3	547,7		520,6	215,5	655,9
Surface de boisements protégés (ha)	1317	610	0	759	491	842



Des zooms par EPCI sont disponibles en annexes

Analyse : L'ensemble des PLUi ont intégré des prescriptions pour protéger des éléments du paysage. Toutefois, alors que ces protections sont relativement nombreuses sur les autres PLUi, celui de Pouzauges n'a que des prescriptions pour 4 parcs et propriétés à protéger.

Le SCoT ne donnant pas de définition des motifs paysagers à protéger ni d'objectifs chiffrés, il apparaît que les transcriptions dans les PLUi vont dans le sens des objectifs du SCoT en dehors du PLUi de Pouzauges.

Le SCoT est bien transcrit sauf pour le PLUi de Pouzauges.

Indicateurs mobilité	
Ind GP 36	Linéaire de pistes cyclables* (qualitatif CCPH et TDM)

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 2.1.3 Développer les mobilités à l'échelle des espaces de vie en lien avec les équipements et services de proximité

Donnée mobilisée :

Les pistes cyclables sont disponibles au format SIG. La donnée traitée extraite les linéaires inscrits au Schéma national des Véloroutes devant respecter des critères et les linéaires ouverts en site propre.

De plus le matériau est extrait pour faire ressortir la facilité de roulement des pistes.

Il n'y a pas de périodicité des mises à jour des données.

Une superposition des pistes cyclables avec les tâches urbaines et les zones d'activités permet de faire ressortir les espaces de vie peu ou pas desservis par des pistes cyclables.

Interprétation :

Typologie des pistes cyclables et longueur en km par EPCI

Contact / diffuseur / source :

Données SIG pistes cyclables (dernière transmission mai 2022 par le CD 85 à Géo Vendée)

https://data.vendee.fr/explore/dataset/200043115_pistes-cyclables-en-pays-de-la-loire/table/?disjunctive.id iti

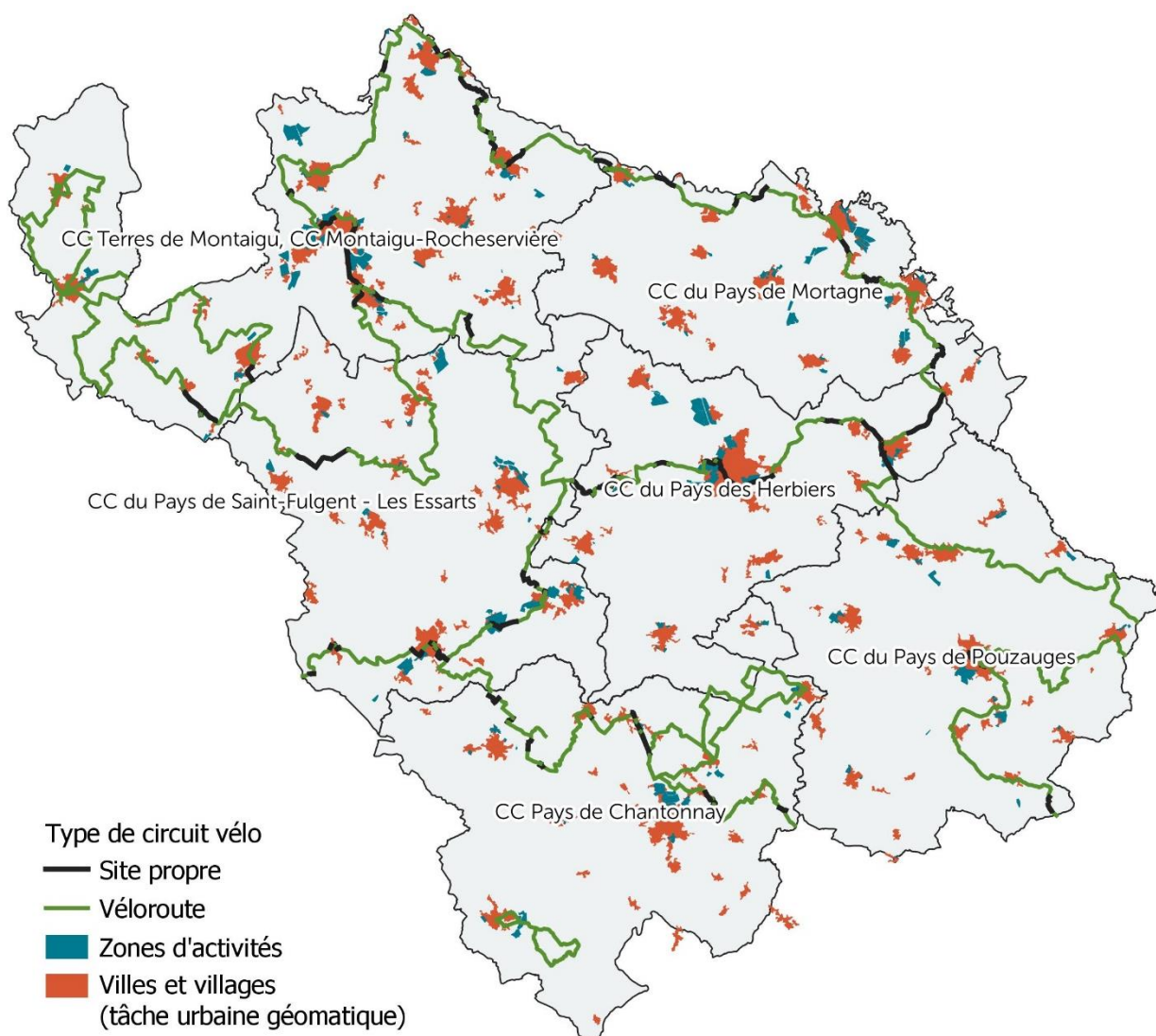
Données SIG pistes cyclables

Géo Vendée

Amélie DOGON

contact@geo Vendee.fr

	Revêtement utilisé	Terres de Montaigu	Saint-Fulgent - Les Essarts	Pays de Chantonnay	Pays de Pouzauges	Pays des Herbiers	Pays de Mortagne
Linéaire de pistes cyclables en site propre (en km)	Béton	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Béton calcaire	4,4	0,0	0,0	0,6	1,0	6,3
	Bicouche	1,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Enrobé	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Enrobé de couleur	2,2	0,0	0,2	0,1	2,1	0,0
	Enrobé noir	1,8	0,0	0,0	0,7	7,1	0,9
	Sablé	9,5	1,3	0,0	0,0	3,9	1,2
	Sable chaud	0,0	3,5	3,6	0,0	0,0	0,0
	Sable liant	0,0	1,9	2,1	0,1	2,4	0,0
	Non renseigné	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	0,2
Linéaire de Véloroute (en km)	Béton calcaire	2,5	8,1	0,0	0,0	0,0	0,3
	Bicouche	31,8	52,9	26,2	34,4	20,7	16,3
	Enrobé	0,0	0,6	33,4	0,0	0,1	0,0
	Enrobé noir	76,2	3,9	11,0	18,1	2,7	9,0
	Sablé	12,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Sable chaud	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Sable liant	0,0	3,9	7,6	0,0	0,0	0,0
	mélange terre-pierre	0,4	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0
	Non renseigné	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0
	Total	144,1	79,9	87,2	54,1	40,1	34,3



Analyse : Avec 440km de linéaires recensés, le territoire est bien couvert par des pistes cyclables connectées et assurant de grandes liaisons. L'analyse cartographique permet de constater que tous les pôles majeurs sont plutôt bien connectés entre eux. Les bourgs secondaires et les zones d'activités sont en revanche moins connectés pour un usage domicile-travail. En absence d'objectif chiffré et de chronologie de la mise en œuvre des pistes cyclables, l'incidence du SCoT n'est pas quantifiable.

Incidence du SCoT
non quantifiable.

Indicateurs mobilité

Ind GP 37

Aires de covoiturage

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct

Objectif rattaché : Objectif 2.1.2 Développer le covoiturage

Donnée mobilisée :

Les aires de covoiturage sont disponibles au format SIG.

La donnée traitée extrait le nombre d'aire de covoiturage et la capacité par commune et par EPCI. Il n'y a pas de périodicité des mises à jour des données.

Une superposition des aires de covoiturage avec les axes routiers principaux, les tâches urbaines et les zones d'activités permet de faire ressortir si les espaces de vie sont loin des aires de coiturage.

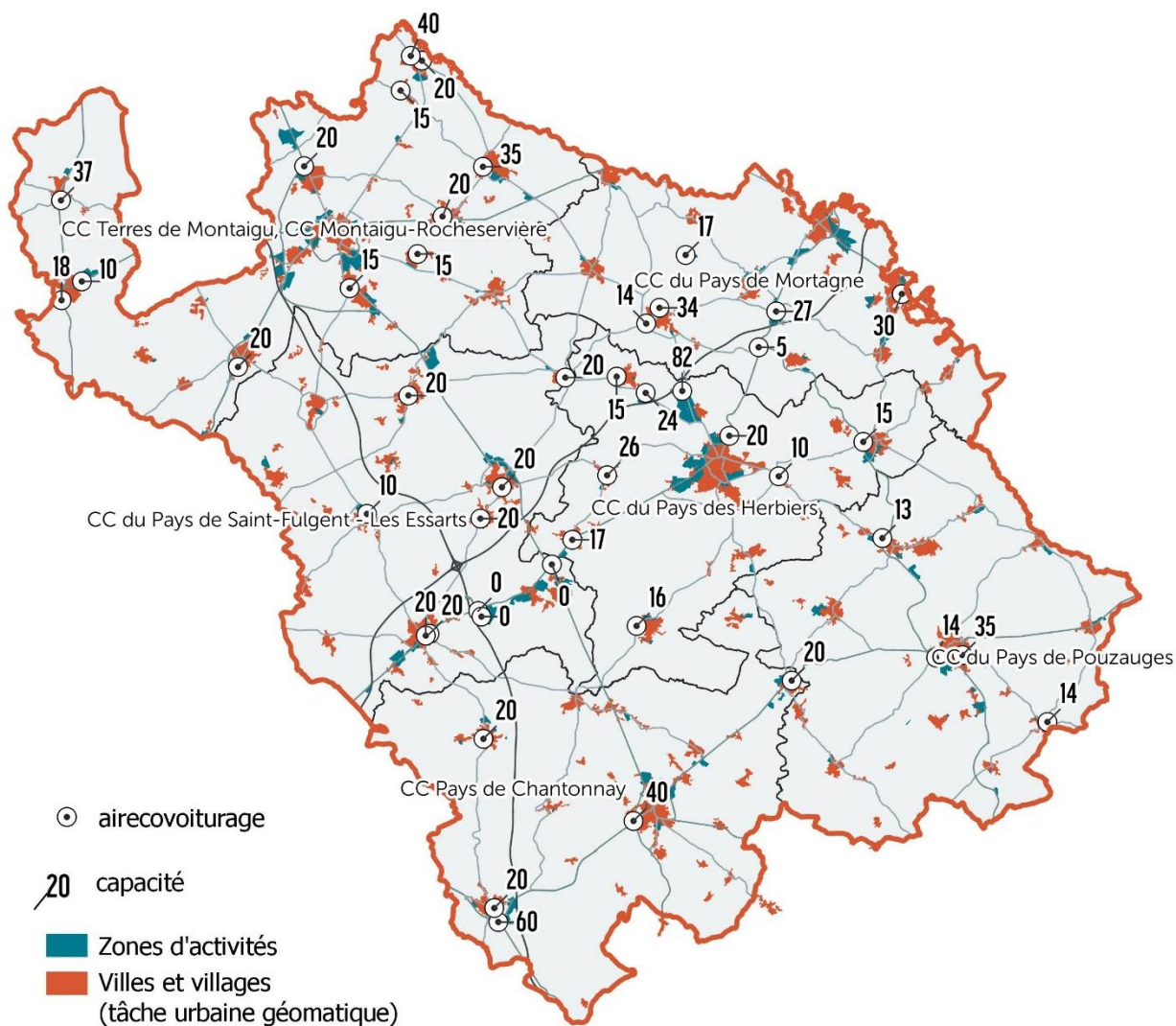
Interprétation :

Nombre d'aires de covoiturage, localisation et capacité

Contact / diffuseur / source:

(dernière transmission mai 2022 par le CD 85 à Géovendée)

Pays de Chantonay		BOURNEZEAU	CHANTONNAY	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	SAINT-PROUANT				
Nombre d'aires	5	2	1	1	1				
Nombre de places	160	80	40	20	20				
Pays de Mortagne		CHANVERRIE	LA GAUBRETIERE	SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS	MONTOURNAIS	POUZAUGES	SEVREMONT	
Nombre d'aires	6	2	2	1	1	1	2	1	
Nombre de places	127	32	48	30	17	14	49	13	
Pays de Pouzauges		MONTOURNAIS	POUZAUGES	SEVREMONT					
Nombre d'aires	4	1	2	1					
Nombre de places	76	14	49	13					
Pays des Herbiers		BEAUREPAIRE	LES EPESES	LES HERBIERS	MESNARD-LA-BAROTIERE	MOUCHAMPS	VENDRENNES		
Nombre d'aires	9	2	1	3	1	1	1		
Nombre de places	225	39	15	112	26	16	17		
Saint-Fulgent - Les Essarts		BAZOGES-EN-PAILLERS	CHAUCHE	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	ESSARTS-EN-BOCAGE	SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE	SAINT-FULGENT		
Nombre d'aires	10	1	1	1	5	1	1		
Nombre de places	130	20	10	20	40	20	20		
Terres de Montaigu		CUGAND	LA BERNARDIERE	LA BRUFFIERE	L'HERBERGEMENT	MONTAIGU-VENDEE	ROCHESERVIERE	SAINT-PHILBERT-DE-BOUAIN	TREIZE-SEPTIERS
Nombre d'aires	12	2	1	1	1	3	2	1	1
Nombre de places	265	60	15	35	20	50	28	37	20



Analyse : L'analyse cartographique fait ressortir une répartition homogène des aires de covoiturage sur le territoire.

En absence d'objectif chiffré et de chronologie de la mise en œuvre des aires de covoiturage, l'incidence du SCoT n'est pas quantifiable.

Incidence du SCoT
non quantifiable.

Indicateurs mobilité

Ind GP 38

Fréquentation des gares (montées/descentes)

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 2.1.1 Organiser les mobilités depuis et vers les pôles Pays et les pôles structurants en lien avec les grands équipements
<i>Donnée mobilisée :</i>	Les données permettent de faire ressortir l'évolution de la fréquentation des gares.
<i>Interprétation :</i>	Evolution du nombre de voyageurs dans les gares par année

Contact / diffuseur / source: SNCF Open Data
https://data.sncf.com/explore/dataset/frequentation-gares/table/?disjunctive.nom_gare&disjunctive.code_postal

Nom de la gare	Chantonnay	Pouzauges	Bournezeau	L'Herbergement - Les Brouzils	Montaigu
Total Voyageurs 2020	8294	656	320	64010	216542
Total Voyageurs 2019	17727	779	949	97831	320635
Total Voyageurs 2018	17660	737	729	90305	314293
Total Voyageurs 2017	15532	678	573	89563	327763

Analyse : L'année 2020, en raison de la crise sanitaire a eu pour incidence une forte baisse de fréquentation de l'ensemble des gares.
Entre 2017 et 2019, seule la gare de Montaigu n'a pas observé de hausse de fréquentation.
En l'absence d'indicateur chiffré du SCoT et au regard de l'effet de la crise sanitaire sur la fréquentation des trains, l'incidence des objectifs du SCoT ne peut être analysée.

Incidence du SCoT
non quantifiable.

Indicateurs mobilité	
Ind GP 39	Solutions de transport à la demande (qualitatif)

Traduction dans le DOO :	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 2.1.1 Organiser les mobilités depuis et vers les pôles Pays et les pôles structurants en lien avec les grands équipements
--------------------------	---

Indicateur non mobilisé

Le SCoT ne fixe pas d'objectif en la matière et il n'y a pas de suivi à l'échelle des EPCI ou du Pays.

Indicateurs mobilité	
Ind GP 40	Bornes de recharges véhicules électriques + bioGNV

<i>Traduction dans le DOO :</i>	Pas d'objectif direct Objectif rattaché : Objectif 2.1.3 Développer les mobilités à l'échelle des espaces de vie en lien avec les équipements et services de proximité
<i>Donnée mobilisée</i>	Répertoire national des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques coordonné par Etalab
<i>Interprétation :</i>	Nombre d'emplacements et de bornes de recharges de véhicules électriques et caractéristiques associées
<i>Contact / diffuseur / source :</i>	Etalab https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/fichier-consolide-des-bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques/

	Nombre de sites pour recharge véhicules électriques	Nombre de bornes de recharges pour véhicules électriques	Nombre de stations bioGNV
CC du Pays de Mortagne	4	8	1
CC du Pays de Pouzauges	4	8	
CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	11	22	1
CC du Pays des Herbiers	17	82	
CC Pays de Chantonnay	8	16	
Terres de Montaigu	15	30	
Total général	59	166	2

Analyse : Le SCoT ne fixe pas d'objectif en la matière et il n'y a pas d'antériorité de la donnée.	Incidence du SCoT non quantifiable.
---	--

Indicateurs mobilité	
Ind GP 41	Plans de déplacement inter-entreprises (EIT/qualitatif) ?

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct
Objectif rattaché : Objectif 2.1.3 Développer les mobilités à l'échelle des espaces de vie en lien avec les équipements et services de proximité

Indicateur non mobilisé

Il n'existe pas a priori de regroupement de cette information.

Indicateurs économie	
Ind GP 42 Indicateur identique à GP 19	Nombre de tiers-lieux

Traduction dans le DOO :

Pas d'objectif direct
Objectif rattaché : Objectif 3.1.5 Favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat dans l'enveloppe urbaine

Voir indicateur GP 19

Synthèse de l'analyse des indicateurs par grandes thématiques

Consommation foncière et ressource en espace :

Les objectifs du SCoT en matière de consommation foncière résidentielle sont tout à fait bien traduits dans les PLUi avec des surfaces inférieures au potentiel alloué.

La clarté des objectifs et le fait d'être en PLUi a facilité cette bonne traduction, mais il est fort probable que ce soient également les évolutions législatives et la montée en puissance de la question foncière qui a renforcé ce résultat.

Sur la question spécifique du foncier économique, il apparaît que la notion de « réserves » a été directement mobilisée dans les PLUi, en s'appuyant toutefois essentiellement sur des zones « 2AU » à long terme, pour faciliter la mise en œuvre de projet même à long terme. Si le SCoT n'avait pas prévu une telle application, cela demeure néanmoins du potentiel à long terme et non de la consommation foncière effective. **La consommation foncière à vocation économique qui est un sujet important en matière d'aménagement du territoire sera à suivre dans les années à venir pour assurer une bonne application de la notion des « réserves » du SCoT.** A noter toutefois que l'objectif 3.1.6 « Promouvoir un mode d'aménagement de haute qualité, flexible et adaptable dans le temps et dans l'espace » va dans le sens d'une bonne optimisation de ces espaces.

En matière de dynamiques observées sur la période 2017-2020, les consommations observées, qu'il s'agisse de la vocation résidentielle ou de la vocation économiques sont largement inférieures aux objectifs du SCoT. **A noter que si cela ne résulte pas directement du résultat de l'application du SCoT, pas encore véritablement traduit dans les documents d'urbanisme durant cette période-là, cela s'explique notamment par des dynamiques démographiques, résidentielles et économiques (création d'emplois) plus faibles que les objectifs du SCoT.** Il apparaît donc cohérent que les deux soient liés. Pour l'année 2020, le contexte sanitaire a également eu des effets de baisse de la constructibilité.

En matière d'habitat, l'objectif de densité à l'hectare est un bon « garde-fou » pour s'assurer qu'il y a corrélation directe entre la production de logement et les surfaces consommées. S'il apparaît qu'en dehors du pôle des Herbiers les densités des opérations passées sont bien en deçà de celles inscrites dans le SCoT, cela n'est pas la résultante d'une mauvaise application du SCoT mais simplement de l'inertie de l'aménagement qui fait que les opérations analysées sont issues pour l'essentiel de démarches engagées avant l'approbation du SCoT.

En matière de développement économique, si les EPCI ont pleinement intégré la question de l'optimisation des zones avec des études récentes ou en cours, il apparaît que ce n'est que pas la résultante du SCoT. Les entretiens avec les différentes intercommunalités ont souligné l'importance de ce sujet et la volonté pour plusieurs d'entre-elles de réinterroger cette question.

En résumé : Les trajectoires du SCoT en matière de consommation foncière sont plus élevées que la traduction dans les PLUi et que la consommation observée.

Environnement (Intégrant Biodiversité, Ressources en eau, Energie, Qualité de l'air et pollution)

En matière d'environnement les nombreux indicateurs permettent d'avoir une bonne vision de la situation actuelle des différents sujets évoqués (surfaces boisées et linéaires de haies, identification des zones humides, gestion de l'eau, approche énergétique...) mais ne sauraient constituer la résultante d'une application du SCoT.

L'essentiel des objectifs du SCoT sont non quantitatifs et l'absence de « T0 » établi dans le cadre de l'approbation du SCoT ne permet pas d'assurer une évolution comparative par rapport à la mise en œuvre du SCoT.

L'ensemble des dynamiques observées semble toutefois aller dans le sens des objectifs inscrits dans le SCoT. A noter que 2 retenues d'eau sur 4 ont vu leur taux de matière organique augmenter s'approchant ou dépassant le seuil d'alerte. A noter également que la majorité des linéaires de haie et de boisements ne sont pas protégés dans les PLUi.

Le suivi dans le temps du tableau de bord des indicateurs permettra d'avoir une bonne analyse de l'évolution de ces dynamiques pouvant faciliter l'analyse de l'application du SCoT.

En résumé : Bien que difficile à quantifier, les indicateurs renseignés n'illustrent pas de problématiques spécifiques en matière d'environnement. A noter qu'il s'agit d'une des thématiques sur lesquelles la majorité des indicateurs n'a pas permis de quantifier l'incidence. C'est notamment le cas en matière de qualité de l'air et de pollution.

Risques

Les objectifs du SCoT en matière de risques ne sont pas quantifiés et la plupart des indicateurs ne relève pas directement de l'application du SCoT.

En résumé : Aucun des indicateurs n'a pas permis de quantifier l'incidence.

Paysages

Les objectifs du SCoT en matière de paysage ne sont pas quantifiés.

Les indicateurs permettent de relever la bonne traduction des objectifs du SCoT dans les PLUi.

Ainsi, il est possible d'observer que la traduction est hétérogène selon les PLUi. Les indicateurs mettent surtout en avant le fait que si la thématique est globalement bien mobilisée dans les PADD des PLUi, les objectifs du SCoT font en revanche très peu l'objet d'une traduction en tant que prescription.

Si pour certains sujets cela peut relever du manque de précision du SCoT, en revanche pour d'autre comme les parcours touristiques, le SCoT précise bien que ce sont les orientations d'aménagement, le zonage ou le règlement qui doivent mettre en œuvre les objectifs.

En résumé : La mise en œuvre des objectifs du SCoT est faible, néanmoins, il n'apparaît pas que cela résulte d'une mauvaise rédaction de celui-ci.

Habitat

Il y a un fort décalage entre la production annuelle moyenne observée depuis l'approbation du SCoT et les objectifs inscrits dans celui-ci. A l'échelle du territoire la dynamique observée correspond à 61% de l'objectif annuel du SCoT. Aucune polarité de l'armature territoriale n'atteint les objectifs affichés.

Comme évoqué précédemment, si l'inertie des projets résidentiels fait que cette production n'est pas la résultante directe du SCoT, cela pose toutefois la question de l'évolution du rythme de production de logement dans les années à venir et de la capacité à atteindre l'objectif.

En matière de production, les objectifs de production de logements au sein de l'enveloppe urbaine sont très largement dépassés dans les dynamiques en cours avec 63% des nouvelles constructions réalisées dans l'enveloppe contre un objectif SCoT de 31%.

Les densités observées en extension sont inférieures aux objectifs SCoT (à l'exception du pôle des Herbiers) mais ne constituent pas la résultante de son application (les opérations analysées sont issues pour l'essentiel de démarches engagées avant l'approbation du SCoT). La mise en œuvre des PLUi, qui retranscrit ces objectifs chiffrés, va permettre de relever la densité observée dans les années à venir.

En matière de diversité du parc immobilier, la production observée depuis la mise en œuvre du SCoT n'illustre pas le phénomène de diversification souhaité ni en matière de typologie de logements, ni en matière de taille de logement, ni en matière de production de logements sociaux. Bien qu'inscrivant des objectifs en la matière, le niveau de précision de ces objectifs reste faible et ne fait pas l'objet d'une déclinaison locale.

En matière de logements vacants et logements indignes, les logements concernés restent à un niveau très faible. S'il ne s'agit pas d'un résultat d'application du SCoT, pour lequel les leviers d'actions restent limités, mais cela illustre des objectifs tenus.

En résumé : Il y a un fort décalage entre les dynamiques de production observées et des objectifs du SCoT très largement supérieurs. Les objectifs démographiques qui se traduisent par des objectifs en matière de production de logement constituent un élément central en matière de cohérence du SCoT, en lien notamment avec les objectifs de développement économiques, d'équipements...

Toutefois, le recul sur la mise en œuvre effective du SCoT étant limité, il est possible que la mise en production de nouveaux logements, notamment par les collectivités locales (communes et EPCI), viennent renforcer la production annuelle de nouveaux logements et se rapprocher des objectifs.

Economie

En matière de création d'emplois, à l'image de la production résidentielle, l'évolution du nombre d'emplois sur les 2 premières années de mise en œuvre du SCoT (+835 emplois/an) est très inférieure à l'objectif affiché dans le SCoT (+1 467 emplois /an).

Toutefois, le DOO ne précise pas la répartition de ces emplois et les dynamiques observées sont très contrastées à l'échelle des EPCI avec une baisse du nombre d'emplois sur les 2 intercommunalités les plus au sud (Pays de Chantonnay et Pays de Pouzauges) et une augmentation du nombre d'emplois sur les 4 autres. Aussi, si les objectifs apparaissent surévalués à l'échelle du territoire, c'est moins marqué en partie nord du territoire.

S'il n'y a pas suffisamment de recul pour voir si la traduction des objectifs du SCoT dans les PLUi permettra d'atteindre les objectifs de création d'emploi, il s'agit d'un point qui nécessite un suivi assidu des indicateurs à l'image de ceux relatifs au logement.

En résumé : Il y a un fort décalage entre les dynamiques de création d'emplois observées et des objectifs du SCoT très largement supérieurs. Il y a toutefois une différence notable entre le nord du territoire où les emplois progressent et le sud du territoire où ils baissent.

S'il n'y a pas suffisamment de recul pour voir si la traduction des objectifs du SCoT dans les PLUi permettra d'atteindre les objectifs de création d'emploi, il s'agit d'un point qui nécessite une attention et un suivi régulier.

Tourisme

Les objectifs du SCoT en matière de tourisme ne sont pas quantifiés et la plupart des indicateurs ne relève pas directement de l'application du SCoT. A noter également que les années 2020 et suivantes ne sont aucunement significatives au regard des effets de la crise sanitaire sur l'accueil touristique.

En résumé : Les indicateurs n'ont pas permis de quantifier l'incidence du SCoT.

Mobilité

Les objectifs du SCoT en matière de mobilité ne sont pas quantifiés ni localisés et la plupart des indicateurs ne relève pas directement de l'application du SCoT. A l'image du tourisme les années 2020 et suivantes ne sont aucunement significatives au regard des effets de la crise sanitaire sur la mobilité.

En résumé : Les indicateurs n'ont pas permis de quantifier l'incidence du SCoT.

CONCLUSION GENERALE ET PISTE D'EVOLUTION DU DOCUMENT :

Globalement, l'analyse des indicateurs du tableau de bord souligne que les principaux objectifs chiffrés, correspondant à la démographie, à la production de logements au développement de l'emploi sont largement supérieurs aux dynamiques observées.

Les objectifs chiffrés du DOO s'inscrivaient dans la continuité des dynamiques observées sur la période 1999-2009 (notamment 1,4% de croissance démographique).

Relevant ce fort décalage entre les objectifs inscrits et la trajectoire 2017-2021, la démarche de bilan des 6 premières années de mise en œuvre du SCoT est l'occasion de s'interroger sur la volonté de maintenir les objectifs tels quels, signifiant donc une volonté de renforcer largement les dynamiques démographiques, résidentielles et économiques et maintenir le cap fixé dans le SCoT ou de revoir à la baisse ces objectifs, par exemple pour s'aligner sur des tendances plus proche de ce qui s'observe actuellement.

> Si la volonté politique est plutôt de maintenir les objectifs fixés, cela n'appelle pas à engager une révision du SCoT à court terme. Il s'avère toutefois nécessaire d'assurer un suivi annuel des indicateurs pour s'assurer que l'évolution des dynamiques va dans le sens des objectifs du SCoT.

> Si la volonté politique est de revoir à la baisse ces objectifs, cela implique d'engager directement la révision du SCoT.



Faire évoluer le SCoT
au regard des
indicateurs observés ?

S'il est important de s'interroger sur le décalage entre dynamiques récentes et les objectifs du SCoT en vigueur, il apparaît toutefois nécessaire de tenir compte du fait que :

- les effets de ce décalage ont pour incidence une plus faible consommation foncière ;
- la période d'analyse n'est pas significative en ce sens qu'elle est soit antérieure à l'approbation des documents d'urbanisme locaux donc ne résultant pas de l'application stricte du SCoT, soit correspondant à la période de crise sanitaire ayant eu des effets non négligeables sur le marché immobilier et le développement économique.

Aussi, il en résulte qu'il n'apparaît pas nécessaire d'engager une démarche de révision du SCoT du Pays du Bocage Vendéen mais qu'un suivi régulier des indicateurs semble tout autant nécessaire.